

Document de référence
2010



PAGESJAUNES GROUPE



SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	4
1.1	Responsables du document de référence	4
1.2	Attestation des responsables du présent document	4
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	5
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	5
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6
4	FACTEURS DE RISQUES	7
4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	7
4.2	Risques juridiques	10
4.3	Risques de marché	12
4.4	Risques industriels et environnementaux	12
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	14
5.1	Histoire et évolution de la Société	14
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	14
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	14
5.1.3	Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	14
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation	14
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	14
5.2	Investissements	16
5.2.1	Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé	16
5.2.2	Principaux investissements en cours et à venir	16
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	17
6.1	Principales activités et stratégie de développement	17
6.1.1	Présentation générale de l'activité	17
6.1.2	Stratégie de développement	18
6.2	Présentation de l'activité	19
6.2.1	Segment PagesJaunes en France	19
6.2.1.1	Annuaire imprimés	21
6.2.1.2	Internet	21
6.2.1.3	Autres	23
6.2.2	Segment International & Filiales	24
6.2.2.1	Annuaire et recherche	24
6.2.2.2	Régie publicitaire Internet (Horizon Média)	25
6.2.2.3	Marketing Direct et Services Géographiques	26
6.3	Événements exceptionnels	26
6.4	Relations avec le Groupe France Télécom et les actionnaires	27
6.4.1	Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	27
6.4.2	Baux et conventions de sous-location	27
6.4.3	Engagement de non-concurrence	28
6.4.4	Relations avec Médiannuaire	28
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	28
6.5.1	Dépendance à l'égard de brevets et de licences	28
6.5.2	Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	28
6.5.2.1	Achat de papier	28
6.5.2.2	Impression	28
6.5.2.3	Distribution	29
6.5.2.4	Accès aux données annuaires	29
6.6	Position concurrentielle	29
6.6.1	Segment PagesJaunes en France	29
6.6.1.1	Annuaire imprimés	29
6.6.1.2	Internet	29
6.6.2	Segment International & Filiales	30
6.6.2.1	Annuaire et recherche	30
6.6.2.2	Régie publicitaire Internet (Horizon Média)	30
6.6.2.3	Marketing Direct et Services Géographiques	30
6.7	Réglementation	31
6.7.1	Réglementation de la société de l'information	31
6.7.1.1	Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet	31
6.7.1.2	Protection des données à caractère personnel	32
6.7.2	Les annuaires	33
6.7.3	Réglementation sur les bases de données	33
6.7.4	Signature électronique sécurisée	34
6.7.5	Noms de domaine	34
6.8	Fournisseurs	35
6.9	Assurances et couverture de risques	35
7	ORGANIGRAMME	36
7.1	Description du Groupe	36
7.2	Liste des filiales	36
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	37
8.1	Immobilisations corporelles importantes	37
8.2	Questions environnementales	37
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT : RAPPORT DE GESTION GROUPE	38
9.1	Présentation générale	38
9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2010	39
9.2.1	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France	40
9.2.1.1	Chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France	40
9.2.1.2	Achats externes du segment PagesJaunes en France	41
9.2.1.3	Autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France	42
9.2.1.4	Autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France	42
9.2.1.5	Salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France	42
9.2.1.6	Marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France	43
9.2.2	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales	43
9.2.2.1	Chiffre d'affaires du segment International & Filiales	43
9.2.2.2	Achats externes du segment International & Filiales	44
9.2.2.3	Autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales	44
9.2.2.4	Salaires et charges sociales du segment International & Filiales	44
9.2.2.5	Marge brute opérationnelle du segment International & Filiales	44
9.2.3	Analyse du résultat d'exploitation consolidé	45
9.2.3.1	Participation des salariés et rémunération en actions	45
9.2.3.2	Dotations aux amortissements	45
9.2.3.3	Résultat d'exploitation	45
9.2.4	Analyse du résultat net consolidé	45
9.2.4.1	Résultat financier	46
9.2.4.2	Impôt sur les sociétés	46
9.2.4.3	Résultat de la période	46

9.3	Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2011	46			
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	47			
10.1	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	47			
10.2	Engagements hors-bilan, litiges et parties liées	48			
10.3	Risques et incertitudes relatifs à l'année 2011	48			
10.4	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2010	48			
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	49			
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	50			
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	50			
12.2	Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe	50			
12.3	Perspectives	50			
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	51			
14	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	52			
14.1	Composition du Conseil d'administration	52			
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	56			
14.3	Composition des organes de direction	56			
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	58			
15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	58			
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	60			
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	61			
16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	61			
16.2	Contrats de service	62			
16.3	Comités institués par le Conseil d'administration	62			
	16.3.1 Comité d'audit	62			
	16.3.2 Comité des rémunérations et des nominations	63			
	16.3.3 Comité stratégique	63			
	16.3.4 Composition et fonctionnement des Comités	63			
16.4	Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	64			
	16.4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration	64			
	16.4.1.1 <i>Gouvernement d'entreprise</i>	64			
	16.4.1.2 <i>Audit interne, animation du contrôle interne et gestion des risques au sein du groupe PagesJaunes</i>	68			
	16.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	71			
17	SALARIÉS	72			
17.1	Nombre de salariés et répartition par activité	72			
17.2	Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	75			
17.3	Description des contrats d'intéressement et de participation	78			
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	80			
18.1	Répartition du capital de la Société	80			
18.2	Droits de vote	81			
18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	81			
18.4	Pactes d'actionnaires	81			
18.5	Nantissements	81			
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	83			
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	86			
20.1	Informations financières historiques	87			
20.2	États financiers de la société PagesJaunes Groupe	125			
20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 7 juin 2011	142			
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	161			
20.5	Politique de distribution des dividendes	164			
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	164			
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	165			
20.8	Honoraires des contrôleurs légaux	165			
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	166			
21.1	Capital social	166			
	21.1.1 Capital social	166			
	21.1.2 Actions non représentatives du capital	167			
	21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	167			
	21.1.4 Historique du capital et des droits de vote	169			
21.2	Acte constitutif et statuts	171			
	21.2.1 Objet social	171			
	21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	174			
	21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	176			
	21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	176			
	21.2.5 Clause de modification du capital	176			
22	CONTRATS IMPORTANTS	177			
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	177			
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	177			
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	177			
A	ANNEXES	178			
	Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011	179			
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	183			
	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription	184			
	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	185			
	Glossaire	186			
	Table de concordance	187			

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

PAGESJAUNES GROUPE

Société anonyme au capital de 56 196 950,80 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mai 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de PagesJaunes Groupe, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes Groupe : www.pagesjaunesgroupe.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 91 à 144, aux pages 168 à 171 et aux pages 44 à 55 du document de référence déposé le 25 mars 2010 sous le numéro D.10-0166;
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 88 à 141, aux pages 162 et 163 et aux pages 40 à 52 du document de référence déposé le 17 mars 2009 sous le numéro D.09-125.

Les chapitres des documents de référence 2008 et 2009 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Dans le présent document de référence, les expressions « PagesJaunes Groupe » ou « la Société » désignent la société holding PagesJaunes Groupe, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales

et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée et Edicom qui a été cédée en 2009. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur général de PagesJaunes Groupe.

1.2 Attestation des responsables du présent document

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur Jacques Garaïalde
Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2010, présenté dans le chapitre 20 du présent document contient une observation relative à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2010, des nouvelles normes et interprétations.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2009, présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2010, sous le numéro D.10-0166, contient une observation relative à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations.

Monsieur Jean-Pierre Remy
Directeur général de PagesJaunes Groupe

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

représenté par Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Ernst & Young Audit

représenté par Jeremy Thurbin
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoïn, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Auditex

Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Nommé co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

3

INFORMATIONS FINANCIÈRES
SÉLECTIONNÉES*(en millions d'euros)*

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE CONSOLIDÉ	1 125,2	1 163,9	1 192,8
Segment PagesJaunes en France	1 051,6	1 097,3	1 106,6
Segment International et Filiales	87,8	75,8	94,8
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE (MBO) DU GROUPE CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	517,8	528,7	551,6
Segment PagesJaunes en France	510,5	527,8	554,5
Segment International et Filiales	7,2	0,9	(2,9)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (PART DU GROUPE)	244,9	273,6	176,8
BILAN CONSOLIDÉ			
Actif			
ACTIFS NON COURANTS	176,6	127,4	111,5
dont écarts d'acquisition nets	66,7	50,3	50,3
ACTIFS COURANTS	690,6	688,2	750,0
dont créances clients nettes	447,0	466,2	513,4
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	106,0	67,0	89,0
TOTAL ACTIF	867,2	815,5	861,5
Passif			
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	(2 154,2)	(2 213,1)	(2 194,1)
PASSIFS NON COURANTS	2 017,7	2 025,4	1 985,3
dont dettes financières et dérivés non courants ⁽²⁾	1 962,4	1 980,1	1 944,4
PASSIFS COURANTS	1 003,7	1 003,2	1 070,3
dont dettes fournisseurs	102,0	102,4	107,7
dont produits constatés d'avance	642,1	660,0	691,4
TOTAL PASSIF	867,2	815,5	861,5
TRÉSORERIE NETTE DU GROUPE CONSOLIDÉ ⁽³⁾	(1 900,1)	(1 935,4)	(1 881,9)
Trésorerie générée par l'activité du Groupe consolidé	291,8	284,0	320,2
DONNÉES PAR ACTION			
Bénéfice net par action <i>(en euro)</i>	0,87	0,98	0,63
Dividende par action <i>(en euro)</i> ⁽⁴⁾	0,58	0,65	0,96

(1) Résultat d'exploitation avant amortissement et participation des salariés.

(2) Incluant les engagements de rachat des minoritaires.

(3) Dont juste valeur des instruments de couverture négative de 25,3 millions d'euros en 2008, négative de 56,3 millions d'euros en 2009 et négative de 63,9 millions d'euros en 2010.

(4) Pour 2010, proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 7 juin 2011.

Le chiffre d'affaires consolidé de PagesJaunes Groupe a baissé de 1,0 % à 231,6 millions d'euros au premier trimestre 2011 contre 233,9 millions d'euros au premier trimestre 2010.

4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	7
4.2	Risques juridiques	10
4.3	Risques de marché	12
4.4	Risques industriels et environnementaux	12

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent document.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES ET DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS, DIMINUTION DE L'USAGE DES ANNUAIRES IMPRIMÉS

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que

le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie substantielle de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne pourraient ne pas compenser une éventuelle baisse des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

INCERTITUDE LIÉE AU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA PUBLICITÉ EN LIGNE

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître la rentabilité de ses produits publicitaires sur Internet grâce notamment à l'augmentation des prix et des volumes, une augmentation du nombre de concurrents dans le domaine de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs

pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe pourra maintenir ou accroître ses prix et ses volumes dans le futur. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

INCAPACITÉ À FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité, notamment en ligne. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en

des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

SENSIBILITÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE – INCAPACITÉ DU GROUPE À ADAPTER SA STRUCTURE DE COÛTS

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

AUGMENTATION DU PRIX DU PAPIER OU DU COÛT D'AUTRES FACTEURS DE PRODUCTION

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir.

À titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2010, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par le Groupe PagesJaunes, aurait eu pour conséquence

une augmentation des charges de papier destiné à l'impression de 3,0 millions d'euros en 2010. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours, valables jusqu'à fin 2012.

Le Groupe sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression, le brochage et le conditionnement des annuaires imprimés. À ce titre, des contrats d'impression ont été signés en 2008, permettant une stabilité des tarifs sur la période 2009 à 2013.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution (liés par exemple à une augmentation significative du prix des carburants comme en 2008), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

RISQUES LIÉS AU PAIEMENT DES SERVICES PAR LES CLIENTS

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée jusqu'à parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel

du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

RISQUE D'APPAUVRISSMENT DU CONTENU DES ANNUAIRES ÉDITÉS – INCAPACITÉ À AMÉLIORER LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET LES FONCTIONNALITÉS DES SERVICES OFFERTS PAR LE GROUPE

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et dans ses services en ligne ainsi que *via* ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées par le Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunications. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données ou si le nombre de personnes disposant d'un téléphone fixe devait baisser de manière significative au profit du nombre de personnes disposant d'un téléphone mobile sans qu'il soit possible de créer une base de données complète des abonnés à la téléphonie mobile, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires imprimés, des services en ligne et des services de renseignement téléphonique, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques.

Le caractère nouveau de ces produits et services et leur rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

DOMMAGES SUBIS PAR LES SYSTÈMES D'INFORMATION, DE PRODUCTION OU DE DIFFUSION

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est

pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

FLUCTUATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS ET RÉSULTATS SEMESTRIELS DU GROUPE

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des services en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires peut être irrégulier d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs,

si la publication d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourrait être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le cash-flow opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

EFFET DES INVESTISSEMENTS OU DÉINVESTISSEMENTS

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes Groupe, ce

qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

INCAPACITÉ À RESPECTER SES COVENANTS BANCAIRES ET EFFETS D'UN REFINANCEMENT ÉVENTUEL DE LA DETTE

Le Groupe dispose d'un financement bancaire d'un montant de 1,95 milliard d'euros, représentant environ 3,60 fois sa marge brute opérationnelle. Il ne peut être donné aucune assurance quant à la capacité du Groupe à refinancer cette dette dans de bonnes conditions d'ici son échéance en novembre 2013. Le refinancement de cette dette pourrait avoir un coût supérieur à celui prévalant aujourd'hui et ainsi affecter durablement les résultats et le niveau de génération de cash-flow du Groupe (cf. la note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1).

Le contrat de financement qui lie PagesJaunes Groupe à son syndicat de prêteurs comprend des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des covenants bancaires qui se resserrent progressivement (cf. la note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1). Bien que disposant d'une marge de plus de 10 % sur son covenant le plus serré (le ratio dette nette sur EBITDA), le Groupe pourrait être amené à devoir renégocier certains termes de son contrat de financement s'il était acquis qu'un risque de non-respect de l'un ou plusieurs de ses covenants avait une probabilité élevée de se produire à court – moyen terme.

4.2 Risques juridiques

LITIGES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction de PagesJaunes Groupe estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes. En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'État saisi en ultime recours, a rendu, le 12 janvier 2011, huit décisions défavorables à PagesJaunes annulant les arrêts de la CAA de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. Les conséquences pratiques de ces arrêts restent à préciser. La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet, compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, de plusieurs reprises depuis 2006, s'élève au 31 décembre 2010 à 2,06 millions d'euros.

PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Un jugement favorable à PagesJaunes a été rendu le 24 septembre 2008. Publicom ayant fait appel de cette décision, la Cour d'appel de Versailles a, dans un arrêt du 18 mars 2010, rejeté les demandes de Publicom et confirmé en toutes ses dispositions le jugement du Tribunal de commerce de Nanterre. Cette affaire est donc définitivement close.

PagesJaunes a été assignée par onze agences de publicité devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Dans un jugement du 26 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris. En parallèle, ces mêmes agences ont saisi l'Autorité de la concurrence des faits identiques à ceux soulevés devant le Tribunal de commerce de Nanterre (cf. ci-dessus) en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L. 464-1 du Code de commerce. L'Autorité de la concurrence a, dans

une décision du 22 décembre 2010, rejeté la demande de mesures conservatoires et renvoyé l'instruction au fond.

En 2007 et 2008, la société PagesJaunes a été assignée devant les conseils de prud'hommes de Caen, Marseille et Lille par des salariés de la société Adrexo, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs se plaignent d'une situation de travail dissimulé et recherchent la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Les dossiers devant les CPH de Caen et Marseille sont terminés du fait du désistement des parties adverses ; les autres procédures ont été réintroduites (prochaine audience le 8 septembre 2011).

PagesJaunes a assigné, en février 2008, les sociétés Xentral et *L'Annuaire Universel* pour contrefaçon de la marque PagesJaunes par l'exploitation du site d'annuaire en ligne « pagesjaunes.com » à destination d'un public français. Dans un jugement du 28 mai 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a reconnu que les sociétés Xentral (ex-Prodis) et *L'Annuaire Universel* se sont rendues coupables de contrefaçon et de concurrence déloyale. Cette décision confirme les droits de la société PagesJaunes sur ses marques historiques « PagesJaunes » et « Les PagesJaunes » dont la validité avait déjà clairement été reconnue par la Cour d'appel de Paris dans son arrêt du 30 mars 2005 et par le Tribunal de première instance des Communautés européennes (TPICE) dans sa décision du 13 décembre 2007. Les sociétés Xentral et *L'Annuaire Universel* ont fait appel de cette décision. Suite à la mise en redressement judiciaire de la société *L'Annuaire Universel*, la procédure avait été suspendue ; celle-ci ayant été reprise par le mandataire liquidateur, la Cour d'appel de Paris a confirmé le 12 novembre 2010 le jugement du 28 mai 2008 dans toutes ses dispositions.

La société *L'Annuaire Universel* a assigné PagesJaunes devant le Tribunal de commerce de Nanterre en demandant l'annulation des différentes marques Pages Blanches au motif qu'elles étaient usuelles dans le langage courant et professionnel pour désigner des listes alphabétiques des abonnés, au moment de leur dépôt. Compte tenu du dépôt de bilan de *L'Annuaire Universel* et en l'absence de régularisation par l'administrateur judiciaire, cette procédure est aujourd'hui radiée.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001, stable en 2006 et 2007 et à nouveau en diminution. Au 31 décembre 2010, il s'élevait à 11, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 0,3 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaie de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

L'ensemble de ces informations figurent en note 33 de l'annexe des comptes consolidées.

ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DES MARCHÉS DU GROUPE

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (cf. la section 6.7 « Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne (et notamment la directive « vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services

du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'INCERTITUDE DES RÉGLEMENTATIONS EXISTANTES

Un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique, le cryptage et les signatures électroniques.

Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'APPLICATION DE PLUSIEURS RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de

plusieurs législations ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui pourraient en découler pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et

industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

INFORMATIONS PERSONNELLES CONCERNANT LES UTILISATEURS

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'approprier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée

et à la protection des données. L'instruction de telles demandes et la préparation d'une défense à leur encontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

RESTRICTIONS AU DROIT DU GROUPE DE COLLECTER DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (cf. la section 6.7.1.2 « Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (« cookies »), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité

de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

UTILISATION DES NOMS DE DOMAINE

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part, les déposants de noms de domaine et d'autre part, les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marques ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter

les risques de litige, un tiers pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3 Risques de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque sur actions.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans la note 30 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2010 figurant dans le chapitre 20.1 Informations financières historiques. Des informations relatives à l'endettement du Groupe figurent également dans le chapitre 10 – Trésorerie et capitaux, la note 17 – Instruments

financiers dérivés, la note 27 – Endettement financier net, et la note 29 – Instruments financiers des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2010.

Le risque sur actions est exclusivement lié au contrat de liquidité mis en œuvre le 7 octobre 2008 et dont les détails sont exposés dans la note 23.3 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2010 figurant dans le chapitre 20.1 Informations financières historiques.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Ses activités ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité annuaires imprimés.

Sur ces impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion massive d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants :

- En ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fourniture du papier annuaires, l'impression ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour en maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit attentif à des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants, il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ces sous-

traitants respecteront l'ensemble des réglementations qui sont applicables à leur activité propre, dans le domaine de la protection environnementale.

- Concernant ces activités du Groupe, les risques environnementaux sont principalement les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier.
- D'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte donc, pour le Groupe, de la production d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PAPIER CONSOMMÉ

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires, sont conduites pour chacune des éditions, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition des annuaires imprimés de PagesJaunes s'est élevé à 51 330 tonnes pour

l'année 2010 contre 66 770 tonnes pour l'année 2009 et 71 720 tonnes pour l'année 2008. L'évolution à la baisse de la consommation en 2010 s'explique par :

- un nouveau format compact permettant d'augmenter la surface imprimée de la page, et par là même de réduire le nombre de pages ; ce format a été adopté pour l'édition de 95 des 102 départements ou territoires bénéficiant d'annuaires imprimés ;
- d'autres diminutions de pagination, en lien avec le recul du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

LE RECYCLAGE DES ANNUAIRES

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est tout à fait sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : notamment, il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et de leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition, font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, PagesJaunes a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collégalement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. PagesJaunes s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (les Pages Blanches n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de leur statut de composante du service universel des postes et des communications électroniques).

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DITES « DE BUREAU »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que le Groupe ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune

perte liée à l'environnement ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la compétence et la responsabilité en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages.

L'extension du périmètre des entreprises assujetties à l'écocontribution s'est poursuivie en 2010 : depuis le 1^{er} janvier 2010, sont maintenant concernés les fabricants de papier graphique (papiers bureautique par exemple), et les fabricants d'enveloppe, et les diffuseurs de ces produits.

N'échappent à cette contribution que les publications relevant du régime du livre, les publications relevant du régime de la presse ainsi que les imprimés diffusés en vertu d'une loi ou d'un règlement (ce qui est le cas des Pages Blanches (voir plus haut)).

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable au titre de l'année 2010 est estimé à 781 000 euros HT (995 000 euros HT en 2009).

Pour l'avenir, le Groupe devra prendre en considération l'évolution des attentes environnementales des utilisateurs, des pouvoirs publics et se conformer à des réglementations probablement plus contraignantes pour les éditeurs.

L'activité des annuaires imprimés a par ailleurs été certifiée conforme à la norme ISO 14001. Cette certification vient reconnaître les efforts importants et permanents du Groupe pour diminuer ses impacts environnementaux.

5.1 Histoire et évolution de la Société145.2 Investissements16

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

« PagesJaunes Groupe ».

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.
Code APE : 7010 Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954

et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du Groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à *L'Annuaire* (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de *L'Annuaire* et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France, et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liée à l'augmentation du nombre d'abonnés

au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA s'est fait notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. PagesJaunes a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie. Par ailleurs, la Société a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompass, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de Marketing Direct (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompass Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société PagesJaunes Groupe a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui PagesJaunes Groupe.

En janvier 2005, PagesJaunes Groupe a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompass Belgium. PagesJaunes Groupe avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Eurodirectory qui détient 49 % du capital d'Editus Luxembourg, consolidée dorénavant par intégration proportionnelle.

En février 2005, PagesJaunes Groupe a réalisé l'acquisition, via sa filiale Wanadoo Data, de la société française e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de CRM (*Customer Relationship Management*). e-sama est consolidée depuis février 2005.

En juin 2005, PagesJaunes Groupe a acquis la société marocaine Edicom, éditeur de l'annuaire imprimé et Internet « Télécontact », et qui exploite également la marque Kompass au Maroc. Edicom est consolidée depuis juillet 2005.

Le 20 janvier 2006, PagesJaunes a conclu avec France Télécom un contrat de concession d'exploitation de l'*Annuaire Universel* imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12,0 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Le 31 mars 2006, Wanadoo Data et sa filiale e-sama ont fusionné pour constituer la société PagesJaunes Marketing Services qui rassemble désormais tout le savoir-faire en termes de marketing direct du Groupe en France.

PagesJaunes Liban a été cédée le 26 juin 2006 à une société liée au management en place. Le prix de cession est de 56 755 dollars US, prenant en compte le règlement par PagesJaunes Liban au bénéfice de PagesJaunes Groupe d'une créance d'un montant de 193 245 dollars US.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son associé unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée au plus haut niveau par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited, et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « *Principal Investment Area* » du groupe Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes duquel France Télécom est convenue de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22,0 euros par action cédée. En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours. À l'issue de cette garantie

de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de PagesJaunes Groupe, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007.

Le 9 janvier 2007, PagesJaunes Groupe a lancé via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et automobiles en ligne, accessible sur le site « annoncesjaunes.fr ». Le 17 octobre 2007, M6 a pris une participation de 34 % dans le capital de cette filiale, via une augmentation de capital de 16,0 millions d'euros.

PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface Services de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium. Coface Services détient la société Kompass International, propriétaire de la marque Kompass, qui est exploitée par Kompass France en France et en Espagne, et par Kompass Belgium en Belgique et au Luxembourg. Cette cession a dégagé une plus-value de cession de 33,0 millions d'euros pour PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe a acquis le 11 octobre 2007 une participation de 55 % dans le capital de Horyzon Média, participation portée à 66 % au 31 décembre 2007, ainsi qu'une participation de 66 % dans le capital de Horyzon Clics. Les deux sociétés, régies publicitaires Internet, créées respectivement en février 2004 et en septembre 2005, ont fusionné le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média. Suite au départ d'un des dirigeants d'Horyzon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros. Le 17 février 2010, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans Horyzon Média de 95,83 % à 100 % pour un prix de 0,5 million d'euros.

Le 17 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6, pour un montant de 6,0 millions d'euros, l'intégralité de sa participation, soit 34 % des actions qu'il détenait dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces. Cette société a été cédée à PagesJaunes puis ses activités ont été fusionnées avec celles de la société PagesJaunes SA le 21 juillet 2009. L'activité de Petites Annonces en ligne a ainsi été transférée du segment International & Filiales au segment PagesJaunes en France.

PagesJaunes Groupe a cédé sa filiale Edicom, editrice de l'annuaire de professionnels Télécontact au Maroc, en octobre 2009. Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation du Groupe à compter du 31 octobre 2009.

PagesJaunes Groupe a finalisé le 12 mars 2010 un accord selon lequel il détient désormais 100 % du capital de 123people, numéro 1 mondial de la recherche de personnes. Lancé en 2008, 123people est devenu rapidement l'acteur mondial de référence sur le marché de la recherche de personnes, segment qui représente 30 % du volume total des recherches sur Internet. Avec des sites lancés dans une dizaine de pays (France, Espagne, Autriche, États-Unis, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, etc.), il a su démontrer sa capacité à développer des services pertinents et des audiences élevées (plus de 40 millions de visiteurs uniques début 2010, moins de 24 mois après le lancement du service), à nouer plus de 200 partenariats éditoriaux et d'affiliation, et à réaliser une croissance régulière de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité.

123people est une société autrichienne. Elle est consolidée dans les comptes du Groupe depuis mars 2010.

5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les dépenses d'investissement du Groupe proviennent majoritairement du segment PagesJaunes en France et visent essentiellement à améliorer l'ergonomie, la pertinence des résultats et les fonctionnalités offertes par « pagesjaunes.fr », ainsi qu'à renforcer l'efficacité des processus de

définition des offres, de gestion des bases de données, de gestion de la relation clients, de production des annonces, et plus généralement de gestion éditoriale des annuaires.

Le tableau ci-dessous donne le montant et le rapport des investissements rapportés au chiffre d'affaires consolidé de PagesJaunes Groupe au cours des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires consolidé	1 125,2	1 163,9	1 192,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	42,7	26,0	12,1
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	3,8 %	2,2 %	1,0 %

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS ET À VENIR

PagesJaunes poursuit sa stratégie d'optimisation de l'ensemble de ses processus et d'amélioration continue de ses sites Internet fixe et mobile, tant en termes de pertinence des résultats, d'ergonomie ou d'enrichissement des services proposés. Les investissements en cours ou à venir s'inscrivent totalement dans la politique d'innovation et

la stratégie du Groupe, avec notamment le lancement de nouveaux produits et services à destination de nos clients, et la poursuite de l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Les investissements devraient représenter de l'ordre de 3 % à 4 % du chiffre d'affaires consolidé à l'avenir.

6.1	Principales activités et stratégie de développement	17
6.2	Présentation de l'activité	19
6.3	Événements exceptionnels	26
6.4	Relations avec le Groupe France Télécom et les actionnaires	27
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	28
6.6	Position concurrentielle	29
6.7	Réglementation	31
6.8	Fournisseurs	35
6.9	Assurances et couverture de risques	35

6.1 Principales activités et stratégie de développement

6.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

PagesJaunes Groupe est l'un des principaux acteurs de la publicité et de la recherche d'informations avec plus de 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2010. Les services de PagesJaunes sont notamment accessibles *via* les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes), les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) et Internet. Les sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes Groupe, au premier rang desquels pagesjaunes.fr, mobile.pagesjaunes.fr, mappy.com et annoncesjaunes.fr, sont visités chaque mois par un internaute français sur deux.

PagesJaunes Groupe dispose d'une force de vente de plus de 2 100 conseillers commerciaux en France et en Espagne, et propose à ses 715 000 clients annonceurs locaux et nationaux une gamme complète de produits publicitaires. PagesJaunes Groupe est l'une des trois premières régies publicitaires Internet en France. Avec près de 540 millions d'euros de chiffre d'affaires Internet en 2010, soit 48 % de ses revenus consolidés, PagesJaunes Groupe occupe la première place européenne par les revenus publicitaires Internet.

Les activités du Groupe s'organisent en deux segments :

- PagesJaunes en France qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1 051,6 millions d'euros et une marge brute opérationnelle de 510,5 millions d'euros en 2010. Il s'agit des activités France du Groupe relatives

à l'édition et à la distribution des annuaires, à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés (PagesJaunes, *L'Annuaire*) et en ligne (« pagesjaunes.fr », « pagespro.com »). Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118 008), de l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr »), ainsi que de l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe.

- International & Filiales qui a réalisé un chiffre d'affaires de 87,8 millions d'euros et une marge brute opérationnelle de 7,2 millions d'euros en 2010. Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires imprimés et en ligne grand public hors de France (QDQ Media en Espagne et Editus au Luxembourg), et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de Mappy, de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services, et de régie publicitaire sur Internet d'Horyzon Média. Depuis le mois de mars 2010, ce segment comprend également les activités de 123people, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet, ainsi que, depuis le mois de mai 2010, celles de Keltravo, acteur majeur de la mise en relation entre particuliers et professionnels du bâtiment et des travaux publics en France.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par filiale du nombre d'annonceurs de PagesJaunes Groupe :

	2010	2009	2008
PagesJaunes SA	659 917	700 077	696 051
QDQ Media	44 422	55 161	72 994
Editus Luxembourg ⁽¹⁾	11 107	13 631	15 120
Edicom ⁽²⁾	–	–	3 954
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS	715 446	768 869	788 119

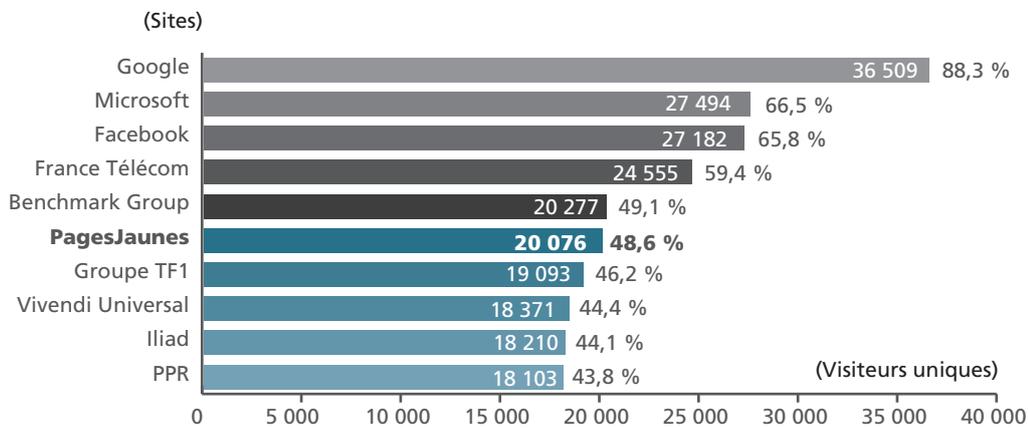
(1) Détenu à 49 %.

(2) Cédé en octobre 2009.

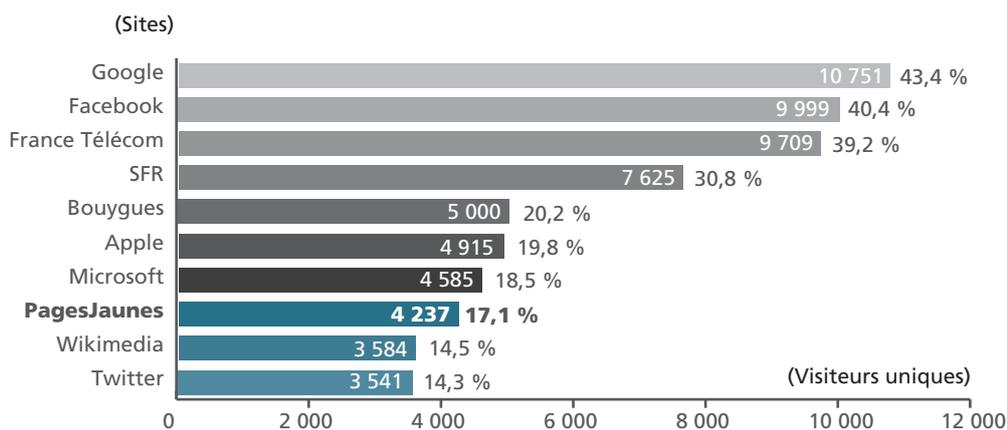
PRINCIPALES ACTIVITÉS ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Le tableau suivant donne le classement des principaux sites Internet fixe et mobile en France (source MNR, décembre 2010, tous lieux de connexion, parent) :

INTERNET FIXE (audience en milliers de visiteurs uniques et couverture en %)



INTERNET MOBILE (audience en milliers de visiteurs uniques et couverture en %)



6.1.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de croissance de PagesJaunes Groupe repose sur trois axes prioritaires :

- l'enrichissement permanent des contenus, qui passe à la fois par le lancement de nouveaux produits et services pour les annonceurs (Pack Visibilité Internet, vidéo...), par des partenariats avec des acteurs de référence dans leurs domaines (allocine.com, Michelin, booking.com, autoplus...), et enfin par les utilisateurs eux-mêmes avec l'ouverture du dépôt d'avis (le « contributif ») ;
- la croissance continue des audiences, avec une complémentarité des supports Internet fixe, mobile et imprimé ;
- le renforcement du retour sur investissement (RSI) pour les annonceurs grâce notamment à une gamme Internet renouvelée.

Cette stratégie de croissance dans la recherche locale et la communication de proximité vise à renforcer son positionnement auprès des clients PME/TPEs et des grands comptes nationaux.

En 2011, la stratégie de PagesJaunes Groupe s'articulera notamment autour des initiatives suivantes :

- poursuite de l'amélioration de la performance opérationnelle de l'entreprise, avec :
 - l'optimisation de l'activité de l'annuaire imprimé (maintien de la base d'annonceurs, découpage géographique, réduction des quantités de papier, la rationalisation de la distribution...),
 - l'amélioration continue de l'efficacité commerciale (révision de la gamme de produits, segmentation du marché...);
- accélération de la croissance de l'activité Internet, avec une poursuite de la refonte de la gamme de services (sites clients plus riches et plus visibles, meilleurs formats publicitaires, offres entrée de gamme performantes...), et une amélioration de l'attractivité et de la disponibilité des services (nouvelle page d'accueil pagesjaunes.fr, personnalisation des services, mise à disposition des API Mappy, partenariats dans les contenus...);
- développement des relais de croissance : monétisation des très fortes audiences sur les mobiles et « smartphones », portails verticaux sur Internet (petites annonces...), services géo-localisés.

6.2 Présentation de l'activité

6.2.1 SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

En 2010, le segment PagesJaunes en France a réalisé un chiffre d'affaires de 1 051,6 millions d'euros, en baisse de par rapport à 2009. Les revenus de PagesJaunes proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés, ses services en ligne et son service de renseignements téléphoniques ainsi que de la production de contenus digitaux (sites web, vidéos...).

L'essentiel des coûts de la Société correspond à des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés ainsi qu'achat de contenus éditoriaux et de trafic du 118 008) et à des frais commerciaux et administratifs.

En 2010, la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France s'est élevée à 510,5 millions d'euros.

Les annonceurs

La plupart des clients annonceurs de PagesJaunes sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises. En 2010, 659 017 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services. En 2010, les 20 premiers annonceurs et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles ont représenté respectivement 1,4 % et 14,0 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'annonceurs et du chiffre d'affaires moyen par annonceur :

	2010	2009	2008
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS ⁽¹⁾	659 917	700 077	696 051
dont nouveaux annonceurs ⁽²⁾	95 101	118 531	131 314
Annonceurs dans les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes ou L'Annuaire)	580 611	623 803	628 024
Annonceurs dans les services en ligne	487 278	492 509	482 134
(et en pourcentage du nombre total d'annonceurs)	73,8 %	70,4 %	69,3 %
Annonceurs sur les services de renseignements téléphoniques (118 008)	91 512	116 626	114 186
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros) ⁽³⁾	1 570	1 543	1 564
Chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés (en euros) ⁽⁴⁾	902	926	984
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne (en euros) ⁽⁵⁾	977	945	907
Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services de renseignements (en euros)	209	212	199

(1) Le nombre d'annonceurs inclut tous les annonceurs de l'année considérée, y compris ceux ayant confié leur achat d'espace publicitaire dans un support de PagesJaunes à une agence de publicité.

(2) Nombre d'annonceurs dans l'année qui n'étaient pas annonceurs au titre de l'année précédente.

(3) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte de la division du chiffre d'affaires de PagesJaunes hors QuiDonc, activités de vente d'accès, Minitel et trafic du 118 008 (« chiffre d'affaires publicitaire ») par le nombre total d'annonceurs.

(4) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés résulte de la division du chiffre d'affaires annuaires imprimés de PagesJaunes par le nombre total d'annonceurs dans les annuaires imprimés.

(5) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur les services en ligne résulte de la division de la somme du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr, d'annoncesjaunes.fr (à partir de 2009), du Minitel et des sites Internet par le nombre moyen d'annonceurs sur les services en ligne de l'année considérée (moyenne arithmétique du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année considérée et du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année précédente).

Des annonceurs multisupports

Les annonceurs de PagesJaunes sont majoritairement multisupports. Ainsi, en 2010, 62,0 % d'entre eux ont investi à la fois sur les supports imprimés (annuaire PagesJaunes ou L'Annuaire) et sur les supports Internet (pagesjaunes.fr). Le tableau suivant représente l'évolution de la répartition du parc d'annonceurs entre 2008 et 2010 :

	2010	2009	2008
Part des annonceurs à la fois sur les annuaires imprimés et sur Internet	62,0 %	60,8 %	60,4 %
Part des annonceurs seulement sur les annuaires imprimés	26,3 %	29,7 %	30,8 %
Part des annonceurs seulement sur Internet	11,7 %	9,5 %	8,8 %
NOMBRE TOTAL D'ANNONCEURS	100,0 %	100,0 %	100,0 %

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

Des annonceurs fidèles

PagesJaunes bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs élevé. Ainsi, 82,0 % des annonceurs de PagesJaunes en 2009 ont poursuivi leur relation commerciale avec la Société en 2010 (le solde de 18,0 % d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec la Société comprenant également les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le tableau suivant montre l'évolution du taux de fidélisation des annonceurs en nombre et en chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices :

	2010	2009	2008
Taux de fidélisation en nombre d'annonceurs	82,0 %	83,5 %	84,7 %
Taux de fidélisation en chiffre d'affaires	91,9 %	91,4 %	92,7 %

Typiquement, le budget PagesJaunes de l'annonceur se développe avec son ancienneté. Le tableau ci-dessous montre la croissance du revenu moyen des anciens clients par rapport à celui des nouveaux clients (chiffre d'affaires moyen par annonceur en euros) au cours des trois derniers exercices :

	2010	2009	2008
Nouveaux clients ⁽¹⁾	606	580	550
Clients existants ⁽¹⁾	1 538	1 773	1 883
REVENU MOYEN GLOBAL ⁽²⁾	1 570	1 543	1 564

(1) Budget moyen par annonceur sur une base commerciale (sur une base édition et clients négociateurs, sans retraitement des agences de publicité).

(2) Revenu moyen par annonceur sur une base comptable.

Des services reconnus par les annonceurs

PagesJaunes offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (annuaires imprimés, Internet fixe et mobile, service de renseignements téléphoniques), et estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes offre une large gamme de produits publicitaires. Chacun de ces produits fait l'objet d'une tarification indépendante.

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes concluent en général un contrat pour la durée d'une édition, soit douze mois, à l'exception de certains produits publicitaires spécifiques sur les supports Internet (produits d'affichage ou display). Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Depuis plusieurs années, PagesJaunes a mis en place des systèmes permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de son plan de parution sur les supports de PagesJaunes. Il s'agit en particulier de l'insertion dans ses produits publicitaires d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés, et, depuis 2010, de la mise à disposition des annonceurs, des données statistiques d'audience de l'ensemble de leurs produits publicitaires en ligne à travers un espace dédié, le Business Center.

Organisation commerciale

PagesJaunes a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et de développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de PagesJaunes en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de la Société. Au 31 décembre 2010, la société PagesJaunes comptait un effectif inscrit

de 1 882 vendeurs contre 2 040 en 2009, répartis en trois grands canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

En 2010, PagesJaunes a mis en place une nouvelle Direction Grands Comptes, qui regroupe les activités gérées en direct par PagesJaunes SA et celles sous la responsabilité de Horyzon Média, qui traite avec les Agences de publicité. L'objectif est de coordonner ces différentes approches commerciales afin d'offrir les services et les offres marketing les plus complètes et efficaces possibles pour les annonceurs Grands Comptes, en s'appuyant sur l'ensemble des expertises et produits des sociétés du Groupe.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique ou de marchés déterminés. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement.

Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies, grâce notamment, depuis 2010, à un site de *e-learning* dédié aux forces commerciales. Le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte trois semaines de formation alternée entre théorie et pratique.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré ; les vendeurs terrain ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération.

L'organisation commerciale de PagesJaunes offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débutent en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients », puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de PagesJaunes.

L'accès aux données

PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données. La Société complète ces informations grâce notamment aux contacts que le réseau commercial entretient auprès des professionnels.

6.2.1.1 Annuaire imprimés

L'activité annuaires imprimés BtoC de PagesJaunes concerne les annuaires PagesJaunes et Pages Blanches. Cette activité a produit en 2010 un chiffre d'affaires de 523,6 millions d'euros. 580 611 annonceurs ont acheté en 2010, un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes et/ou l'annuaire Pages Blanches.

En 2010, 307 éditions des annuaires imprimés PagesJaunes et de l'annuaire Pages Blanches ont été réalisées (contre 274 en 2009).

La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à la fin du mois de juillet de l'année considérée. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois.

Les charges liées aux annuaires imprimés résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'annuaire ainsi que d'achat de contenus éditoriaux) et des frais commerciaux et administratifs.

6.2.1.1.1 L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 600 rubriques selon la localité d'implantation de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installée, en général, la ligne téléphonique correspondante.

En 2010, PagesJaunes a réalisé 133 éditions différentes de l'annuaire PagesJaunes ; ces éditions ont été, pour une grande part, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes. Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infra-départementale. Cette technique de découpage (*scoping*) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires, sur une zone géographique plus limitée et correspondant mieux à leur zone de chalandise.

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations mensuelles moyennes sur les supports en ligne de PagesJaunes :

(en millions)	2010	2009	2008	Variation
pagesjaunes.fr ⁽¹⁾	78,0	73,8	70,8	5,7 %
pagesjaunes.fr sur mobile ⁽²⁾	5,9	2,5	1,2	136,0 %
TOTAL	83,9	76,3	72,0	10,0 %

(1) Source : Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

(2) Source : Mobivillage/Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

6.2.1.1.2 L'Annuaire

En 2010, PagesJaunes a réalisé 174 éditions départementales de l'annuaire Pages Blanches, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes.

PagesJaunes a été retenu pour être l'éditeur de l'annuaire Pages Blanches imprimé, composante du service universel (arrêté du 29 novembre 2009).

6.2.1.2 Internet

Les services en ligne de PagesJaunes représentent une part croissante de son activité et se situent à un niveau élevé comparativement à la plupart des éditeurs d'annuaires européens, tant sur le plan des revenus que de l'audience. Ils ont fait l'objet de développement dès 1985 avec le lancement du premier annuaire électronique de PagesJaunes sur Minitel. L'offre de services en ligne de PagesJaunes s'est ensuite étoffée en 1997 par le lancement du site pagesjaunes.fr sur Internet. Une première version de pagesjaunes.fr adaptée à l'Internet mobile (accessible depuis les téléphones mobiles) a été mise en ligne dès décembre 2000. Une version iPhone a également été développée en 2009 et a connu un grand succès. Elle a depuis été complétée par des versions sur les différents systèmes mobiles (OVI, Bada, Windows 7 mobile...) et sur l'ipad.

PagesJaunes a également développé depuis 1997 une activité complémentaire de création et d'hébergement de sites Internet qui s'est amplifiée en 2009 avec le lancement d'une offre spécifique (le Pack Visibilité Internet) permettant à un professionnel d'optimiser sa visibilité sur l'Internet.

En 2010, l'activité services en ligne de PagesJaunes a généré un chiffre d'affaires de 479,6 millions d'euros. 487 278 annonceurs ont été, en 2010, clients des services en ligne de la Société. L'essentiel des revenus provient des produits de pagesjaunes.fr, le solde provenant de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet dont la croissance est due à l'offre de sites standardisés « En savoir + », à l'offre de vidéos publicitaires lancée en 2008, à la nouvelle offre de petites annonces immobilières en mai 2009 et au lancement du Pack Visibilité Internet en octobre 2009.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

6.2.1.2.1 Internet fixe

pagesjaunes.fr

Le site Internet pagesjaunes.fr est l'un des tout premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 42,7 % et plus de 17,6 millions de visiteurs uniques au mois de décembre 2010 (source : NielsenNetRatings Brand – tous lieux de connexions – applications Internet exclues), le site pagesjaunes.fr occupe la 7^e place des sites français. En termes de visites, pagesjaunes.fr a gagné 51 millions de visites en un an passant de 885 millions de visites en 2009 à 936 millions de visites en 2010 (source : Médiamétrie-eStat). La majorité des visiteurs de pagesjaunes.fr viennent directement sur le site sans passer par les sites d'audience avec lesquels PagesJaunes est partenaire (MSN, La Poste, Free et Mappy). La croissance observée en 2010 a d'ailleurs été assurée malgré la fin du partenariat avec Orange à fin octobre 2009. Les liens externes, les partenariats et les liens sponsorisés ne représentent en effet que 15 % environ de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de visites (source : Médiamétrie-eStat, décembre 2010).

Le site fournit un ensemble de services innovants qui évoluent au fil des ans :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de toutes les communes de la France métropolitaine et à plus de 4 millions de photos sur 26 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Ces services complémentaires sont offerts par PagesJaunes en partenariat avec Mappy ;
- un service appelé « Recherche à proximité de ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu progressivement et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, les internautes peuvent procéder à une requête autour d'un point d'intérêt (POI) sur la nouvelle version de pagesjaunes.fr ;
- un service de recherche par la vidéo. Ce service, lancé en novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver un professionnel à partir de sa vidéo. Ce service s'appuie sur l'offre « vidéo pour les professionnels » lancée en 2008. Il donne aujourd'hui accès à plus de 20 000 vidéos de professionnels ;
- un service de recherche par la carte. Ce service innovant, lancé en partenariat avec Mappy en novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver directement un professionnel en navigant dans une zone géographique directement sur une carte. Très simple d'utilisation, ce service permet d'accélérer la découverte de professionnels sur une zone géographique donnée ;
- un service de vues aériennes fournies par IGN, couvrant l'ensemble du territoire français a été lancé en mai 2006 et a connu un succès immédiat. Ce service permet entre autres d'effectuer une recherche de professionnel ou de particulier puis de positionner le résultat de cette recherche sur une vue aérienne et sur un plan avec la possibilité de passer de l'une à l'autre. Depuis avril 2007, grâce à un partenariat entre PagesJaunes et InterAtlas, les utilisateurs de pagesjaunes.fr ont accès à des vues aériennes en haute résolution. Neuf grandes villes et une région françaises sont ainsi représentées (Aix-en-Provence, Lyon, Marseille, le Mont-Saint-Michel, Orléans, Paris, Reims, Toulouse, Vannes et toute la région Île-de-France) ;
- en septembre 2006 a également été lancé, à titre expérimental, un service permettant une représentation de villes en trois dimensions. Ce service a été ouvert sur les villes de Paris et Rennes. Il permet de rechercher un professionnel et de le situer sur la représentation en 3D de la ville. Devant le succès rencontré, onze nouvelles villes ont été mises en ligne depuis (Aix-en-Provence, Lyon, Marseille, Toulouse

et Issy-les-Moulineaux, Versailles, Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nancy et Nantes) ;

- le service « Ville en direct » : à travers ce service mis en ligne en février 2005, PagesJaunes offre aux internautes des informations utiles et actualisées en quasi-temps réel sur toutes les villes de France : la météo détaillée avec prévisions gratuites jusqu'à 10 jours, les infos trafic en Île-de-France et sur les axes autoroutiers, plus de 400 webcams réparties sur tout le territoire national classées en quatre thèmes « la plage », « la montagne », « la ville » et le « trafic », les programmes de cinéma en partenariat avec Allociné (ainsi que les bandes-annonces fournies par Visioscene), une base de données exhaustive sur les loisirs en France avec Via France, ainsi qu'un partenariat avec la FNAC donnant la possibilité d'une billetterie ;
- un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesjaunes.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles ;
- l'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc » qui est proposé gratuitement depuis avril 2008 ;
- la possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr ;
- la possibilité de consulter les annonces de vente et de location pour trouver un logement ou un véhicule sur la France entière, sur le site annoncesjaunes.fr.

annoncesjaunes.fr

Les revenus des Petites Annonces en ligne proviennent essentiellement des abonnements souscrits par les professionnels (agences immobilières et concessionnaires automobiles notamment) pour diffuser leur offre de biens sur annoncesjaunes.fr, et, dans une moindre mesure, de la vente d'espaces publicitaires sur le site commercialisé par Horyzon Média.

Le site annoncesjaunes.fr offre aujourd'hui aux utilisateurs un vaste inventaire d'annonces immobilières et automobiles, mais aussi des annonces d'emplois, de stages ou de services à domicile. Le nombre d'annonces sur le site a continué à croître en 2010 passant de près de 638 000 annonces à fin décembre 2009 à 922 000 annonces à fin décembre 2010. Le site a enregistré 47 millions de visites sur l'ensemble de l'année 2010 (source : Xiti) et 1,9 million de visiteurs uniques sur le mois de décembre 2010 (source : NielsenNetRatings), ce qui le positionne dans le top 5 des sites de petites annonces immobilières et automobiles les plus visités en France. Le site annoncesjaunes.fr s'est aussi développé sur le mobile en 2010 avec le lancement d'une application iPhone sur l'immobilier et une autre sur les annonces automobiles. Les deux applications totalisent à fin décembre 2010 plus de 150 000 téléchargements.

En 2010, la Société a également continué à renforcer ses synergies « produit » et « commerciale » avec PagesJaunes en continuant la commercialisation de la « vitrine », interface, commercialisée par la force de vente de PagesJaunes, qui permet aux clients de PagesJaunes Petites Annonces de mettre en avant leurs annonces sur pagesjaunes.fr, et ainsi au Groupe d'avoir une offre annonceurs extrêmement compétitive sur les secteurs de l'immobilier et de l'automobile.

L'activité a connu un fort développement commercial puisque le nombre de clients en portefeuille a dépassé les 10 000 clients à fin 2010.

Sites Internet

PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain. L'offre de sites s'est enrichie depuis octobre 2009 d'une offre appelée Pack Visibilité Internet. Cette offre permet à l'annonceur qui y souscrit de bénéficier d'un véritable site Internet à plusieurs onglets. Dans ce site, l'annonceur peut mettre en valeur toutes les composantes de son offre commerciale, y compris une galerie de photos ou une vidéo. Ce site est optimisé par PagesJaunes pour être très facilement accessible *via* pagesjaunes.fr, mais aussi à travers les différents moteurs de recherche du marché comme Google ou Bing. En 2010, une version mobile a été lancée, particulièrement optimisée pour l'iPhone.

6.2.1.2 Internet mobile

Le site pagesjaunes.fr sur les mobiles a été lancé en décembre 2000. Le service est référencé sous sa propre marque sur l'ensemble des portails des trois opérateurs historiques. Il est également accessible depuis le kiosque multi-opérateurs Gallery. De plus, PagesJaunes propose un accès direct à son site à l'adresse : mobile.pagesjaunes.fr.

En juin puis en octobre 2008, PagesJaunes a déployé une version optimisée de son service pagesjaunes.fr dédiée aux téléphones mobiles nouvelle génération embarquant des navigateurs web mobiles. Cette nouvelle version s'inscrit pleinement dans la stratégie de continuité de service et permet à PagesJaunes d'être un des premiers éditeurs français à offrir une version optimisée de son site compatible avec les principaux navigateurs web mobiles. Les utilisateurs retrouvent sur leur mobile, un site pagesjaunes.fr mobile offrant la recherche de professionnels, de particuliers et la recherche inverse, identique en termes de fonctionnalités avancées et de *look and feel* à celui qu'ils consultent depuis l'Internet fixe.

2009 a été une année de développement très importante pour PagesJaunes sur la téléphonie mobile. En effet, et pour la première fois, les conditions de marché ont permis un véritable décollage du média mobile : mise sur le marché de terminaux évolués, notamment l'iPhone, développement des réseaux mobiles haut débit, offres tarifaires adaptées. PagesJaunes a su profiter de ce développement rapide en lançant une application dédiée aux terminaux mobiles « smartphones », en particulier l'iPhone. Cette application a connu un grand succès puisqu'elle a été téléchargée plus de 1,5 million de fois en France sur les iPhones français. L'application PagesJaunes est ainsi présente sur plus de 60 % des iPhones français et se place dans le top 5 des applications les plus téléchargées (source : Comscore décembre 2009).

En 2010, PagesJaunes a connu un très fort développement de son activité mobile. L'application iPhone a dépassé les 3 millions de téléchargements à fin 2010 tandis que l'application Android a elle dépassé les 500 000 téléchargements. Sur l'ensemble des plates-formes mobiles, plus de 3,9 millions d'applications PagesJaunes ont été téléchargées à fin 2010.

Le trafic mobile a connu une croissance très rapide, croissance assurée à plus de 80 % par l'iPhone. À fin décembre, le trafic mobile de PagesJaunes représentait plus de 7,2 millions de visites mensuelles, soit plus de 7 % de l'audience de pagesjaunes.fr.

Enfin, PagesJaunes a poursuivi sa stratégie de pénétration des différentes plates-formes mobiles en développant des applications sous

Blackberry, Microsoft (Windows Mobile 7) et en signant des partenariats structurants avec des opérateurs mobiles (Bouygues Télécom) ou des fabricants de terminaux (Samsung).

Le business model retenu par PagesJaunes est celui de la diffusion gratuite et de la vente de publicité, comme sur la majorité des supports du Groupe.

6.2.1.3 Autres

6.2.1.3.1 118 008

Dans le cadre de la libéralisation du marché des renseignements effective depuis avril 2006, PagesJaunes a ouvert un service de renseignements téléphoniques, le 118 008, en novembre 2005.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe ou mobile, à partir de la France métropolitaine et permet d'effectuer tous types de recherche.

Par ailleurs, les clients peuvent accéder aux informations concernant les programmes de cinéma (recherche par salle, par ville, par film, avec indication des horaires), dans le cadre d'un partenariat avec Allociné. Ils peuvent également accéder à l'information Météo concernant le lieu sur lequel a été effectuée leur recherche.

PagesJaunes a également enrichi le service rendu aux utilisateurs en permettant d'effectuer des recherches multicritères : ainsi, la recherche d'hôtels selon le nombre d'étoiles, ou encore de restaurants selon leurs spécialités culinaires.

PagesJaunes s'appuie sur plusieurs centres d'appel extérieurs à la Société basés en France afin d'être au plus près de ses clients, sur une plate-forme télécom et informatique performante ainsi que sur une base de données la plus complète possible regroupant les coordonnées des clients des opérateurs fixe et mobile souhaitant les transmettre.

En février 2007, PagesJaunes a conclu un accord de gestion avec Belgacom et AlloBottin par lequel PagesJaunes assurerait la gestion opérationnelle et le traitement des appels à destination des 118 007 et 118 612. Cet accord prévoyait le transfert à PagesJaunes desdits numéros en juillet 2007, ce qui a été acté en juillet 2007 par une décision de l'Arcep.

Le service de renseignements téléphoniques 118 008 PagesJaunes repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisées par la force de vente de PagesJaunes aux annonceurs.

PagesJaunes a complété son offre de services en lançant en avril 2008 le premier service de renseignements accessible gratuitement par SMS par le 32 008, avec un modèle économique basé sur la gratuité du service financé par de la publicité. Il s'agit d'un service gratuit (hors coût du SMS), permettant les recherches de professionnels, de particuliers et inversées depuis tous les téléphones mobiles. L'utilisateur a la possibilité d'obtenir jusqu'à 15 réponses à une recherche. Un message publicitaire est contenu dans le SMS de réponse envoyé par PagesJaunes. Depuis novembre 2008, ce service par SMS est également accessible par l'envoi d'un SMS au 118 008.

L'offre de renseignements de PagesJaunes n'a pas connu en 2010 d'évolution produit significative. Son chiffre d'affaires a baissé en 2010 sous la double influence de la baisse tendancielle du trafic déjà entamée en 2009 et de la baisse des revenus publicitaires engendrée par la baisse du retour sur investissement pour les annonceurs liée elle-même à la baisse du trafic.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

6.2.1.3.2 PagesPro et PagesJaunes 3611 (Minitel)**PagesPro**

L'annuaire PagesPro imprimé, édité par PagesJaunes se positionne comme un annuaire régional à destination des petites et moyennes entreprises, dont l'objet est la mise en relation des professionnels les uns avec les autres. L'annuaire PagesPro, édition 2010, est disponible sur Internet. Les annuaires imprimés et les CD PagesPro ont en effet disparu en 2010 au profit de pagespro.com.

L'annuaire PagesPro est envoyé gratuitement aux entreprises figurant sur une liste de diffusion établie par PagesJaunes qui comprend des professionnels sélectionnés selon leur activité et la taille de leur entreprise. Préalablement à cette diffusion, PagesJaunes consulte chacun de ces professionnels pour savoir sur quel support (imprimé ou CD-Rom) il souhaite obtenir cet annuaire.

PagesJaunes 3611 (Minitel)

PagesJaunes 3611 connaît une baisse d'audience très importante. PagesJaunes 3611 a enregistré un chiffre d'affaires de 0,8 million d'euros en 2009.

France Télécom avait indiqué à PagesJaunes en juillet 2008 sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars 2009. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt des utilisateurs pour ce service (plus d'un million de connexions par mois), France Télécom et PagesJaunes ont décidé en février 2009 de maintenir ce service dont PagesJaunes est désormais éditeur et qu'il continuera d'exploiter en partie en 2011.

6.2.2 SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Au-delà de l'édition d'annuaires grand public en France, PagesJaunes Groupe est présent dans un certain nombre d'activités qui constituent le segment International & Filiales, et qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les Services Géographiques de Mappy et de Marketing Direct de PagesJaunes Marketing Services. Ce segment comprend également les activités de régie publicitaire sur Internet d'Horyzon Média. Depuis le mois de mars 2010, ce segment comprend également les activités de 123people, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet, ainsi que, depuis le mois de mai 2010, celles de Keltravo, acteur majeur de la mise en relation entre particuliers et professionnels du bâtiment et des travaux publics en France. En outre, PagesJaunes Groupe a cédé sa filiale Edicom, editrice de l'annuaire de professionnels Télécontact au Maroc, en octobre 2009. Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation du Groupe à compter du 31 octobre 2009.

En 2010, le segment International & Filiales a réalisé un chiffre d'affaires de 87,8 millions d'euros en hausse de 15,8 % par rapport à 2009, grâce à la croissance de 44,8 % des revenus Internet. La marge brute opérationnelle du segment International & Filiales est en forte hausse en 2010 à 7,2 millions d'euros contre 0,9 million d'euros en 2009, grâce aux effets de la restructuration de QDQ Media menée en 2009, qui permet d'atteindre une marge brute opérationnelle à l'équilibre en 2010, à la forte croissance de la marge brute opérationnelle d'Horyzon Média, liée à la croissance de l'activité, et à la contribution positive de 123people.

6.2.2.1 Annuaire et recherche**6.2.2.1.1 Annuaire****Espagne (QDQ Media)**

La société QDQ Media a été créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol, caractérisé par une faible pénétration de l'annuaire et un faible poids dans le marché publicitaire en comparaison avec les autres marchés européens, avec un produit différenciant et plus moderne. QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis cédée à PagesJaunes Groupe en avril 2004.

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés, des services en ligne et de renseignements par téléphone, ainsi qu'une plate-forme de services disponibles sur les téléphones mobiles. Pour commercialiser les espaces publicitaires de ses supports, QDQ Media dispose d'une force de vente terrain et d'une télévente. En septembre 2010, un canal

de vente « Digital » (trois commerciaux) a été lancé pour offrir au marché national des solutions sur mesure de communication en ligne et des stratégies de positionnement sur Internet.

QDQ Media offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires et a signé avec Google en juin 2008 un accord de distribution du programme Adwords auprès de ses annonceurs locaux. Au printemps 2010, QDQ Media a enrichi son offre Internet en lançant une offre standardisée de référencement naturel (« SEO » et « SEO Solucion Web ») qui a conquis environ 700 clients. QDQ Media est le 2^e éditeur d'annuaires en Espagne, avec un chiffre d'affaires de 27 millions d'euros en 2010 et 44 000 annonceurs. Les principaux coûts de QDQ Media sont les coûts éditoriaux (papier, impression, distribution des annuaires, coûts de production des activités Internet) et les coûts commerciaux.

QDQ Media a poursuivi en 2010 ses efforts d'optimisation du coût commercial en allégeant la structure hiérarchique et en optimisant la gestion du portefeuille entre canaux de vente, ce qui a permis d'abaisser son point mort. Fin 2010, l'ensemble de la force de vente compte environ 220 personnes.

L'annuaire imprimé « QDQ, La Guia Util » (l'annuaire utile) répertorie un ensemble de professionnels classés par rubriques. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés. Les cinq premiers annuaires imprimés ont été lancés en 1998 dans la province de Madrid. En 2010, QDQ Media a édité 65 annuaires, distribués à 5,2 millions d'exemplaires, et couvrant la quasi-totalité du territoire espagnol.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires, et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires externes, en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

QDQ Media a lancé en 2001 le site « qdq.com » pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. « qdq.com » s'est développé en bénéficiant notamment de l'apport des services de photographie et de cartographie de Mappy.

« qdq.com » intègre depuis 2003 « QDQ Blancas », le premier annuaire espagnol à contenir les abonnés de tous les opérateurs de télécommunication, abonnés qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour le téléphone fixe ou qui ont donné leur consentement préalable pour le téléphone mobile.

En 2010, « qdq.com » a reçu 23,5 millions de visites en 2010, soit une hausse de 43 % par rapport à 2009. Les services Internet ont généré 57 % des revenus de QDQ Media, avec une croissance de 19,2 % par rapport à 2009, portée notamment par la commercialisation de l'offre Google Adwords, qui permet aux annonceurs de QDQ Media d'intégrer une campagne de liens sponsorisés dans leur plan de communication Internet, ainsi que par les offres de référencement naturel lancées en 2010.

Luxembourg (Editus Luxembourg)

Editus Luxembourg est depuis sa création en 1991 l'éditeur des annuaires officiels du Luxembourg. La société est détenue à 49 % par Eurodirectory et à 51 % par P&TLuxembourg. PagesJaunes Groupe détient 100 % du capital d'Eurodirectory, société holding, depuis l'acquisition en octobre 2004 des 50 % détenus jusque-là par Seat Pagine Gialle. En 2004, Editus était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe ; elle est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2005. En vertu du pacte d'actionnaires entre Eurodirectory et P&TLuxembourg conclu le 6 juillet 1995, Eurodirectory et P&T Luxembourg nomment un nombre identique d'administrateurs, la Présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P&TLuxembourg.

Editus Luxembourg propose à ses clients, qui sont près de 14 000 en 2010, quatre lignes de produits et services basées sur la donnée locale : des annuaires, sur supports imprimés, sur Internet fixe et mobile, ainsi que sur tablettes numériques, des petites annonces immobilières et automobiles sur supports imprimés et sur Internet fixe et mobile, des solutions de marketing digital, ainsi que des services de marketing direct.

Editus édite les annuaires PagesJaunes, Pages Blanches, PagesPro et Pages Internet du Luxembourg sous les marques respectives Editus Pro, Editus Tel et Editus B2B. Chaque annuaire comporte une seule édition par an, et est distribué aux particuliers et aux entreprises par les bureaux de poste du Luxembourg. En complément, une tournée de distribution nationale « Editus On Tour » permet de remettre en mains propres des annuaires à la population. « L'Editus B2B » couvre également les entreprises de la Grande Région comprenant la Sarre, le Palatinat, la Lorraine et le Luxembourg belge. Tous ces annuaires se retrouvent également en ligne sur « editus.lu » avec un moteur unique, et sur mobile avec des applications disponibles sur les principales plates-formes (Appstore, Android et Blackberry).

Dans le cadre de son activité de petites annonces immobilières, Editus propose sous la marque « Habiter.lu » un magazine mensuel, un site Internet sur l'immobilier et l'habitat au Luxembourg et une application iPhone. Sous la marque « Référence Immobilière », un magazine mensuel et un site Internet sont dédiés au marché immobilier de la région belge frontalière du Luxembourg. Dans le secteur automobile, Editus propose sous la marque « Driving.lu » un site Internet et une newsletter mensuelle dédiés à ce secteur.

Editus propose aux annonceurs des solutions de marketing digital (affichages publicitaires, liens sponsorisés, service d'optimisation du référencement naturel de sites Internet pour les moteurs de recherche). Sous la marque « Marketing Direct », Editus réalise des opérations ciblées de marketing direct et commercialise sa base de données professionnelles.

L'ensemble des sites Internet d'Editus sont intégrés dans le portail d'Editus « www.luxweb.com », second portail en terme d'audience au Luxembourg avec 10,5 millions de visites en 2010, soit une croissance de 13 % par rapport à 2009.

6.2.2.1.2 Recherche

Méta-recherche (123people)

Lancée en 2008, 123people est devenu rapidement l'acteur mondial de référence sur le marché de la recherche de personnes. Avec des sites lancés dans plus d'une dizaine de pays (France, Espagne, Autriche, États-Unis, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, etc.), 123people a su démontrer sa capacité à développer des services pertinents et des audiences élevées (581,2 millions de visites en 2010), et a noué plus de 200 partenariats éditoriaux et d'affiliation. 123people a été acquise par PagesJaunes Groupe en mars 2010.

Devis en ligne (Keltravo)

La société Keltravo a été créée en mars 2007. Très rapidement, Keltravo est devenu un des leaders du devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile en France. Keltravo a été acquise par PagesJaunes Groupe en mai 2010.

Son site, keltravo.com, offre une solution rapide, efficace et gratuite aux particuliers qui cherchent un prestataire pour réaliser des travaux dans le domaine du BTP. Les particuliers reçoivent ainsi des devis qualifiés, dont ils peuvent ensuite comparer le prix et le niveau des prestations proposées. Pro.keltravo.com est le site permettant aux artisans comme aux entreprises du bâtiment et aux professionnels de l'habitat de s'inscrire pour recevoir des demandes de devis vérifiées et validées par les services de Keltravo.

Keltravo a également développé des sites complémentaires : deco-travaux.com qui apporte aux particuliers des conseils sur la réalisation de leurs travaux, Kelplanet.com, un site spécialisé dans les énergies renouvelables et KelBTP.com, un site dédié aux artisans et aux fabricants du BTP.

6.2.2.2 Régie publicitaire Internet (Horyzon Média)

En octobre 2007, PagesJaunes Groupe a pris une participation majoritaire dans le capital des sociétés Horyzon Média et Horyzon Clics, régies publicitaire Internet, créées respectivement en février 2004 et en septembre 2005. Les deux sociétés ont fusionné le 30 juin 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Média, et est dorénavant détenu intégralement par PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions ont permis à PagesJaunes Groupe de renforcer sa présence sur le marché dynamique de la publicité en ligne, et de compléter son offre publicitaire en ligne de type annuaire par une offre publicitaire nationale, commercialisée au CPM (coût au mille) ou au CPC (coût au clic).

Horyzon Média commercialise auprès d'annonceurs nationaux les espaces publicitaires de 76 sites Internet grand public en 2010, et est l'une des principales plates-formes de campagnes au clic en France avec un réseau de 9 370 sites affiliés. L'ensemble des sites commercialisés par Horyzon Média a représenté en décembre 2010 un taux de couverture de 65,5 % (source : Médiamétrie/NetRatings), permettant d'offrir aux annonceurs l'une des plus importantes couvertures des internautes français. Horyzon Média s'est vue confier la régie publicitaire des emplacements nationaux de l'ensemble des sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes Groupe en France, et en février 2008, la Société a lancé une offre spécifique Internet mobile. Les coûts d'Horyzon Média sont essentiellement constitués des reversements aux éditeurs et des charges de personnel de sa force de vente.

6.2.2.3 Marketing Direct et Services Géographiques

6.2.2.3.1 Marketing Direct (PagesJaunes Marketing Services)

Constituée en 1999, Wanadoo Data a acquis la société e-sama en février 2005. Wanadoo Data a adopté le nom PagesJaunes Marketing Services à l'occasion de l'absorption de e-sama en mars 2006. PagesJaunes Marketing Services a acquis et développé un savoir-faire spécifique et reconnu dans le traitement et la fourniture de données marketing. PagesJaunes Marketing Services, spécialiste du traitement et de l'exploitation opérationnelle de la donnée online et offline, permet aux entreprises d'établir une relation de proximité avec leurs clients ou prospects. Elle accompagne les entreprises autour de sept expertises « Data » avec des solutions multicanales. Ces sept expertises sont réparties en trois pôles :

- identifier, par l'audit de l'ensemble des données constituant les bases clients et ou prospects. Le Data Management (audit, intégration, traitement, hébergement, enrichissement, datamining, géocodage) est primordial pour assurer la qualité des données de l'entreprise. Les études de datamining et de géomarketing réalisées par PagesJaunes Marketing Services viennent enrichir la connaissance client ;
- contacter, par le ou les canaux adaptés aux cibles de l'annonceur, de la conception des dispositifs à la création des supports, jusqu'à leur diffusion, PagesJaunes Marketing Services assure l'intégralité de la prestation ;
- optimiser, la performance des campagnes suivantes après avoir analysé les résultats et mesuré le retour sur investissement, afin de capitaliser sur toutes les actions marketing.

PagesJaunes Marketing Services a lancé en 2009 son site marchand MarketingConnect. Plate-forme Internet à destination des TPE/PME et des entreprises à réseau, MarketingConnect a reçu le « Cube d'or » de l'innovation, récompensant la première solution Internet personnalisée pour bâtir et optimiser ses campagnes de marketing relationnel.

En 2010, PagesJaunes Marketing Services compte 1 039 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, de l'automobile, de l'énergie, de la grande distribution et de la distribution spécialisée, de la banque et assurance, et des services aux entreprises.

6.2.2.3.2 Services géographiques (Mappy)

Mappy est aujourd'hui un des leaders des services géographiques (plans, itinéraires, représentations géographiques, recherche à proximité, navigation GPS) sur Internet fixe et mobile en France et en Belgique. Mappy a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès de Wanadoo en avril 2004.

Mappy est éditeur du site « mappy.com », accessible sur Internet fixe et mobile, et des applications mobiles Mappy et Mappy GPS accessibles sur les principales plates-formes (AppStore, Android, Samsung).

« mappy.com » est l'un des principaux sites Internet français avec 255 millions de visites sur Internet fixe et mobile en 2010 et 1,8 million d'applications mobiles téléchargées. Pour créer ses services Internet fixe et mobile, Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers, la restructure, l'agrège et l'enrichie, puis l'intègre dans sa propre plate-forme technique. Mappy édite des services pratiques liés au déplacement tels que l'affichage de plans enrichis par des informations (trafic routier, parkings, stations « Vélib », stations services, points d'intérêt, information locale....). Mappy propose également des services de calcul d'itinéraires en voiture, à pieds ou par les transports en commun, ou encore des services de réservations hôtelières ou de restaurants. L'audience des services Internet fixe et mobile de Mappy est commercialisée depuis 2008 par Horyzon Média, la régie Internet de PagesJaunes Groupe.

En 2010, Mappy a commencé à se positionner sur le marché de l'information et de la publicité locale. Pour cela Mappy a mis en œuvre une stratégie d'enrichissement de son offre par la fourniture de services locaux liés au déplacement. Ainsi, Mappy a enrichi ses fonds de carte par l'affichage sur les niveaux de zoom élevés des commerçants de proximité (160 000) avec une mise en avant de tous les professionnels référencés sur PagesJaunes, et dont l'activité est particulièrement liée au déplacement, au tourisme et au loisir.

Les revenus de Mappy sont issus de la commercialisation par la régie Horyzon Média des espaces publicitaires sur ses supports Internet fixe et mobile. Mappy perçoit également des redevances sur les transactions réalisées par ses partenaires depuis le site « mappy.com ». Enfin, Mappy vend des prestations de services géographiques aux professionnels.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec le Groupe France Télécom et les actionnaires

Jusqu'au 11 octobre 2006, la Société appartenait au Groupe France Télécom. La politique du Groupe était de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché. Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de transition dont l'objet est de déterminer le sort des contrats existant à la date de conclusion du contrat de transition entre des entités du Groupe France Télécom et des entités du Groupe. Au titre du contrat de transition, seule une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires (décrite au paragraphe 6.4.1 du document de référence) était encore en application en 2010.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires, imprimés et électroniques. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom avait été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel. La désignation de France

Télécom en qualité d'opérateur chargé du service universel ayant une durée de deux ans, et suite à un nouvel appel à candidature, France Télécom avait été désigné par un arrêté du 29 mars 2007 pour une nouvelle durée de deux ans en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom éditait un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et mettait en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

Les appels à candidature concernant la fourniture d'un annuaire universel sous forme papier et d'un service universel de renseignement ont été publiés au *Journal officiel* du 14 janvier 2009. En revanche, le gouvernement n'a pas lancé d'appel à candidature pour l'annuaire électronique, en estimant après consultation que cette prestation était « largement disponible, gratuitement, avec un niveau de qualité globalement satisfaisant ». PagesJaunes a été désigné opérateur chargé de fournir l'*Annuaire Universel* sous forme papier par un arrêté en date du 29 novembre 2009 et opérateur chargé de fournir le service universel de renseignement par un arrêté en date du 18 novembre 2009.

6.4.1 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES AUX FINS D'ÉDITION D'ANNUAIRES

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et était ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année,

il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation prévisionnelle et l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu. Une nouvelle convention avait été signée le 31 janvier 2007 à effet au 1^{er} janvier 2007, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et aux mêmes conditions.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a versé à France Télécom 4,3 millions d'euros en 2010 (2,7 millions d'euros en 2009).

6.4.2 BAUX ET CONVENTIONS DE SOUS-LOCATION

La grande majorité des locaux du Groupe en province étaient sous-loués auprès du Groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Depuis le 11 octobre 2006, ces contrats sont maintenus, à l'exception des locaux dans lesquels le Groupe est occupant unique (aucune autre entité du Groupe France Télécom ne partageant ces locaux), pour lesquels le Groupe est devenu locataire en direct dès lors que les conditions financières demeuraient inchangées.

Au titre de ces contrats, PagesJaunes a comptabilisé en charge le montant de 2,3 millions d'euros facturés par France Télécom en 2010 (2,1 millions d'euros en 2009).

DÉPENDANCE DU GROUPE À L'ÉGARD DE CERTAINS FACTEURS

6.4.3 ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer PagesJaunes Groupe, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels (principalement les annuaires PagesJaunes et QDQ, La Guia Util). Cet engagement a été prolongé par le contrat de coopération jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer

PagesJaunes en France uniquement si PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de *l'Annuaire Universel* ou si ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du Groupe France Télécom n'en devient attributaire (cf. la section 6.4.3 « Relations avec le Groupe France Télécom – Convention relative à la fabrication et à la distribution de *l'Annuaire* et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique » du présent document de référence). Cet engagement a été prolongé dans le contrat de coopération jusqu'au 31 décembre 2010.

6.4.4 RELATIONS AVEC MÉDIANNUAIRE

À la suite de l'acquisition le 11 octobre 2006 par Médiannuaire de la participation de France Télécom dans le capital de la Société, Médiannuaire entend, en sa qualité de société holding animatrice du Groupe, définir et mettre en œuvre une politique de direction efficace de sa filiale, qui nécessite notamment la fourniture de services stratégiques, comptables, juridiques et fiscaux de PagesJaunes Groupe à des fins d'optimisation, de coordination et d'harmonisation de la gestion au sein du Groupe.

Médiannuaire possède à cet égard en son sein les équipes et les personnels justifiant du savoir-faire nécessaire pour assurer auprès de sa filiale les prestations de services requises pour la mise en œuvre de cette politique de direction. Elle pourra également recourir à des prestataires externes pour réaliser sa mission. À cet égard, un contrat de prestations de services a été conclu en date du 12 octobre 2006 par Médiannuaire avec la société Kohlberg Kravis Roberts & Co L.P. afin notamment de l'assister dans le cadre de sa mission de fourniture de services stratégiques.

La Société a souhaité bénéficier des compétences de Médiannuaire afin d'optimiser la gestion de ses activités et d'assurer son développement dans les meilleures conditions et a conclu avec elle un contrat de prestations de services en date du 28 novembre 2006 par lequel Médiannuaire s'est engagée à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie.

La rémunération annuelle de Médiannuaire pour l'assistance fournie à la Société sera égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par Médiannuaire dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5 %.

Ce contrat a engendré pour PagesJaunes Groupe une charge de 1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2010 (1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2009).

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS ET DE LICENCES

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaine, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, quidonc.fr, mappy.com et qdq.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET DE CONTRATS INDUSTRIELS

6.5.2.1 Achat de papier

PagesJaunes Groupe a conclu des accords-cadres avec un certain nombre de fournisseurs de papier qui figurent parmi les tout premiers groupes papetiers mondiaux. Les termes et conditions de ces accords-cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles PagesJaunes détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords-cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est seule responsable des obligations en découlant. Les contrats de fourniture de papier

prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. Ils sont en vigueur pour la majorité jusqu'au 31 janvier 2012. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 Impression

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires BtoC, en France et en Espagne, PagesJaunes Groupe a conclu avec quatre ⁽¹⁾ imprimeurs des accords pour la période 2009 à 2013 pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Ces contrats ne prévoient aucun engagement de volume et assurent la stabilité des prix.

(1) Depuis juillet 2010, il n'y a plus que trois imprimeurs à la suite de la liquidation judiciaire de Brodard Graphique.

6.5.2.3 Distribution

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs en vue de la distribution par portage de l'annuaire PagesJaunes et de l'annuaire Pages Blanches pour l'année 2011. Ces contrats ne prévoient pas d'engagement de volumes.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 Accès aux données annuaires

PagesJaunes a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la section 6.4.1 « Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2010 à 6,4 millions d'euros (4,5 millions d'euros en 2009). Ce montant inclut les sommes versées à France Télécom selon le contrat de mise à disposition des données annuaires (cf. section 6.4.1).

6.6 Position concurrentielle

6.6.1 SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

Dans un contexte d'évolution rapide du paysage concurrentiel sur Internet et d'extension continue de sa gamme de produits et services, PagesJaunes Groupe est confronté à une grande variété de concurrents. En tant que média, le Groupe fait ainsi face à deux grandes catégories de concurrence, et ce pour chacun de ses supports – Internet fixe, mobile et papier – et services :

- concurrence sur l'audience, sachant qu'il existe de plus en plus de sources possibles pour les consommateurs désireux d'être mis en relation avec un professionnel, un particulier, ou de trouver des informations avant d'effectuer un achat ;
- concurrence des autres supports publicitaires, en particulier des médias à vocation locale.

À ce jour, les principaux concurrents de la Société sont :

- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Voilà, Yahoo!, MSN) ;
- certains portails thématiques et sites spécialisés sur Internet (viamichelin.com, voyages-sncf.com, hotels.com, kelkoo.com, etc.) ;
- les services de renseignements téléphoniques qui se sont également développés sur Internet (118218.fr, 118712.fr, 118000.fr) ;
- les portails Internet de la presse gratuite (notamment les supports des sociétés Comareg et Spir Communication, 20 Minutes, Métro) ;
- les acteurs du marché des petites annonces qui peuvent être spécialistes de l'immobilier, spécialistes de l'automobile ou généralistes ;
- et aussi les éditeurs d'annuaires (notamment PubliGroupe, U Corsu...) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

6.6.1.1 Annuaires imprimés

Les annuaires imprimés de PagesJaunes rencontrent deux types de concurrence :

- la concurrence des fournisseurs d'informations qui est extrêmement diverse aujourd'hui, notamment celle qui est disponible en ligne sur Internet : ce peut être aussi bien les moteurs de recherche que les propres annuaires édités par PagesJaunes (pagesjaunes.fr), comme par d'autres annuaires ;
- la concurrence des autres supports de publicité qui ont vocation à s'adresser aux annonceurs locaux (exemple : presse quotidienne

régionale, gratuits d'information, gratuits de petites annonces, affichage, radio locale, etc.).

6.6.1.2 Internet

pagesjaunes.fr

Les annuaires en ligne de PagesJaunes se situent, au même titre que les annuaires imprimés, sur le marché de la publicité locale, même si pour une part marginale, ils accueillent également des campagnes de publicité à caractère national. Pour trouver une information à caractère commercial, et particulièrement à caractère local, les consommateurs ont à leur disposition différentes sources d'information (cf. section 6.6.1 « PagesJaunes en France »). Ces différents médias permettent également aux annonceurs locaux de communiquer sur leur zone de chalandise.

La part des investissements publicitaires sur Internet a continué à croître en 2010, avec une légère accélération par rapport à 2009. Le marché a sans doute dépassé par les 2,35 milliards d'euros de dépenses publicitaires des annonceurs sur Internet y compris revenus de type annuaires en ligne), soit une croissance de 9 % par rapport à 2009 (Source : Observatoire de l'e-pub 2009 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2011). Ces tendances se répercutent également sur le marché de la publicité locale.

Si l'on considère les supports les plus directement concurrents de pagesjaunes.fr et plus particulièrement les supports en ligne, la situation du marché peut se décomposer de la manière suivante :

- La publicité de type affichage sur Internet, vendue généralement au CPM (coût pour mille).

Le marché est évalué à environ 540 millions d'euros en 2010 (source : Observatoire de l'e-pub 2010 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2011), en hausse par rapport à 2009. PagesJaunes commercialise des produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) sur pagesjaunes.fr, ainsi que des produits d'affichage plutôt destinés aux grands annonceurs nationaux (Médium rectangle sur la home page et Corner sur les vues aériennes).

Il s'agit de publicité à caractère national le plus souvent qui se concentre sur les grands sites d'audience : portails de fournisseurs d'accès Internet, sites d'information générale ou spécialisée. pagesjaunes.fr est présent sur ce marché à travers ses produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes qui peuvent être génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux).

POSITION CONCURRENTIELLE

- La publicité de type liens sponsorisés, vendue sous le modèle PPP (*pay per performance*).

Ce nouveau modèle publicitaire apparu en 2001 s'est fortement développé. Il représente en 2010 un volume d'environ 960 millions d'euros (source : Observatoire de l'e-pub 2010 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2011).

Les principaux acteurs sont Google, Yahoo Search Marketing, Miva et MSN.

Ce type de publicité est particulièrement adapté aux moteurs de recherche et permet de monétiser l'audience importante de la recherche sur Internet dont Google est le principal vecteur.

Cette forme de concurrence touche directement pagesjaunes.fr dans la mesure où elle fonctionne sur le même registre de la recherche en situation d'achat. Google et MSN ont ouvert en 2006 des services de recherche locale en France comme ils l'avaient déjà fait dans d'autres pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Yahoo a également ouvert un service de ce type sur le marché français en 2007. Cette évolution contribue à rendre cette forme de concurrence encore plus directe pour pagesjaunes.fr. PagesJaunes par la nouvelle version du site Internet pagesjaunes.fr qui fait appel à des technologies d'indexation des contenus et qui propose également une nouvelle interface utilisateur entend répondre à cette concurrence nouvelle.

Par ailleurs, pour être présente sur ce marché, PagesJaunes a lancé en 2009 en partenariat avec sa filiale Horyzon Média une offre de vente de publicité à la performance appelée Pack de clics. Ce Pack de clics est vendu aux annonceurs qui souhaitent renforcer leur communication commerciale pendant un temps donné. La gestion de la diffusion des clics est assurée par Horyzon Média via son offre Horyzon Click.

- Aux deux précédentes catégories, s'ajoute la publicité de type annuaires en ligne. pagesjaunes.fr représente l'essentiel de cette forme de publicité en ligne. Les autres acteurs du marché, le plus souvent dérivés des services de renseignements de type 118 XXX mettent en œuvre des stratégies visant à conquérir des parts de marché.

annoncesjaunes.fr

PagesJaunes Petites Annonces fait face à une concurrence forte. Il est à noter que si cette concurrence émane aussi bien d'acteurs du marché des petites annonces imprimées et de la presse que d'acteurs spécialisés de l'Internet, tous les acteurs du marché ont développé une activité en ligne et constituent donc une forme de concurrence pour PagesJaunes Petites Annonces.

Acteurs spécialisés de l'immobilier : SeLogger.com, Explorimmo (Aden Classifieds), Logic Immo (Spir Communication), Reflex Immo (S3G), De particulier à particulier, EntreParticuliers.com...

Acteurs spécialisés de l'automobile : La Centrale (Schibsted Classified France), L'Argus de l'automobile, 321 auto, Autoreflex (Corb's), Autoscout 24...

Acteurs généralistes : ParuVendu (Comareg), TopAnnonces (Spir Communication), S3G (groupe Sud-Ouest), éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale, leboncoin.fr (groupe Schibsted).

Acteurs issus du monde de l'Internet : ebay auto, PriceMinister (321 auto et À vendre À louer), Le Bon Coin, et Vivastreet.

6.6.2 SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

6.6.2.1 Annuaires et recherche

6.6.2.1.1 Annuaires

Espagne (QDQ Media)

Le marché des annuaires en Espagne est dominé par Yell Publicidad. QDQ Media est également en concurrence indirecte avec l'ensemble des médias publicitaires locaux.

Luxembourg (Editus Luxembourg)

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires imprimés grand public présent au Luxembourg. La Société a un concurrent direct sur Internet (yellow.lu), et est en concurrence indirecte avec l'ensemble des médias publicitaires locaux, voire internationaux sur Internet.

6.6.2.1.2 Recherche

Méta-moteur de recherche (123people)

123people est l'acteur mondial de référence sur le marché de la recherche de personnes.

Devis en ligne (Keltravo)

En 2010, Keltravo est un des principaux leaders du devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile en France, aux côtés de Quotatis (acteur historique du marché avec une implantation européenne), EasyDevis et 123devis (racheté par la société américaine ServiceMagic).

6.6.2.2 Régie publicitaire Internet (Horyzon Média)

Horyzon Média figure parmi les régies publicitaires Internet leaders en France et a pour principaux concurrents Orange, Microsoft Advertising, Yahoo et Hi-Media.

6.6.2.3 Marketing Direct et Services Géographiques

6.6.2.3.1 Marketing Direct (PagesJaunes Marketing Services)

Sur les différents marchés où elle opère, PagesJaunes Marketing Services fait face aux principaux concurrents suivants :

- marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone) : Mediapost Data (groupe La Poste), Acxiom, Mediaprisme ; WDM, Altares, Cegedim, Coface ;
- marché du *Data Management* : WDM, Mediapost Data, Uniservices Informatique, ETO, Experian, Safig Dataway ;
- marché du marketing relationnel : Arvato Services, Come&Stay, WDM, ETO, Millemercis, Acxiom, Mediapost Data.

6.6.2.3.2 Services Géographiques (Mappy)

Mappy fait face à une concurrence forte sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend des sociétés comme ViaMichelin, Maporama, Novasys ou Mapsolute, mais aussi plusieurs grands acteurs de l'Internet dont Google (avec Google Maps), Yahoo ou Microsoft. Les sociétés commercialisant des PND (*Portable Navigation Devices*) et autres solutions de navigation GPS constituent également une autre forme de concurrence pour Mappy : TomTom, Garmin, Mio ou Nokia étant les principaux acteurs.

6.7 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes Groupe est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuelle.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.7.1 RÉGLEMENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Cette loi, qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adoptée le 13 mai 2004, précise le régime de responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaines et de la cryptologie.

6.7.1.1 Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de

responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose ainsi que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1-2, que « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou information visés aient été manifestement illicites. En effet, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonnée par un juge [...] ».

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

La loi « Création et Internet » (dite Hadopi) du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de création sur Internet a créé le statut d'éditeur de presse en ligne aux sociétés publiant du contenu unique et de qualité en leur faisant bénéficier du régime fiscal des entreprises de presse. Les conditions d'obtention de ce statut ont été précisées dans un décret d'application du 29 octobre 2009.

Les sociétés concernées pourront bénéficier du régime fiscal avantageux des entreprises de presse telles que l'exonération totale de la cotisation foncière des entreprises et un taux de TVA réduit de 2,1 % mais également d'un fonds d'aide spécifique de 20 millions d'euros.

Les critères déterminants permettant à un site Internet de bénéficier de ce statut sont les suivants : une « mission d'information professionnelle », la « production journalistique de contenus originaux et renouvelés », qui ne sont « ni outils de promotion ou accessoires propres à une activité industrielle ou commerciale », et, enfin, l'emploi « d'au moins un journaliste professionnel » (au sens de l'article L. 7111-3 du Code du travail).

RÉGLEMENTATION

La loi Hadopi a également allégé la responsabilité et le régime de responsabilité éditoriale du directeur de publication, afin de prendre en compte le caractère contributif et interactif de certaines publications, en introduisant une distinction claire, suivant le mode de publication. L'article 27-II de la loi Hadopi a ainsi introduit la disposition suivante : « Lorsque l'infraction résulte du contenu d'un message adressé par un internaute à un service de communication au public en ligne et mis par ce service à la disposition du public dans un espace de contributions personnelles identifié comme tel, le directeur ou le codirecteur de la publication ne peut pas voir sa responsabilité pénale engagée comme auteur principal s'il est établi qu'il n'avait pas effectivement connaissance du message avant sa mise en ligne ou si, dès le moment où il en a eu connaissance, il a agi promptement pour retirer le message. »

6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive-cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La nouvelle loi Informatique et Libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus ; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant désormais d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut désormais prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics,

l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnées dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- les « cookies » ne sont permis que si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, et s'il a la possibilité de refuser ces cookies. Toutefois ne sont pas visés par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou celles strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) ;
- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1-IV du Code des postes et communications électroniques) ;
- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même

fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1-III du Code des postes et communications électroniques).

La directive européenne 95/46/CE sur les données personnelles est en cours de modification. La consultation publique s'est clôturée en

décembre 2010. La commission vient seulement de décrire les grandes lignes de sa proposition qui ne devrait pas être connue avant le deuxième semestre 2011. Pour l'instant la Commission européenne veut renforcer le droit des personnes par le *privacy by design* qui implique que les technologies soient conçues au départ dans le respect de la protection de la vie privée, afin de garantir un consentement libre et éclairé et d'améliorer les droits d'accès de suppression et de rectification. Mais elle souhaite également simplifier la vie des entreprises en allégeant les formalités préalables, permettre les flux transfrontières de données et l'autorégulation des acteurs.

6.7.2 LES ANNUAIRES

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'*Annuaire Universel*. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003, tel que modifié par les décrets du 27 mai 2005 n°2005-605 et n°2005-606, relatifs aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile.

Il sera dès lors possible d'éditer un Annuaire Universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquiescer des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus.

Le nouvel article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.7.3 RÉGLEMENTATION SUR LES BASES DE DONNÉES

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « *sui generis* » destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « *sui generis* » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une

protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle

RÈGLEMENTATION

dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. ». En revanche, l'article L. 342-3 du

Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). ».

6.7.4 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉE

Le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est constitué de cinq textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002, un arrêté du 31 mai 2002 et un décret du 2 mai 2007.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée.

Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

6.7.5 NOMS DE DOMAINE

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la section 6.5.1 « Dépendance à l'égard de brevets et de licences »).

Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (*top level domain name*, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (*generic top level domain names*, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, soit correspondre à une zone géographique déterminée (*country code top level domain names*, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaines de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leurs sites Internet.

L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine.

L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale du Groupe France Télécom, est un « bureau d'enregistrement » accrédité par l'ICANN pour l'enregistrement des noms de domaines en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

En règle générale, les noms de domaine sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux

d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaine génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaines géographiques peuvent différer des exigences qui s'appliquent aux noms de domaines génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre. Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres.

En France, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (l'« AFNIC ») est actuellement chargée de l'enregistrement des noms de domaine pour le suffixe « .fr ». Un certain nombre de prestataires de services Internet ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits antérieurs (comme une marque), l'issue d'un litige dans ce domaine n'est pas toujours certaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée, territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

Le décret du 6 février 2007 relatif à l'attribution et à la gestion des noms de domaine de l'Internet et modifiant le Code des postes et des communications électroniques, précise le processus administratif de désignation des organismes chargés de la gestion des extensions Internet françaises et fixe des orientations de principe pour les règles de gestion de celles-ci. Il renforce le principe de protection des noms des institutions nationales (Sénat, Élysée, Matignon, etc.), des services publics nationaux, des collectivités territoriales (noms de communes), des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des élus dans le cadre de leurs mandats.

Le décret ouvre de nouvelles possibilités pour un organisme formellement désigné de bloquer, supprimer ou transférer des noms de domaine sans intervention de l'autorité judiciaire, en fonction de sa propre perception du trouble. Ledit organisme et les bureaux d'enregistrement pourraient alors voir leur responsabilité engagée devant les juridictions compétentes.

Une décision du Conseil constitutionnel en date du 6 octobre 2010 a déclaré l'article L. 45 du Code des postes et des communications électroniques inconstitutionnel avec effet différé au 1^{er} juillet 2011.

L'article 19 de la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011 prévoit que l'attribution et la gestion des noms de domaine sont désormais fixées par la loi. Les dispositions de la nouvelle loi viennent ainsi modifier l'article L. 45 du Code des postes et des communications électroniques, voire le compléter par les dispositions déjà prévues par le décret n° 2007-162 du 6 février 2007. Les nouveaux articles entreront en vigueur le 30 juin 2011, mais les modalités d'application feront l'objet d'un décret.

Cette nouvelle loi ne devrait pas avoir d'impact substantiel sur l'activité du Groupe, dans la mesure où elle vient essentiellement consolider des principes déjà en place. Elle prévoit notamment que :

- le Ministre chargé des communications électroniques devra désigner l'office d'enregistrement centralisé ;

- un nom de domaine « identique ou apparenté » à la celui de la République Française ou des collectivités territoriales pourra être enregistré « si le demandeur justifie d'un intérêt légitime et agit de bonne foi » ;
- un nom de domaine en .fr pourra être enregistré par toutes les personnes physiques résidant sur le territoire de l'Union Européenne ainsi que toute les personnes morales ayant leur siège social ou leur établissement principal sur l'un des États membres de l'Union européenne (cette disposition ne sera en vigueur qu'à compter du 31 décembre 2011) ;
- les offices d'enregistrement publieront de manière quotidienne les noms de domaine qu'ils ont enregistrés. La base de données composée des données nécessaires à l'identification des personnes physiques ou morales titulaires de noms de domaine sera la propriété de l'Etat, et les offices d'enregistrement ne disposeront à l'égard de cette base de données que d'un droit d'usage ;
- une nouvelle procédure de gestion des litiges sera prévue. dans cette attente l'OMPI et l'AFNIC ont préféré suspendre leurs procédures de gestion de litiges (PARL pour l'OMPI et PREDEC pour l'AFNIC) à compter, respectivement, du 15 avril 2011 et 15 mai 2011. Dans l'attente de cette nouvelle procédure, les litiges pourront être soumis aux tribunaux ou au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP).

6.8 Fournisseurs

Voir section 6.5.2 « Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels ».

6.9 Assurances et couverture de risques

À la suite de sa sortie du Groupe France Télécom, PagesJaunes Groupe a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2007, un programme d'assurances et de gestion des risques en vue de couvrir les principaux risques en matière de dommages aux biens, de responsabilité civile et d'assurance de personnes.

La politique d'assurance a pour mission de proposer et d'optimiser continuellement la politique de gestion des risques transférables aux marchés de l'assurance.

Des échanges d'informations entre la Direction Juridique, le risque manager, le responsable du contrôle interne et l'audit interne ont été systématisés de manière à ce que chacun puisse avoir une vision consolidée et aussi exhaustive que possible des risques du Groupe fondée notamment sur la cartographie des risques.

À partir de cette vision partagée, le Groupe est en mesure de rechercher une couverture adaptée des risques assurables.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, et font l'objet de renégociations régulières, en étroite collaboration avec un grand courtier par mise en concurrence des assureurs, afin de maintenir un même rapport qualité des couvertures/coût optionnel que celui dont bénéficiait PagesJaunes Groupe au sein du Groupe France Télécom.

La couverture des dommages aux biens est assurée par une police d'assurances Groupe pour « dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport » qui couvre tous les dommages directs aux biens et pertes d'exploitation sauf ceux qui sont spécifiquement exclus.

Le montant maximum de la garantie souscrite par an et par sinistre a été porté en 2010 à 49 900 000 euros, pour dommage et 20 000 000 euros pour pertes d'exploitation, ce qui est suffisant, s'il devait y

avoir interruption de l'activité, lors d'un sinistre majeur, conjointement avec la mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité.

Lors de chaque nouvelle souscription, les immeubles font l'objet de visites sur sites réalisés en partenariat avec les assureurs, les services d'ingénierie, le responsable de prévention, permettant aux assureurs de mieux apprécier le risque et ainsi de négocier des couvertures d'assurance les meilleures.

Afin d'optimiser le montant de la prime, cette assurance a été conclue pour une durée de deux ans, révisable en cas de forte sinistralité. Cette police est en adéquation avec les offres actuelles du marché de l'assurance en ce qui concerne les plafonds et les franchises souscrites.

La couverture des risques de responsabilité civile est assurée par une police couvrant la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers. Il s'agit d'une police « tous risques sauf » ce qui signifie que tous les dommages corporels, matériels et immatériels non exclus sont automatiquement couverts, y compris les dommages résultant d'un virus informatique.

Les franchises de cette police ont été définies en fonction des risques encourus, mais aussi du périmètre des filiales, ce qui permet sans augmenter la prime de couvrir la totalité des risques.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2010 s'est élevée à environ 65 500 euros TTC (67 000 euros TTC en 2009).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2010 à environ 208 000 euros TTC (205 074 euros TTC en 2009).

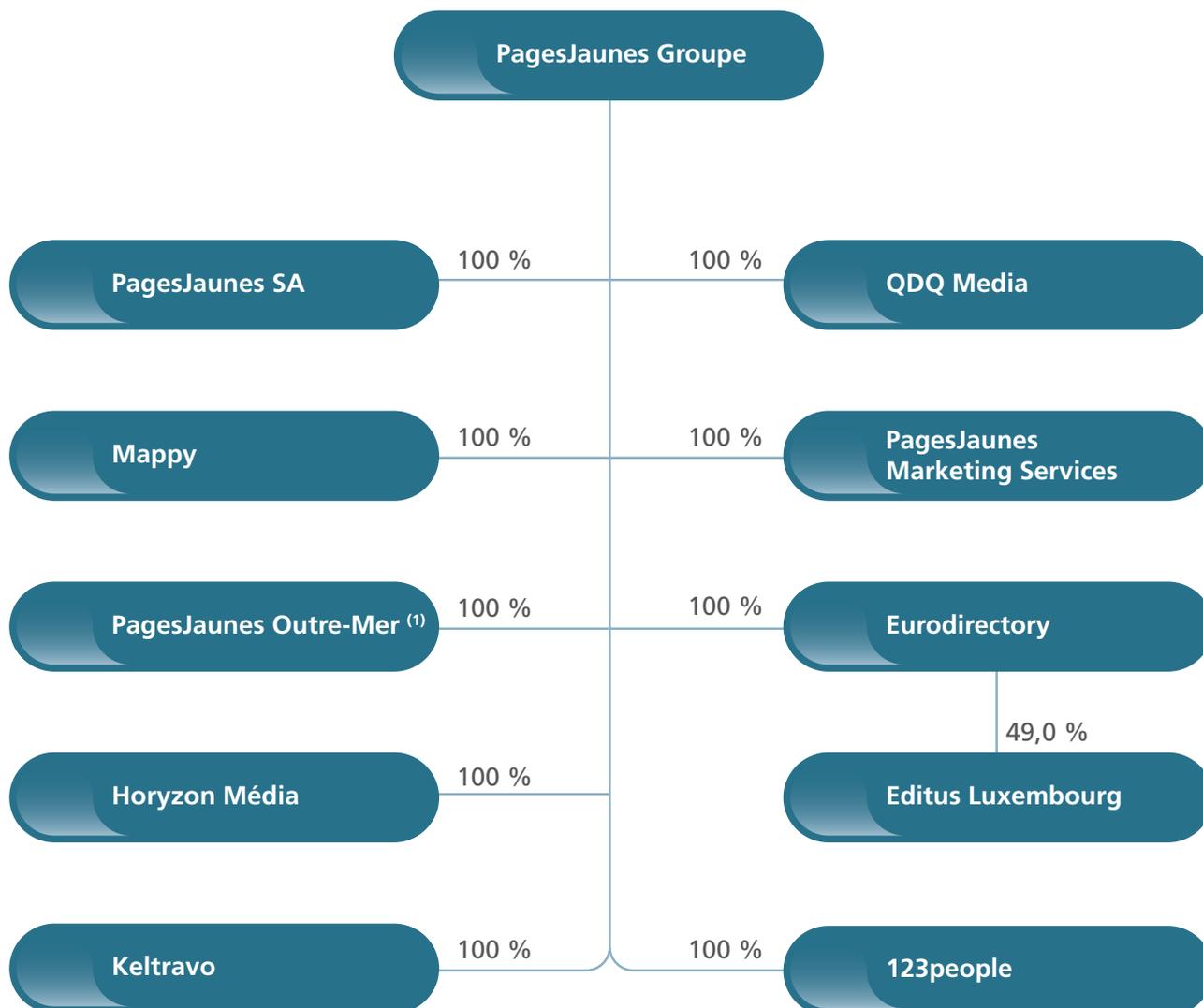
En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2010, a acquitté un montant d'environ 195 500 euros TTC (100 977 euros TTC en 2009).

7.1 Description du Groupe

La description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 du présent document de référence (« Présentation générale de l'activité »).

7.2 Liste des filiales

Un organigramme du Groupe au 31 décembre 2010 figure ci-dessous :



(1) Non consolidé en 2010.

8.1 Immobilisations corporelles importantes

Les baux et conventions de sous-location sont détaillés à la section 6.4.

8.2 Questions environnementales

Les questions environnementales sont détaillées à la section 4.4 « Risques industriels et environnementaux ».

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT : RAPPORT DE GESTION GROUPE

9.1	Présentation générale	38
9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2010	39
9.3	Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2011	46

9.1 Présentation générale

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux segments :

- PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités France du Groupe relatives à l'édition et à la distribution des annuaires, à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés (PagesJaunes, *L'Annuaire*) et en ligne (« pagesjaunes.fr », « pagespro.com »). Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par téléphone (118 008), de l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr »), ainsi que de l'annuaire inversé Quidonc. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe.
- International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires imprimés et en ligne grand public hors de France (QDQ Media en Espagne et Editus au Luxembourg), et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de Mappy, de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services, et de régie publicitaire sur Internet d'Horizon Média. Depuis le mois de mars 2010, ce segment comprend également les activités de 123people, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet, ainsi que, depuis le mois de mai 2010, celles de Keltravo, acteur majeur de la mise en relation entre particuliers et professionnels du bâtiment et des travaux publics en France.

9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2010

Groupe PagesJaunes		Exercice clos le 31 décembre		
(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009	
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 125,2	1 163,9	- 3,3 %	
Achats externes	(260,4)	(280,5)	- 7,2 %	
Autres produits d'exploitation	3,2	4,2	- 23,8 %	
Autres charges d'exploitation	(11,9)	(26,7)	- 55,4 %	
Salaires et charges sociales	(338,3)	(332,2)	1,8 %	
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	517,8	528,7	- 2,1 %	
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	46,0 %	45,4 %		
Participation des salariés	(14,7)	(15,3)	- 3,9 %	
Rémunération en actions	(2,5)	(1,6)	56,3 %	
Dotations aux amortissements	(18,4)	(19,6)	- 6,1 %	
Résultat de cession d'actifs	(0,1)	(0,8)	- 87,5 %	
Coût des restructurations	-	(4,5)	- 100,0 %	
Frais d'acquisition des titres	(0,4)	-	na	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	481,7	487,0	- 1,1 %	
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	42,8 %	41,8 %		
Produits financiers	2,0	8,8	- 77,3 %	
Charges financières	(99,6)	(90,7)	9,8 %	
Gain (perte) de change	-	-	na	
RÉSULTAT FINANCIER	(97,6)	(81,9)	19,2 %	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	384,1	405,1	- 5,2 %	
Impôt sur les sociétés	(139,2)	(131,5)	5,9 %	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	244,9	273,6	- 10,5 %	
<i>dont attribuable aux :</i>				
• actionnaires de PagesJaunes Groupe	244,9	273,6	- 10,5 %	
• intérêts minoritaires	-	-		

Le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe, en France et à l'international, s'élève à 1 946,5 millions en 2010, en hausse de 25,6 % par rapport à 2009.

Au mois de décembre 2010, l'ensemble des sites Internet du Groupe en France occupe la 6^e position parmi les sites Internet les plus consultés avec 20,1 millions de visiteurs uniques, ce qui représente un taux de couverture de 48,6 % du nombre total d'internautes français. Les sites Internet fixe et mobile du Groupe en France ont enregistré 1 395,3 millions de visites en 2010, en hausse de 11,3 % par rapport à 2009, avec un nombre de visites sur Internet mobile multiplié par plus de deux par rapport à 2009 avec 86,4 millions de visites. À fin décembre 2010, les applications mobiles du Groupe en France ont été téléchargées 6,0 millions de fois sur l'ensemble des smartphones.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PagesJaunes s'élève à 1 125,2 millions d'euros en 2010, en baisse de 3,3 % par rapport à 2009. Le repli du chiffre d'affaires des annuaires imprimés, en baisse de 10,2 % par rapport à 2009, est partiellement compensé par la croissance des activités Internet, en hausse de 6,2 % par rapport à 2009 à 537,6 millions d'euros. Les revenus Internet représentent ainsi 47,8 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2010 contre 43,5 % en 2009.

La marge brute opérationnelle du Groupe s'élève à 517,8 millions d'euros en 2010, en baisse de 2,1 % par rapport à 2009, pour un chiffre d'affaires en baisse de 3,3 %. La poursuite des efforts d'optimisation de l'ensemble des coûts du segment PagesJaunes en France, et la forte amélioration de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales ont permis de poursuivre les investissements dans les nouveaux produits et services Internet, tout en maintenant un taux de marge brute opérationnelle élevé de 46,0 % en 2010 contre 45,4 % en 2009.

Le résultat d'exploitation du Groupe est en baisse limitée de 1,1 % par rapport à 2009 à 481,7 millions d'euros.

Le résultat financier du Groupe est en baisse de 19,2 % par rapport à 2009 à 97,6 millions d'euros, en raison de la hausse du taux d'intérêt moyen de la dette brute (y compris instruments de couverture), qui est passé de 4,10 % en 2009 à 4,55 % en 2010. Par ailleurs, la valeur temps des instruments de couverture de taux a connu une évolution favorable de 1,3 million d'euros en 2010 contre 7,4 millions d'euros en 2009.

Le résultat de la période s'élève à 244,9 millions d'euros, en baisse de 10,5 % par rapport à 2009.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS 2010

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires, la marge brute opérationnelle, ainsi que les principaux soldes intermédiaires de gestion pour chacun des deux segments du Groupe consolidé, le segment PagesJaunes en France et le segment International & Filiales.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
PagesJaunes en France	1 051,6	1 097,3	- 4,2 %
International & Filiales	87,8	75,8	15,8 %
Éliminations	(14,2)	(9,1)	56,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 125,2	1 163,9	- 3,3 %
<i>Chiffre d'affaires Internet</i>	<i>537,6</i>	<i>506,4</i>	<i>6,2 %</i>
<i>en % du chiffre d'affaires total</i>	<i>47,8 %</i>	<i>43,5 %</i>	
PagesJaunes en France	510,5	527,8	- 3,3 %
International & Filiales	7,2	0,9	na
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	517,8	528,7	- 2,1 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>46,0 %</i>	<i>45,4 %</i>	

9.2.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France pour les exercices 2009 et 2010 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 051,6	1 097,3	- 4,2 %
Achats externes	(238,2)	(257,1)	- 7,4 %
Autres produits d'exploitation	4,0	3,3	21,2 %
Autres charges d'exploitation	(9,1)	(22,6)	- 59,7 %
Salaires et charges sociales	(297,8)	(293,1)	1,6 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	510,5	527,8	- 3,3 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>48,5 %</i>	<i>48,1 %</i>	

9.2.1.1 Chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices 2009 et 2010 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 051,6	1 097,3	- 4,2 %
<i>Chiffre d'affaires Internet</i>	<i>479,6</i>	<i>461,0</i>	<i>4,0 %</i>
<i>en % du chiffre d'affaires total</i>	<i>45,6 %</i>	<i>42,0 %</i>	
Annuaire imprimés	523,6	577,8	- 9,4 %
Internet	479,6	461,0	4,0 %
Autres	48,4	58,5	- 17,3 %

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 051,6 millions d'euros en 2010, en baisse de 4,2 % par rapport à 2009, sous l'effet de la décroissance de 9,4 % des revenus des annuaires imprimés et de 17,3 % des revenus des autres activités (118 008, PagesPro, Minitel, Quidonc), partiellement compensée par la croissance de 4,0 % du chiffre d'affaires des services Internet (« pagesjaunes.fr », « annoncesjaunes.fr », et sites Internet).

La baisse du chiffre d'affaires provient d'un parc annonceurs en repli de 5,7 %, à 660 000 en 2010 contre 700 000 en 2009, non compensé par une augmentation du revenu moyen par annonceur de 1,7 % à 1 570 euros en 2010 contre 1 543 euros en 2009.

La conquête de nouveaux clients se positionne à un niveau inférieur à celui de l'exercice précédent, avec 95 000 nouveaux clients en 2010 contre 119 000 en 2009, en raison de la moindre prospection des clients potentiels à revenu moyen faible (inférieur à 120 euros).

Annuaire imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et dans *L'Annuaire* (Pages Blanches), s'élève à 523,6 millions d'euros en 2010 contre 577,8 millions en 2009, soit une baisse de 9,4 %.

Le revenu moyen par annonceur sur les annuaires imprimés enregistre un recul de 2,6 % par rapport à 2009, à 902 euros en 2010 contre 926 euros en 2009. Le nombre d'annonceurs dans les annuaires imprimés est en baisse de 6,9 % avec 581 000 annonceurs en 2010 contre 624 000 en 2009.

Internet

Le chiffre d'affaires des services Internet, qui provient principalement de la vente de produits publicitaires sur « pagesjaunes.fr » et « annoncesjaunes.fr », ainsi que des activités de création et d'hébergement de sites, est en croissance de 4,0 % par rapport à 2009 à 479,6 millions d'euros. La reconnaissance comptable du chiffre d'affaires s'étale sur la durée des contrats avec les annonceurs (en général douze mois).

Le nombre d'annonceurs sur les services Internet est légèrement en baisse de 1,1 % par rapport à 2009, avec 487 000 annonceurs en 2010 contre 493 000 annonceurs en 2009. Le revenu moyen par annonceur progresse de 3,4 % à 977 euros en 2010 contre 949 euros en 2009,

ce qui traduit une politique commerciale qui porte essentiellement sur la montée en gamme des clients existants *via* les nouveaux services.

Avec 60 000 Packs Visibilité Internet (PVI) et près de 23 000 vidéos vendus au 31 décembre 2010, et avec le développement rapide du contributif, le nombre d'avis déposés par des internautes sur pagesjaunes.fr a atteint 263 000 au 31 décembre 2010 portant sur 121 000 professionnels, PagesJaunes confirme son statut de leader dans les contenus Internet en France.

Le site « pagesjaunes.fr » a enregistré 936,1 millions de visites sur Internet fixe en 2010, en hausse de 5,7 % par rapport à 2009, et 70,4 millions de visites sur Internet mobile, soit une augmentation de 137,5 % par rapport à 2009. Les applications PagesJaunes ont été téléchargées 4,0 millions de fois depuis leur lancement sur l'ensemble des smartphones.

Autres activités (118 008, PagesPro, Minitel, et Quidonc)

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France est essentiellement composé des revenus relatifs aux services de renseignements par téléphone (118 008), à l'annuaire PagesPro sur Internet (arrêt de l'annuaire imprimé fin 2009), au Minitel, et à l'annuaire inversé Quidonc.

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France s'élève à 48,4 millions d'euros en 2010, en baisse de 17,3 % par rapport à 2009. Cette évolution s'explique notamment par la baisse de 15,2 % des revenus PagesPro sur Internet et par l'arrêt de la commercialisation des PagesPro sur support imprimé.

Le chiffre d'affaires des services de renseignements par téléphone (118 008), qui comprend les revenus relatifs aux insertions publicitaires, représentant 60,2 % des revenus totaux de cette activité, et les revenus du trafic, s'établit à 36,0 millions d'euros en 2010, en baisse de 9,4 % par rapport à 2009.

Cette décroissance des revenus publicitaires s'explique principalement par la baisse du nombre d'annonceurs avec 92 000 annonceurs fin 2010 contre 117 000 annonceurs fin 2009, tandis que le revenu moyen par annonceur passe à 209 euros en 2010 contre 212 euros en 2009. Les revenus liés au trafic diminuent de 6,3 % en raison d'une baisse tendancielle du volume d'appels traités sur ce marché non compensé par l'augmentation du revenu moyen par utilisateur.

9.2.1.2 Achats externes du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Achats externes	(238,2)	(257,1)	- 7,4 %
en % du chiffre d'affaires	22,7 %	23,4 %	

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS 2010

Les achats externes incluent essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts liés aux bases de données, les charges du système d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure.

Les achats externes du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 238,2 millions d'euros en 2010, et sont en baisse de 7,4 % par rapport à 2009, tandis que le chiffre d'affaires du segment diminue de 4,2 % sur la même période. Les achats externes représentent ainsi 22,7 % du chiffre d'affaires en 2010 contre 23,4 % en 2009.

La baisse des achats externes est due principalement à la diminution des coûts éditoriaux des annuaires imprimés et des dépenses de communication, partiellement compensée par une augmentation des coûts liés aux nouveaux produits et services Internet.

Les coûts éditoriaux des annuaires imprimés, composés des coûts d'achat de papier, d'impression et de portage, s'élèvent à 77,2 millions d'euros en 2010 contre 97,4 millions d'euros en 2009, avec des coûts de

papier de 30,7 millions d'euros en 2010 contre 42,4 millions d'euros en 2009. Cette baisse de 20,2 millions d'euros s'explique principalement par l'optimisation des tirages et de la pagination (à titre d'exemple, poursuite du découpage des annuaires par zone de vie) et par la renégociation des contrats d'achat de papier.

Les charges de communication 2010 sont en baisse par rapport à 2009, en raison d'une année 2009 marquée par des campagnes sur la marque PagesJaunes, notamment en télévision, sans équivalent en 2010. Les coûts d'achats de liens sponsorisés et de référencement naturel rapportés au chiffre d'affaires Internet sont en légère baisse à 1,7 % contre 1,9 % en 2009 en raison des effets d'actions d'optimisation.

Les autres achats externes sont en augmentation en raison, d'une part, des coûts de fabrication des sites Internet (lancement du Pack Visibilité Internet en octobre 2009) et d'autre part, des coûts du système d'information en lien avec de nouveaux développements, liés aux services pour les annonceurs, ou de nouvelles fonctionnalités du site pagesjaunes.fr.

9.2.1.3 Autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Autres produits d'exploitation	4,0	3,3	21,2 %

Les autres produits d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 4,0 millions d'euros en 2010 contre 3,3 millions d'euros en 2009. Ils sont principalement constitués de refacturations diverses.

9.2.1.4 Autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Autres charges d'exploitation	(9,1)	(22,6)	- 59,7 %

Les autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 9,1 millions d'euros en 2010 contre 22,6 millions d'euros en 2009. Les autres charges d'exploitation sont composées des impôts et taxes, de certaines provisions pour risques et charges, et des provisions pour risques clients.

La diminution des autres charges d'exploitation du segment PagesJaunes en France est principalement due à la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

Les dotations pour provision sur créances clients ont été calculées en 2010 sur la base d'une dotation nette de 0,42 % du chiffre d'affaires contre 0,52 % en 2009. Cette tendance traduit une amélioration de la conjoncture sans toutefois retrouver le taux de 2008 qui était de 0,33 %. Le risque client reste maîtrisé.

9.2.1.5 Salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Salaires et charges sociales	(297,8)	(293,1)	1,6 %
en % du chiffre d'affaires	28,3 %	26,7 %	

Les salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France se composent des salaires et traitements fixes et variables y compris intéressement, des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des provisions pour congés payés, des avantages postérieurs à l'emploi, et des diverses indemnités versées aux salariés.

Les salaires et charges sociales du segment PagesJaunes en France représentent 28,3 % du chiffre d'affaires en 2010 contre 26,7 % en

2009, et s'élèvent à 297,8 millions d'euros, en progression de 1,6 % par rapport à 2009.

La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct est restée stable à 159,7 millions d'euros en 2010. Cette stabilité s'explique par la compensation entre la baisse des commissions versées à la force de vente, liée à un moindre chiffre d'affaires, et la hausse des coûts liés à l'adaptation et au redéploiement des effectifs vers de nouvelles compétences.

9.2.1.6 Marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France s'élève à 510,5 millions d'euros en 2010, en baisse de 3,3 % par rapport à 2009. Le taux de marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes

en France est en légère hausse à 48,5 % en 2010 contre 48,1 % en 2009, grâce notamment à la poursuite de la baisse des coûts éditoriaux des annuaires imprimés (achat de papier, coûts d'impression et de distribution), qui a été partiellement compensée par la progression des dépenses liées aux nouveaux produits et services Internet.

9.2.2 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment International & Filiales pour les exercices 2009 et 2010 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	87,8	75,8	15,8 %
Achats externes	(37,7)	(32,8)	14,9 %
Autres produits d'exploitation	1,4	1,7	- 17,6 %
Autres charges d'exploitation	(3,9)	(4,6)	- 15,2 %
Salaires et charges sociales	(40,4)	(39,2)	3,1 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	7,2	0,9	NA
en % du chiffre d'affaires	8,2 %	1,2 %	

9.2.2.1 Chiffre d'affaires du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du segment International & Filiales par ligne de produits pour les exercices 2009 et 2010 :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Annuaire et recherche	44,2	41,4	6,8 %
<i>dont Internet</i>	26,7	16,1	65,8 %
Régie Internet	14,6	9,4	55,3 %
Marketing Direct et Services Géographiques	29,0	25,0	16,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	87,8	75,8	15,8 %
<i>Chiffre d'affaires Internet</i>	62,1	42,9	44,8 %
en % du chiffre d'affaires total	70,7 %	56,6 %	

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 87,8 millions d'euros en 2010, en hausse de 15,8 % par rapport à 2009 grâce à la croissance de 44,8 % des revenus Internet. Les sociétés 123people et Keltravo, consolidées respectivement à compter du mois de mars 2010 et du mois de mai 2010, et logées dans les activités « Annuaire et recherche », contribuent à hauteur de 8,8 millions d'euros au chiffre d'affaires du segment en 2010.

À périmètre de consolidation identique, hors 123people et Keltravo en 2010 et hors Edicom en 2009 (société cédée en octobre 2009), le chiffre d'affaires du segment International & Filiales ressortirait en hausse de 6,5 % par rapport à 2009, avec des revenus Internet en hausse de 25,4 %.

Annuaire BtoC

Le chiffre d'affaires des activités annuaires BtoC, qui résulte principalement de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, de leur édition et de leur distribution, par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au

Maroc, ainsi que des nouvelles activités 123people et Keltravo, s'élève à 44,2 millions d'euros en 2010, en hausse de 6,8 % par rapport à 2009, malgré la baisse de 32,4 % des revenus des annuaires imprimés de QDQ Media. En 2009, Edicom avait contribué à hauteur de 1,6 million d'euros au chiffre d'affaires consolidé.

Les revenus Internet des activités annuaires et recherche sont en hausse de 65,8 % par rapport à 2009 à 26,7 millions d'euros, grâce à la croissance de 19,2 % des activités Internet de QDQ Media, et à la contribution à hauteur de 8,8 millions d'euros des nouvelles activités acquises au premier semestre 2010 (123people et Keltravo).

Régie Internet

Le chiffre d'affaires d'Horyzon Média facturé aux annonceurs s'élève à 26,8 millions d'euros en 2010, en hausse de 55,8 % par rapport à 2009. L'ensemble des activités, tant au CPC (coût par clic) qu'au CPM (coût pour mille) a connu une forte croissance, liée notamment à la reprise du marché publicitaire sur Internet, et à la prise en régie de nouveaux sites Internet.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS 2010

La contribution d'Horyzon Média au chiffre d'affaires consolidé, constitué des seules commissions de régie pour les activités au CPM et de l'intégralité du chiffre d'affaires facturé aux annonceurs pour les activités au CPC, s'élève à 14,6 millions d'euros en 2010 contre 9,4 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 55,3 %.

Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques s'élève à 29,0 millions d'euros en 2010, en hausse de

16,0 % par rapport à 2009, grâce à la croissance des activités Internet de PagesJaunes Marketing Services, liée notamment à la production des « Packs Visibilité Internet » commercialisés par la force de vente PagesJaunes, et à la croissance des revenus publicitaires de Mappy.

Le site « mappy.com » a enregistré 239,6 millions de visites en 2010, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2009, et les applications Mappy ont été téléchargées 1,8 million de fois depuis leur lancement sur l'ensemble des smartphones.

9.2.2.2 Achats externes du segment International & Filiales

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Achats externes	(37,7)	(32,8)	14,9 %
en % du chiffre d'affaires	42,9 %	43,3 %	

Les achats externes du segment International & Filiales s'élèvent à 37,7 millions d'euros en 2010, en hausse de 14,9 % par rapport à 2009 pour un chiffre d'affaires en hausse de 15,8 %. Cette évolution résulte notamment de la hausse des reversements aux éditeurs liée à la croissance des activités et à la performance d'Horyzon Média, ainsi

qu'à l'intégration à compter du premier semestre 2010 des sociétés 123people et Keltravo.

9.2.2.3 Autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Autres produits et charges d'exploitation	(2,5)	(2,9)	na

Les autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales représentent une charge nette de 2,5 millions d'euros en 2010 contre une charge nette de 2,9 millions d'euros en 2009.

Les autres produits et charges d'exploitation du segment International & Filiales sont principalement composés des impôts et taxes, et des provisions pour risques clients.

9.2.2.4 Salaires et charges sociales du segment International & Filiales

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
Salaires et charges sociales	(40,4)	(39,2)	3,1 %
en % du chiffre d'affaires	46,0 %	51,7 %	

Les salaires et charges sociales du segment International & Filiales s'élèvent à 40,4 millions d'euros en 2010, en hausse de 3,1 % par rapport à 2009 pour un chiffre d'affaires en hausse de 15,8 %. Ils représentent 46,0 % du chiffre d'affaires du segment en 2010 contre 51,7 % en 2009.

L'impact sur les charges de l'intégration des sociétés 123people et Keltravo est en partie compensé par la diminution des charges de QDQ Media, suite au plan de restructuration mené en 2009, qui se traduit par une baisse de 16,1 % de l'effectif moyen de la société entre 2009 et 2010, qui passe de 420 personnes à 352 personnes entre les deux périodes.

9.2.2.5 Marge brute opérationnelle du segment International & Filiales

La marge brute opérationnelle du segment International & Filiales s'élève à 7,2 millions d'euros en 2010 contre 0,9 million d'euros en 2009, grâce aux effets de la restructuration de QDQ Media menée en 2009 qui permet d'atteindre une marge brute opérationnelle à l'équilibre en 2010, à la forte croissance de la marge brute opérationnelle d'Horyzon Média liée à la croissance de l'activité, et à la contribution positive de 123people, consolidée à compter du mois de mars 2010.

9.2.3 ANALYSE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les exercices 2009 et 2010 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	517,8	528,7	- 2,1 %
Participation des salariés	(14,7)	(15,3)	- 3,9 %
Rémunération en actions	(2,5)	(1,6)	56,3 %
Dotations aux amortissements	(18,4)	(19,6)	- 6,1 %
Résultat de cession d'actifs	(0,1)	(0,8)	na
Coût des restructurations	-	(4,5)	- 100,0 %
Frais d'acquisition des titres	(0,4)	-	na
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	481,7	487,0	- 1,1 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	42,8 %	41,8 %	

9.2.3.1 Participation des salariés et rémunération en actions

La participation des salariés du Groupe s'élève à 14,7 millions d'euros en 2010, en baisse de 3,9 % par rapport à 2009.

La charge de rémunération en actions du Groupe s'élève à 2,5 millions d'euros en 2010 en hausse de 56,3 % par rapport à 2009. Cette hausse s'explique par la charge relative aux plans mis en place en 2010 et par l'effet année pleine des plans mis en place en 2009. La charge de l'exercice 2010 résulte des plans de stock-options mis en place en 2007, 2009 et 2010.

9.2.3.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements du Groupe s'élèvent à 18,4 millions d'euros en 2010 contre 19,6 millions d'euros en 2009, soit une baisse

de 6,1 %, qui ne reflète pas la hausse des investissements réalisés par le Groupe essentiels à la stratégie de l'entreprise, notamment dans le cadre du lancement de nouveaux produits et services à destination de nos clients, et l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. En effet, certains actifs en cours de développement n'ont pas encore donné lieu à la constatation d'amortissements dans les comptes.

9.2.3.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe s'élève à 481,7 millions d'euros en 2010, en baisse limitée de 1,1 %. Le taux de marge d'exploitation du Groupe par rapport au chiffre d'affaires ressort en hausse et passe de 41,8 % en 2009 à 42,8 % en 2010.

9.2.4 ANALYSE DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente le résultat net consolidé du Groupe pour les exercices 2009 et 2010 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2010	2009	Variation 2010/2009
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	481,7	487,0	- 1,1 %
Produits financiers	2,0	8,8	- 77,3 %
Charges financières	(99,6)	(90,7)	9,8 %
Gain (perte) de change	-	-	na
RÉSULTAT FINANCIER	(97,6)	(81,9)	19,2 %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	384,1	405,1	- 5,2 %
Impôt sur les sociétés	(139,2)	(131,5)	5,9 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	244,9	273,6	- 10,5 %
<i>dont attribuable aux :</i>			
• actionnaires de PagesJaunes Groupe	244,9	273,6	- 10,5 %
• intérêts minoritaires	-	-	

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU PREMIER TRIMESTRE 2011

9.2.4.1 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe est déficitaire de 97,6 millions d'euros en 2010 contre un déficit de 81,9 millions d'euros en 2009. Le résultat financier est essentiellement composé de la charge d'intérêts relative à l'emprunt bancaire de 1 950,0 millions d'euros mis en place en novembre 2006, et couvert au 31 décembre 2010 à hauteur de 88 % contre la hausse des taux d'intérêt par un portefeuille de *Swaps* de taux et de *collars* venant à échéance fin 2011, et à hauteur de 46 % par des *Swaps forward* venant à échéance fin 2013.

Cette charge d'intérêts, nette de l'effet des instruments de couverture de taux, s'élève à 89,3 millions d'euros en 2010 contre 80,7 millions d'euros en 2009. Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 4,10 % en 2009 à 4,55 % en 2010, soit une augmentation de 45 points de base liée au renchérissement du coût de la couverture.

Le résultat financier comprend également l'amortissement des frais d'émission d'emprunts pour un montant de 6,8 millions d'euros, quasiment stable entre les deux périodes, ainsi que la variation de la valeur temps du *collar* conclu en novembre 2006, représentant un

produit de 1,3 million d'euros en 2010 contre un produit de 7,4 millions d'euros en 2009, et classée dans la rubrique « Variation de la juste valeur des instruments de couverture ».

9.2.4.2 Impôt sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2010, le Groupe a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 139,2 millions d'euros en hausse de 5,9 % par rapport à 2009. Le taux d'imposition apparent est de 36,2 % en 2010 contre 32,5 % en 2009. Cette évolution s'explique principalement par l'impact de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2010 et par l'utilisation en 2009 des déficits fiscaux 2007 et 2008 de PagesJaunes Petites Annonces.

9.2.4.3 Résultat de la période

Le résultat de la période du Groupe s'élève à 244,9 millions d'euros en 2010 contre 273,6 millions d'euros en 2009, soit une baisse de 10,5 % entre les deux périodes.

9.3 Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2011

Le chiffre d'affaires consolidé de PagesJaunes Groupe a baissé de 1,0 % à 231,6 millions d'euros au premier trimestre 2011. Le repli du chiffre d'affaires des annuaires imprimés a atteint 7,5 % au premier trimestre 2011 contre une baisse de 10,2 % pour la même période en 2010 en raison d'une reprise des audiences des annuaires imprimés et du succès de la stratégie commerciale de promotion sur les supports imprimés.

La croissance de 5,5 % du chiffre d'affaires Internet a été tirée par les nouvelles activités mobile et display, sur les sites du Groupe et les sites gérés en régie par Horyzon Média. Les autres revenus, qui ont représenté moins de 5 % du chiffre d'affaires au premier trimestre 2011, ont baissé essentiellement en raison du repli des services de renseignements téléphoniques.

10.1	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	47
10.2	Engagements hors-bilan, litiges et parties liées	48
10.3	Risques et incertitudes relatifs à l'année 2011	48
10.4	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2010	48

10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Juste valeur des instruments de couverture	-	-
Intérêts courus non échus	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106,0	67,0
TRÉSORERIE BRUTE	106,0	67,0
Découverts bancaires	(2,5)	(5,6)
TRÉSORERIE NETTE	103,5	61,4
Emprunt bancaire	1 950,0	1 950,0
Ligne de crédit revolving	-	-
Frais d'émission d'emprunts	(21,4)	(28,2)
Dette sur instruments de couverture	1,9	3,7
Juste valeur des instruments de couverture	63,9	56,3
Intérêts courus non échus	4,7	4,2
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires et compléments de prix	2,8	0,6
Autres dettes financières	1,7	10,5
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 003,6	1 996,9
ENDETTEMENT NET	1 900,1	1 935,4
ENDETTEMENT NET, HORS JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX ET HORS FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS	1 857,6	1 907,4

La dette bancaire de PagesJaunes Groupe, d'un montant de 1 950,0 millions d'euros, est remboursable dans son intégralité fin 2013, et est couverte au 31 décembre 2010 à hauteur de 88 % contre la hausse des taux d'intérêt par un portefeuille de *Swaps* de taux et de *collars* venant à échéance fin 2011, et à hauteur de 46 % par des *Swaps forward* venant à échéance fin 2013. PagesJaunes Groupe bénéficie par ailleurs, auprès d'un syndicat bancaire diversifié, d'une ligne de crédit revolving d'un montant d'environ 400,0 millions d'euros venant à échéance fin 2013. Cette ligne de crédit n'est pas tirée au 31 décembre 2010.

Hors juste valeur des instruments de couverture de taux, qui constitue un passif de 63,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre un passif de 56,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, et hors amortissement des frais d'émission d'emprunts, soit 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2009,

l'endettement net s'élève à 1 857,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 907,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le Groupe a refinancé avec succès une partie de sa dette bancaire aux conditions suivantes :

- extension de la maturité de près de 2 ans d'une tranche de 962 millions d'euros de la dette avec une échéance qui passe de novembre 2013 à septembre 2015 ;
- élargissement des covenants avec des ratios de levier financier et de couverture financière qui sont ajustés afin de tenir compte de la nouvelle structure de la dette ;
- augmentation modérée de la marge sur Euribor qui passe en moyenne de 175 points de base à 275 points de base.

Le Groupe envisage une émission obligataire si les conditions le permettent.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN, LITIGES ET PARTIES LIÉES

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	291,8	283,7
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(55,6)	(25,1)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(194,1)	(285,7)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	-	-
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	42,0	(27,0)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	61,4	88,5
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE	103,5	61,4

La trésorerie nette et équivalents de trésorerie s'élève à 103,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 61,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 291,8 millions d'euros en 2010 contre 283,7 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 8,1 millions d'euros, avec principalement :

- une marge brute opérationnelle de 517,8 millions d'euros en 2010, en baisse de 10,9 millions d'euros par rapport à 2009 ;
- des coûts de restructuration de 4,5 millions d'euros en 2009 ;
- un dégagement en fonds de roulement de 4,5 millions d'euros en 2010 contre un besoin en fonds de roulement de 3,2 millions d'euros en 2009 ;
- un décaissement net de 88,4 millions d'euros au titre des intérêts financiers en 2010 contre 80,1 millions d'euros en 2009, compte tenu de l'élargissement de la couverture ;

- un décaissement de 136,0 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2010 contre un décaissement de 148,0 millions d'euros en 2009.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 55,6 millions d'euros en 2010 contre un décaissement de 25,1 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 30,6 millions d'euros liée aux investissements dans les nouveaux produits et services Internet ainsi qu'à l'acquisition des entités 123people et Keltravo.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 194,1 millions d'euros en 2010 contre 285,7 millions d'euros en 2009, soit une baisse de 91,5 millions d'euros, avec principalement :

- 182,4 millions d'euros au titre des dividendes versés en 2010, en baisse de 87,0 millions d'euros par rapport aux dividendes versés en 2009 ;
- 7,4 millions d'euros en 2009 relatifs aux rachats des participations minoritaires dans PagesJaunes Petites Annonces et Horyzon Média.

10.2 Engagements hors-bilan, litiges et parties liées

Se référer aux notes 31 à 33 des comptes consolidés.

10.3 Risques et incertitudes relatifs à l'année 2011

Les principaux risques et incertitudes identifiés par la Groupe concernent :

- l'environnement économique et la situation du marché publicitaire local en France et en Espagne qui devraient conditionner la prospection commerciale de PagesJaunes et QDQ Media sur leurs marchés respectifs ;
- l'évolution concurrentielle sur Internet, notamment en ce qui concerne les services de recherche et les services géographiques et

de cartographie, qui pourraient avoir un impact sur la capacité de PagesJaunes et de Mappy à maintenir le rythme de croissance de leurs revenus ;

- l'évolution des marchés de taux qui pourraient faire varier le résultat financier de PagesJaunes Groupe *via* un accroissement des intérêts de la dette (sur les 12 % des emprunts bancaires ne faisant pas l'objet d'une couverture de taux) et la variation de la juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe (pour leur valeur temps).

10.4 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2010

En avril, le Groupe a refinancé avec succès la moitié de sa dette bancaire aux conditions suivantes :

- extension de la maturité de près de 2 ans d'une tranche de 962 millions d'euros de la dette avec une échéance qui passe de novembre 2013 à septembre 2015 ;

- élargissement des covenants avec des ratios de levier financier et de couverture financière qui sont ajustés afin de tenir compte de la nouvelle structure de la dette ;
- augmentation modérée de la marge sur Euribor qui passe en moyenne de 175 points de base à 275 points de base.

Le Groupe envisage une émission obligataire si les conditions le permettent.

À la pointe dans son secteur, le Groupe PagesJaunes développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

Un certain nombre de projets de développement font l'objet d'investissements (voir 5.2 du présent document de référence).

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir sections 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe

Les principales tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe en 2011 sont liées à l'intensité de la reprise du marché publicitaire en France et en Espagne qui devraient conditionner la prospection commerciale de PagesJaunes et de QDQ Media sur leurs marchés respectifs.

12.3 Perspectives

Les perspectives de PagesJaunes Groupe pour 2011 sont les suivantes :

- croissance des ventes ;
- stabilité du chiffre d'affaires comptable et de la MBO consolidés ;
- maintien d'une politique de dividende élevé ⁽¹⁾.

(1) L'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière, et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

La Société n'effectue pas de prévisions au sens du règlement européen (CE) n° 809/2004.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

14.1	Composition du Conseil d'administration	52
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	56
14.3	Composition des organes de direction	56

14.1 Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Abeille Deniau ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Nicolas Gheysens ;
- Hugues Lopic ;
- Jérôme Losson ;
- Médiannuaire représentée par William Cornog ;
- Jean-Pierre Remy et
- Rémy Sautter.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
François de Carbonnel	Française	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Administrateur de Quilvest SA (Luxembourg) Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur de Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande) Administrateur de Amgen Inc. (États-Unis) Administrateur du Parc des Aulnais SA Administrateur de Cofipar SA Administrateur de GFISA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Administrateur de FdeC Services Ltd Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur et Président du Comité d'audit de Thomson Gérant de Geroa SARL Administrateur de Nixxis SA (Luxembourg) Président du Conseil d'administration de Thomson
Elie Cohen	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Directeur de recherches au CNRS Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SII) Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil scientifique et administrateur de Vigeo Administrateur d'Orange Vice-Président du Haut Conseil du secteur public Administrateur d'EDF ENR
Abeille Deniau	Française	Administrateur représentant le personnel	20 juillet 2006	20 juillet 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jacques Garaïalde	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Associé de KKR Administrateur de Legrand Administrateur de Nexans Directeur général et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Tarkett Membre du Comité de direction de la Société d'Investissement Familiale (S.I.F.) Administrateur de Visma Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Médiannuaire Holding
Jean-Christophe Germani	Française	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	<i>Managing Director</i> de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Financière Daunou 5 Administrateur de Get A.S. Administrateur de Thor Norway Topco A.S. Administrateur de Norcab A.S. Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur de Alchemy Holding Sarl Administrateur de CCom Holdings Luxembourg S.à r.l. Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur de InsuranceCity AG

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Nicolas Gheysens	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 juillet 2007	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Salarié de Kohlberg Kravis Roberts & Co SAS Administrateur de Pets at Home Group LTD Président de NorthgateArinso France Holdings Membre du Conseil de surveillance de la Société d'Investissement Familiale (SIF) Directeur général de Sedley Participations France (SAS) Administrateur de de U.N Ro-Ro Isletmeleri A.S. Membre du Conseil de gérance de A.T.U Luxembourg S.à.r.l Administrateur de Médiannuaire Holding Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de gérance de Victoria Holding S.à.r.l Membre du Conseil de gérance de Angel Lux Parent S.à.r.l Membre du Conseil de gérance de Angel Lux Common S.à.r.l
Hugues Lepic	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Responsable de l'activité <i>Private Equity</i> pour l'Europe et associé de The Goldman Sachs Group, Inc Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur d'Endemol N.V. Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Eutelsat Communications SA Président du Conseil de surveillance d'Autodis SA Président du Conseil de surveillance d'Autodistribution SA Administrateur de Cablecom Gmbh Administrateur de Cablecom Administrateur de Prysmian S.p.A. Luxembourg GP S.à.r.l Administrateur de Iliad SA Censeur de Neuf Cegetel SA
Jérôme Losson	Française	Administrateur	11 juin 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Salarié de KKR Capstone Ltd Mandats qui ne sont plus exercés : Président de Mercadium France Administrateur de Mercadium Ltd <i>Chief Operating Officer</i> de Northgate Information Solutions Ltd
Médiannuaire représentée par William Cornog	Américaine	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jean-Pierre Remy	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général et administrateur de PagesJaunes Administrateur de PagesJaunes Marketing Services Président et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Mappy Président du Conseil d'administration et administrateur de QDQ Media (Espagne) Mandats qui ne sont plus exercés : Président d'Egencia LLC Président Directeur général d'Egencia Europe SA Administrateur d'Egencia UK Administrateur d'Egencia GmbH
Rémy Sautter	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général de Bayard d'Antin Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL Membre du Conseil de surveillance de M6 Administrateur de Partner Re (USA) Administrateur de Technicolor Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité Administrateur de Wanadoo Président de Sicav Multimedia et Technologies Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK) Administrateur de Thomson

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants, Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen et Rémy Sautter.

Les critères pour qualifier un administrateur d'indépendant sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS

François de Carbonnel est administrateur de sociétés et exerce des activités de conseil. Il était jusqu'à fin 2006 « *Senior Advisor* » de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup. Il avait rejoint fin 1999 Citigroup comme « *Managing Director* » de la Global Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (États-Unis) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président Directeur général de Midial S.A., fonction qu'il a occupée jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de sciences économiques de Lyon et de la *Business School* de Carnegie-Mellon University, Pittsburgh, États-Unis.

Elie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des mines puis chargé de recherche au Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme directeur de recherches au Groupe d'analyse des politiques publiques de Paris-1 puis au Centre d'études de la vie politique française (FNPS). Comme maître de conférences puis professeur, Elie Cohen a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'École normale supérieure Ulm, à l'École nationale d'administration et à Harvard au Collège des ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Elie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Elie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et du Conseil d'administration d'Orange entre 2003 et 2007. Il a été membre du Conseil scientifique de l'Institut du développement durable et des relations internationales. Né en 1950, Elie Cohen est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en gestion et docteur en sciences politiques.

William Cornog a rejoint KKR Casptone en 2002. Il était précédemment *Senior Vice President* de Williams Communication Group et Directeur général de Network Services. Auparavant il a été associé de The Boston Consulting Group. Né en 1964, William Cornog est titulaire d'un B.A. de la *Stanford University* et d'un MBA de la *Harvard Business School*.

Abeille Deniau est entrée chez PagesJaunes en 1986 et occupe actuellement les fonctions de responsable éditoriale à la Direction de la Communication.

Jacques Garaïalde est associé de Kohlberg Kravis Roberts & Co. depuis 2003. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co., Jacques Garaïalde était associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a exercé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été *Senior VP* en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein d'Esso France. Jacques Garaïalde

est également administrateur de Nexans, de Legrand et de Tarkett. Né en 1956, Jacques Garaïalde est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Fontainebleau) et est un ancien élève de l'École polytechnique.

Jean-Christophe Germani est *Managing Director* au sein de la *Merchant Banking Division* de Goldman Sachs. Né en 1974. Jean-Christophe Germani est diplômé de l'école des Hautes études commerciales.

Nicolas Gheysens a rejoint Kohlberg Kravis Roberts & Co en 2004. Auparavant, Nicolas Gheysens a travaillé au sein du fonds d'investissement Sagard et chez Goldman Sachs International. Né en 1976, Nicolas Gheysens est diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg et de l'ESSEC.

Hugues Lepic est associé-gérant (« *Partner – Managing Director* ») de The Goldman Sachs Group, Inc., et dirige les activités d'investissement à long terme (« *Merchant Banking Division* ») de Goldman Sachs en Europe. Il dirige directement l'activité de *Private Equity* et de *Distressed Investment* en Europe. Il est membre du Comité exécutif de Goldman Sachs en Europe et membre des Comités d'investissement, de risque et du Comité stratégique de la *Merchant Banking Division* de Goldman Sachs. Hugues Lepic a débuté sa carrière en 1990 au sein du département *Mergers & Acquisitions* de Goldman Sachs à New York puis à Londres. Il a rejoint les activités de *Private Equity* de Goldman Sachs à Londres en 1996 avant d'être nommé *Managing Director* en 1998 et associé-gérant en 2000. Né en 1965, Hugues Lepic est ancien élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de la *Wharton School* de l'Université de Pennsylvanie.

Jérôme Losson a rejoint KKR Capstone en 2003. Il travaillait jusque-là au sein de la société anglaise Causeway Technologies, un éditeur de logiciels spécialisés dans le domaine de la construction qui avait préalablement acquis une société qu'il avait cofondé. Jérôme Losson avait commencé sa carrière chez McKinsey & Co à Bruxelles et Londres. Né en 1968, Jérôme Losson est diplômé d'un Ph.D. de l'Université de McGill et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des dépôts et consignations (1971-1981) avant d'être nommé conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Rémy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de surveillance de RTL. Né en 1945, Rémy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

Les mandats de Messieurs Hugues Lepic et Jean-Christophe Germani ainsi que celui de la société Médiannuaire venant à expiration lors de l'Assemblée générale du 7 juin 2011, il sera proposé à cette Assemblée de les renouveler.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

MM. Garaïalde, Gheysens, Lepic et Remy, administrateurs de la Société, sont également administrateurs de Médiannuaire Holding, société mère de Médiannuaire, actionnaire principal de la Société. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats sociaux.

14.3 Composition des organes de direction

À la date du présent document, la Direction Générale de PagesJaunes Groupe est ainsi composée :

Nom	Fonction
Jean-Pierre Remy	Directeur général
Julien Ampollini	Directeur de la Stratégie et de la Communication Groupe
Julien Billot	Directeur général adjoint en charge du pôle Internet
Pascal Garcia	Directeur général adjoint en charge du pôle annonceurs
Martine Gerow	Directeur général adjoint en charge des Finances, des Systèmes d'information, des Achats et du pilotage de la performance opérationnelle
Claude Marchand	Directeur général adjoint en charge du pôle annuaires imprimés
Dominique Paoli	Secrétaire général

Jean-Pierre Remy est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 25 mai 2009. Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Julien Ampollini est Directeur de la stratégie et de la communication Groupe depuis le 7 décembre 2009. Né en 1974, il est diplômé d'HEC. Après avoir débuté sa carrière au sein du Groupe LVMH à New York, Julien Ampollini a rejoint, en 1998, le cabinet de conseil en stratégie Bain & Company à Paris. En 2000, il a participé à la création d'Egencia, société devenue leader européen du voyage d'affaires en ligne et revendue à Expedia. Deux ans plus tard, il a intégré le Boston Consulting Group où il a été nommé Manager. Depuis 2007, il était Directeur de la stratégie et membre du Comité de direction du Groupe Canal+.

Julien Billot est Directeur général adjoint en charge du pôle Internet depuis septembre 2009. Il a occupé un poste similaire pendant trois ans chez Lagardère Active. Il y a assuré la transformation numérique en France et à l'international en tant que Directeur général Numérique et New Business de décembre 2006 à août 2009. Avant cela, il était Directeur Marketing des Produits et Services Grand Public pour le Groupe France Télécom qu'il a rejoint en 1993. Il y commence sa carrière en tant qu'Ingénieur Grands Comptes à la Division Entreprise puis évolue en 1995 vers France Télécom Mobiles Paging où il travaille successivement comme Conseiller auprès du Président, Directeur des

finances et de la stratégie, et enfin Directeur des ventes et des finances. À partir de 1999, il rejoint Orange en France en tant que Directeur Marketing du Multimédia Mobile puis est promu Directeur des Marchés Mobiles Grand Public et Professionnels d'Orange France où il devient membre du Comité exécutif. Né en 1968, Julien Billot est diplômé de l'École polytechnique et de Télécom Paris. Il est également titulaire d'un DESS d'économie industrielle obtenu à l'université Paris-IX Dauphine en 1993.

Pascal Garcia est Directeur général adjoint en charge du pôle annonceurs. Il a exercé auparavant diverses fonctions de Direction Générale au sein du groupe PagesJaunes, tout d'abord à Telelistas, filiale que détenait à 50 % la Société au Brésil de 1997 à 2001, puis à Wanadoo Edition en 2002, avant de prendre la Direction Générale de QDQ Media en Espagne, de 2003 à 2008. Il a commencé sa carrière en 1982 dans le secteur parapétrolier, à la Direction Financière de la société Comex, puis de Coflexip au Brésil, groupe dans lequel il a exercé différents postes de direction en France et à l'international, avant de prendre la Direction Générale de Coflexip Stena Offshore Brésil. Né en 1958, de nationalités française et brésilienne, Pascal Garcia est diplômé de HEC, il est titulaire d'un MBA de la *Fundação Getulio Vargas* (São Paulo, Brésil) et d'un MBA de l'ESADE (Barcelone, Espagne).

Martine Gerow est Directeur général adjoint en charge des finances, des systèmes d'information, des achats et du pilotage de la performance opérationnelle depuis octobre 2010. Elle était auparavant Directeur des finances et systèmes d'information de Campofrio Food Group, basée à Madrid, depuis 2008. Avant cela, elle a exercé différentes fonctions au sein du groupe Danone d'avril 2002 à novembre 2007, d'abord en tant que Directeur financier monde de la Division Boissons puis comme Contrôleur financier Groupe, en charge du contrôle de gestion, de la

COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION

consolidation et du reporting, et du contrôle interne. Elle a démarré sa carrière en 1987 au sein du Boston Consulting Group à New York puis a rejoint le Groupe PepsiCo en septembre 1989 où elle a exercé diverses fonctions en finance et stratégie aux États-Unis et en France. Née en 1960, Martine Gerow est de nationalité française et américaine. Elle est diplômée de HEC et est titulaire d'un MBA de *Columbia Business School* (New York, États-Unis).

Claude Marchand est Directeur général adjoint en charge du pôle annuaires imprimés. Il était auparavant, depuis juillet 2000, Directeur de l'unité d'affaires annuaires imprimés. Il est entré chez PagesJaunes en mars 1997 en tant que Directeur général adjoint en charge des affaires techniques et de la qualité et membre du Directoire. Auparavant, il avait exercé différentes responsabilités dans le domaine de la communication et des médias : télévision publique (ingénieur ORTF

puis Directeur régional de FR3, de 1970 à 1990), Directeur général de sociétés d'exploitation de télévision par câble (Toulouse – Compagnie Générale des Eaux – puis Lille – France Télécom Câble), de 1990 à 1994, puis Directeur délégué du journal *Var Matin* et Directeur industriel du groupe de presse La Provence (groupe Lagardère) de 1994 à 1997. Né en 1948, il est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

Dominique Paoli est Secrétaire général du Groupe depuis le 26 juillet 2010. Il était auparavant Directeur juridique et des affaires immobilières de PagesJaunes depuis 1985. Après avoir commencé sa carrière au sein du Crédit Lyonnais, il a rejoint ensuite en 1977 l'Office d'annonces au sein de la direction du personnel. Né en 1953, Dominique Paoli est titulaire d'un DESS de droit social.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	58
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	60

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 au sein de PagesJaunes Groupe est résumé dans les tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2010	Exercice 2009
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en page suivante)	40 476	38 533
Valorisation des quantités attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Jean-Pierre Remy, Directeur général (depuis le 25 mai 2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en page suivante)	940 059	611 177
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	980 535	649 710

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	40 476	40 476	38 533	38 533
Avantages en nature ⁽¹⁾	-	-	-	-
TOTAL	40 476	40 476	38 533	38 533
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	390 000	390 000	235 238	235 238
Rémunération variable	510 000	355 000	355 000	0
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	23 550	23 550	12 088	12 088
Avantages en nature ⁽¹⁾	16 509	16 509	8 851	8 851
TOTAL	940 059	785 059	611 177	256 177

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2010	Montants versés en 2009
François de Carbonnel		
Jetons de présence	36 060	43 066
Autres rémunérations	–	–
Elie Cohen		
Jetons de présence	41 212	39 288
Autres rémunérations	–	–
Abeille Deniau		
Jetons de présence	20 606	21 155
Autres rémunérations	61 284	64 994
Jean-Christophe Germani		
Jetons de présence	23 550	21 155
Autres rémunérations	–	–
Nicolas Gheysens		
Jetons de présence	38 268	39 288
Autres rémunérations	–	–
Hugues Lepic		
Jetons de présence	38 268	33 244
Autres rémunérations	–	–
Jérôme Losson ⁽¹⁾		
Jetons de présence	17 662	9 066
Autres rémunérations	–	–
Médiannuaire		
Jetons de présence	17 662	15 111
Autres rémunérations	–	–
Rémy Sautter		
Jetons de présence	42 684	43 822
Autres rémunérations	–	–
TOTAL	337 256	330 189

(1) Jérôme Losson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 11 juin 2009.

Les informations relatives aux stock-options attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la section 17.2.

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres du Conseil d'administration.

En 2010, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés principalement à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à la qualité du management ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 8 février 2011, au titre de l'exercice 2010, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 510 000 euros.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (cf. chapitre 17.3), le Conseil d'administration du 20 décembre 2007 a décidé de faire bénéficier le Directeur général du nouveau dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2008.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Jean-Pierre Remy pour l'année 2010 s'élève à 7 997 euros.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

MONTANT DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE JEAN-PIERRE REMY

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve des conditions de performance suivantes :

- En cas de départ avant l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : atteinte de 90 % au moins des objectifs quantitatifs fixés pour la détermination de sa rémunération variable (en relation notamment avec l'évolution de la marge brute opérationnelle).
- En cas de départ après l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années (ou des deux dernières années en cas de départ entre l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre

2011), telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Jean-Pierre Remy, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Jacques Garaialde Président du Conseil d'administration		X		X		X	
Jean-Pierre Remy Directeur général		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)			X		X

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice de Jean-Pierre Remy : 0 euro ;

- au bénéfice d'Abeille Deniau : 36 860 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 5 515 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	61
16.2	Contrats de service	62
16.3	Comités institués par le Conseil d'administration	62
16.4	Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	64

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la

Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

PagesJaunes Groupe adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008 et en particulier aux principes de gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir la section 21.2.1).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dispositions écartées :

Le Conseil d'administration a néanmoins étudié les différences entre les règles de fonctionnement actuel de PagesJaunes Groupe et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF qui sont au nombre de trois :

1. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence. Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comporte trois membres indépendants sur onze administrateurs. La part des administrateurs indépendants est donc proche du tiers ; au surplus, le rôle actif des trois administrateurs indépendants conduit à considérer que l'esprit du Code est respecté ;
2. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans. Le mandat des administrateurs de PagesJaunes Groupe est de cinq ans. Le Conseil d'administration considère que ce point ne constitue pas un frein à la bonne gouvernance au sein de la Société. De plus, l'ensemble des mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration à la même date : les mandats de quatre administrateurs (Madame Abeille Deniau, Messieurs Hugues Lepic et Jean-Christophe Germani, et la société Médiannuaire) viennent à expiration en 2011, les mandats des administrateurs nommés ou renouvelés lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2014 ;
3. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que le Comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité des rémunérations et des nominations de PagesJaunes Groupe est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres. Le Conseil d'administration considère que la composition de ce Comité, dont l'administrateur indépendant est le Président, ainsi que les échanges ayant lieu entre cet administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'administration, paraît conforme à la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la Société.

16.2 Contrats de service

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 28 novembre 2006 entre Médiannuaire et la Société par lequel Médiannuaire s'est engagé à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie (cf. chapitre 6.4.7 du présent document de référence).

Aucun autre des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités institués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux Comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

16.3.1 COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Nicolas Gheysens.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance) :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
 - de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours,

- d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces Comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2010. En moyenne, 2,75 membres ont participé à chaque séance du Comité d'audit au cours de cet exercice.

Le Comité d'audit peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2010 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2009 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2010 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2010 ;
- programme 2010 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

16.3.2 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Composition du Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. François de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens.

Missions du Comité des rémunérations et des nominations

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des Comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni trois fois en 2010. En moyenne, 2,66 membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

16.3.3 COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition du Comité stratégique

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

Missions du Comité stratégique

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010. L'ensemble des membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

16.3.4 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'administration sur les principes suivants :

- les Comités sont convoqués par leurs Présidents dans un délai minimum de cinq jours et sans délai en cas d'urgence ;
- les réunions des Comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs Présidents) ;
- les Comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les Comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des Comités qui sont des membres du Conseil d'administration ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux Comités. Ils peuvent en revanche recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil d'administration dans les jetons de présence.

Les membres des Comités non-membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration, à la charge de la Société.

16.4 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

16.4.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article L. 225-37 du Code de commerce

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend notamment compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- de l'application des recommandations prévues au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, auquel adhère PagesJaunes Groupe ;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ; et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'un rapport descriptif du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 février 2011.

16.4.1.1 Gouvernement d'entreprise

Code de gouvernement d'entreprise

PagesJaunes Groupe se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008, disponible sur le site www.medef.fr.

Dispositions écartées

Néanmoins, le Conseil d'administration, dans le cadre de son étude des différences entre les règles de fonctionnement de PagesJaunes Groupe et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, a identifié les trois différences ci-dessous :

1. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence. Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comporte trois membres indépendants sur 11 administrateurs. La part des administrateurs indépendants est proche du tiers. Le rôle actif des trois administrateurs indépendants conduit à considérer que l'esprit du Code est respecté.
2. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans.

Le mandat des administrateurs de PagesJaunes Groupe est de 5 ans. Le Conseil d'administration considère que ce point ne constitue pas un frein à la bonne gouvernance au sein de la Société. De plus, l'ensemble des mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration à la même date de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer régulièrement sur le choix des administrateurs : les mandats de quatre administrateurs (Madame Abeille Deniau, Messieurs Hugues Lepic et Jean-Christophe Germani, et la société Médiannuaire) viennent à expiration en 2011, les mandats des administrateurs nommés ou renouvelés lors de l'Assemblée générale du 11 juin 2009 viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2014.

3. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que le Comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité de nominations et de rémunérations de PagesJaunes Groupe est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres. Le Conseil d'administration considère que la composition de ce Comité, dont l'administrateur indépendant assure la présidence, et compte tenu de la qualité des échanges ayant lieu entre cet administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'administration, paraît conforme à la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la Société.

16.4.1.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Jacques Garaïalde est le Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Jean-Pierre Remy occupe le poste de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Abeille Deniau (administrateur représentant le personnel) ;
- Médiannuaire représenté par William Cornog ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Nicolas Gheysens ;
- Hugues Lepic ;
- Jérôme Losson ;
- Jean-Pierre Remy ; et
- Rémy Sautter.

Les mandats de Messieurs Hugues Lepic, Jean-Christophe Germani ainsi que de la société Médiannuaire venant à expiration lors de l'Assemblée générale du 7 juin 2011, il sera demandé aux actionnaires de renouveler les mandats de ces administrateurs au cours de l'Assemblée susvisée.

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF : Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen et Rémy Sautter.

PagesJaunes Groupe applique des critères de sélection de ses administrateurs (tels que déterminés par le Comité des rémunérations et des nominations), en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement. Ces critères sont identiques à ceux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'administration sont fournies à la section VI du Rapport de gestion.

16.4.1.1.2 Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées au point 21.2.1 du Document de référence.

Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois. En moyenne, 10,5 administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 3 heures 15.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale. Il a examiné le budget 2011.
- Examen de la marche des affaires : une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction Générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe.
- Examen de la stratégie : le Conseil a consacré une séance spécifique à l'examen de la stratégie du Groupe. Par ailleurs, des présentations d'une activité du Groupe sont faites régulièrement au Conseil par la personne en charge de cette activité.
- Approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions. Le plan stratégique a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu.
- Gouvernement d'entreprise : Le Conseil a approuvé le rapport établi par le Président en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Les Comités constitués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Nicolas Gheysens.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance) :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
 - de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours,
 - d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- du suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Les missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.



**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2010. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction Financière Groupe, le responsable de l'audit interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données. En moyenne, 2,75 membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2010 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2009 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2010 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2010 ;
- programme 2010 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. François de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni trois fois en 2010. En moyenne, 2,66 membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

En 2010, le Comité a examiné les questions liées à la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général, à la composition de l'équipe dirigeante, sa rémunération et son incentive à long terme, ainsi qu'à la composition du Conseil d'administration.

Comité stratégique

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010. L'ensemble des membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

Le Comité stratégique a notamment étudié les projets liés à la stratégie du Groupe à moyen terme.

16.4.1.1.3 Évaluation du Conseil d'administration

Une nouvelle procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement a été réalisée, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration et d'examiner l'évolution des résultats par rapport à l'évaluation réalisée un an auparavant.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles a été préparée par le Comité des Rémunérations et des Nominations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil d'administration qui est satisfaisant.

16.4.1.1.4 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieure à 10 millions d'euros par exercice,

- tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à dix millions d'euros,
- la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/révocation du Directeur financier de PagesJaunes Groupe ; toute modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout autre dirigeant du Groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
- toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe,
- la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
- acquisition ou souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
- toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales,

- toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe PagesJaunes Groupe,
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou d'honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- tous prêts accordés par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

16.4.1.1.5 Accès, participation et vote des actionnaires à l'Assemblée générale

Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 11 et 26 à 32 des statuts de la Société et sont détaillées au point 21.2.2 du Document de référence.

16.4.1.1.6 Publication de la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives au capital social figurent au point 21.1 du Document de référence de la Société.

16.4.1.1.7 Règles de fixation de la rémunération du Directeur général

Rémunération fixe

Le Conseil d'administration du 17 mai 2009 a fixé à 390 000 euros payables sur 12 mois le montant fixe de la rémunération annuelle brute forfaitaire de Jean-Pierre Remy. Ce montant est resté inchangé en 2010. Pour 2011, il a été porté à 500 000 euros par le Conseil d'administration du 8 février 2011.

Règles de calcul de la part variable

Le Conseil d'administration du 18 février 2010, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur général.

En 2010, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Indemnité de départ

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve des conditions de performance suivantes :

- En cas de départ avant l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : atteinte de 90 % au moins des objectifs quantitatifs fixés pour la détermination de sa rémunération variable (en relation notamment avec l'évolution de la marge brute opérationnelle).
- En cas de départ après l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années (ou des deux dernières années en cas de départ entre l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011), telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Jean-Pierre Remy, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Obligation de non-concurrence/indemnité correspondante

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

Retraite

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2008), Monsieur Jean-Pierre Remy ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Monsieur Jean-Pierre Remy

d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Monsieur Jean-Pierre Remy est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

L'ensemble de ces règles est conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

16.4.1.2 Audit interne, animation du contrôle interne et gestion des risques au sein du groupe PagesJaunes

Le Groupe PagesJaunes a mis en place les trois fonctions de contrôle que sont l'audit interne, l'animation du contrôle interne et la gestion des risques.

Il s'agit, par la mise en place de ces dispositifs, de combiner de manière harmonieuse les différentes mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes et processus) et techniques (notamment informatique et communication), ceci basé sur certains concepts fondamentaux :

- ces dispositifs constituent pour le Groupe PagesJaunes un moyen d'arriver à ses fins et non une fin en soi ;
- ces dispositifs procurent au management et au Conseil d'administration une assurance raisonnable et non une garantie absolue ;
- ces dispositifs ne sont pas seulement un ensemble de manuel et de procédures, ils sont assurés par des personnes à tous les niveaux de la hiérarchie.

En 2010, ces trois fonctions ont rapporté au moins une fois au Comité d'audit afin de communiquer leur plan de route et/ou leur bilan à date.

16.4.1.2.1 Organisation générale des fonctions de contrôle au sein du Groupe PagesJaunes

L'audit interne

Le service de l'audit interne de PagesJaunes Groupe aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficience et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

Le service de l'audit interne de PagesJaunes Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est fonctionnellement rattaché à la Direction Générale du Groupe mais hiérarchiquement supervisé par le Comité d'audit.

Trois types d'audit sont réalisés chez PagesJaunes : les audits de conformité sur les états financiers, les audits de conformité, d'efficacité et de gouvernance des filiales et les audits de processus.

L'animation du dispositif de contrôle interne

Les objectifs du dispositif de contrôle interne sont de vérifier que les opérations réalisées ainsi que l'organisation et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques et aux orientations de l'organe exécutif, de vérifier que les limites fixées en matière de risques sont strictement respectées, de veiller à la qualité de l'information comptable et financière, en particulier aux

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information et de fournir une assurance raisonnable par rapport à l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise.

PagesJaunes Groupe suit les recommandations de l'AMF et de l'IFACI en incluant dans son dispositif de contrôle non seulement les points de contrôle interne comptables et financiers mais aussi opérationnels.

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la direction d'une entité en vue d'assurer – dans la mesure du possible – la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe PagesJaunes.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de collaborateurs au sein des différentes directions et entités.

La gestion des risques

Les objectifs de la gestion des risques sont d'évaluer et de maîtriser les risques par leur identification, leur évaluation des impacts, leur fréquence et leur couverture, leur réduction au niveau d'acceptation, la description des mesures de réduction, l'utilisation d'une méthode d'identification et de classification et par la mise à jour régulière du dispositif.

Ces objectifs sont cohérents avec les objectifs d'entreprise, fixés annuellement, révisables par semestre et mesurés par trimestre et suivent les recommandations de l'AMF.

La politique de gestion des risques s'applique à tous les biens du Groupe.

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gouvernance des risques Groupe principalement basée sur un Directeur Sponsor, un *risk manager* et un réseau de correspondants métier.

Le pilotage est assuré par deux comités ; un comité de pilotage et un comité de suivi.

16.4.1.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- un reporting comptable et de gestion unifiée ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- la communication financière.

Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe PagesJaunes. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information

financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière.

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de PagesJaunes Groupe.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers, sur les présentations périodiques aux analystes, sur les rapports de gestion et sur le document de référence.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par le Directeur financier du Groupe et comprend notamment les responsables compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion.

Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni quatre fois en 2010.

La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, le service de la Consolidation, le service de Contrôle de Gestion du Groupe et les directions financières des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes Groupe.

Ainsi,

- ils assurent la production des comptes sociaux et consolidés de PagesJaunes Groupe dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de PagesJaunes Groupe ;
- ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes ;
- ils identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes.

Le reporting comptable et de gestion unifié

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à trois ans ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires.

Le plan stratégique

Chaque année, un plan stratégique est établi par PagesJaunes Groupe à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de PagesJaunes Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes Groupe et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;
- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique ;
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de PagesJaunes Groupe.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services comptables du Groupe PagesJaunes utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le reporting du réalisé et du budget, ainsi que le plan stratégique.

Les revues d'affaires

Les revues d'affaires mensuelles avec l'ensemble des Directions générales des filiales sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

Référentiel et méthodes comptables communes au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. PagesJaunes Groupe établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction Financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de PagesJaunes Groupe décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de préclôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

La Communication Financière

Outre le Directeur général, le Directeur financier, le responsable des relations investisseurs et le service de presse à la Direction de la Stratégie et de la Communication sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction Financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (informations trimestrielles, résultats semestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. section 2.3.1).

PagesJaunes Groupe s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

16.4.1.2.3 Relation avec les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la préclôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Jacques Garaialde
Président du Conseil d'administration

16.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Dominique Descours

Ernst & Young Audit
Jeremy Thurbin

17.1	Nombre de salariés et répartition par activité	72
17.2	Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	75
17.3	Description des contrats d'intéressement et de participation	78

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité

Au 31 décembre 2010, l'effectif du Groupe consolidé était de 4 776 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de voyageur-représentant-placier (VRP) contre 4 843 en 2009 et 5 284 au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, PagesJaunes Outre-Mer et Médiannuaire (entités non consolidées et liées au groupe PagesJaunes) employaient au 31 décembre 2010 respectivement 21 et 11 personnes.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe consolidé depuis 2008 :

	2010 ⁽¹⁾		2009 ⁽¹⁾		2008 ⁽¹⁾	
France	4 278	90 %	4 324	89 %	4 446	84 %
dont Île-de-France	1 857		1 583		1 814	
dont province	2 421		2 741		2 632	
International	498	10 %	519	11 %	838	16 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ	4 776	100 %	4 843	100 %	5 284	100 %

(1) Salariés inscrits au 31 décembre de l'année et, l'effectif d'Editus Luxembourg présenté à 100 %.

Malgré l'entrée des sociétés Keltravo et 123people dans le périmètre du Groupe, les effectifs du Groupe à fin 2010 sont légèrement en retrait par rapport à 2009 (- 67). Cette baisse est principalement portée par la France (- 46) et plus précisément liée à la diminution des effectifs de PagesJaunes SA (majoritairement des commerciaux).

Au 31 décembre 2010, la moyenne d'âge des salariés du Groupe consolidé était d'environ 40 ans et le taux de féminisation était de 52 %. L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe PagesJaunes était de dix ans et demi.

L'effectif du Groupe consolidé au 31 décembre 2010 était réparti de la manière suivante :

Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (plus de 2 100 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes, les commerciaux terrain (environ 1 100 personnes) ont le statut de VRP et sont rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression.

Depuis le 31 décembre 2006, année de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, 100 % des effectifs du groupe PagesJaunes sont des salariés de droit privé.

Seule PagesJaunes est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes.

Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 10,4 % en 2010 contre 8,5 % en 2009 et 9,3 % en 2008.

La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération annuelle. Pour les cadres, cette part peut représenter jusqu'à 20 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 60 % pour les cadres dirigeants de façon générale.

Par ailleurs en 2007, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient d'un accord de participation mis en place au niveau du Groupe PagesJaunes et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir la section 17.3 « Description des contrats d'intéressement et de participation »). Enfin, ces mêmes salariés bénéficient d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) mis en place en 2007 et les cadres bénéficient également d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (voir la section 17.3).

FAITS MARQUANTS EN 2010

PagesJaunes Groupe

Organisation du Groupe

Au cours de 2010, le pôle Internet conduit par Julien Billot s'est développé, dès janvier avec la nomination de Gilles Clouët des Pesruches à la tête de la Direction des Petites Annonces et de l'Innovation rebaptisée Direction des Nouvelles Activités Internet à la fin 2010 suite à l'acquisition en octobre 2010 de la société Aronet exploitante du site « embauche.com » spécialisé dans les offres d'emplois à destination des entreprises, cabinets de recrutements et agences d'intérim. En mars, le pôle s'agrandit avec l'acquisition de l'entreprise 123people, leader sur Internet de la recherche de personnes, et en mai c'est au tour de Keltravo, une des sociétés leaders dans les devis en ligne du secteur des travaux à domicile, d'intégrer le Groupe.

En octobre, Nicolas Gauthier rejoint le Groupe en tant que Directeur de la nouvelle Direction AdNet (AdNetwork et Technologies Internet Annonceurs) dont la fonction est de développer des applications Internet fixe et mobile nécessaires au pôle Annonceurs et de valoriser des audiences Internet.

Dès février, la DRH Groupe et plus précisément le conseil RH a été remanié pour tenir compte de la réorganisation du Groupe en pôles. À partir d'avril, une présence de la DRH dans les régions Bretagne-Aquitaine, Rhône Alpes et Est, Arc Sud et l'Île-de-France Grand Nord est assurée par les RH régionales afin de favoriser la proximité des acteurs RH au plus près des équipes et travailler avec les managers pour répondre à leurs besoins.

La Direction des Grands Comptes Groupe pilotée par Thomas Abikhalil inaugure en septembre sa mise en place fonctionnelle en regroupant au sein de sa nouvelle organisation trois entités : la Direction Conseil Média qui gère plus spécifiquement les annonceurs grands comptes réseaux, Horyzon Média régie publicitaire qui est le contact privilégié des agences média et la Direction Marketing Opérationnelle qui a un rôle transverse d'analyse de besoins et de fourniture d'outils de pilotage et de performance.

Parmi les arrivées et nominations qui ont caractérisé l'exercice 2010, citons notamment :

- en juillet, la nomination de M. Dominique Paoli au poste de Secrétaire général de PagesJaunes Groupe en charge des ressources humaines, de la Direction Juridique et de l'Immobilier ;
- en octobre, l'arrivée de Mme Martine Gerow en qualité de Directeur général adjoint en charge des fonctions financières du Groupe, des systèmes d'information et du pilotage de la performance opérationnelle de PagesJaunes.

Volet social/Ressources humaines

Pour être en phase avec son marché, le Groupe a entrepris sa transformation vers le monde digital en privilégiant l'innovation. Cette créativité s'est traduite par le développement de nouveaux services comme Urban Dive, de nouvelles initiatives autour du contributif. Dans ce cadre, le Groupe a déployé auprès de l'ensemble de ses salariés un nouveau dispositif de management stratégique afin de trouver de nouveaux leviers de croissance, d'accélérer la transformation de l'entreprise et d'impliquer activement ses collaborateurs sur ses enjeux. Ce dispositif, impulsé par la Direction Générale et piloté par la Direction des Ressources humaines, repose sur un programme d'Innovation Participative, baptisé Euréka. Ouverte en septembre 2010, la plateforme Euréka a déjà recueilli 1 500 idées, dont 130 ont bien progressé grâce aux contributions des collaborateurs et déjà une vingtaine a été mise en œuvre. Pour rappel, ce dispositif a été conçu spécifiquement pour les besoins du Groupe en s'inspirant de la dynamique des réseaux

sociaux et de meilleures pratiques benchmarkées. L'objectif est que soient étudiées (voire mises en œuvre) les suggestions émises par les salariés, de manière individuelle ou collective, quelles que soient leurs missions, pour améliorer les produits, les services ou les processus tout en contribuant à la satisfaction des clients.

La volonté de la Direction du groupe PagesJaunes de donner de l'ampleur à sa politique de diversité notamment en faveur des personnes en situation de handicap a conduit à la signature d'une convention le 18 mars 2010 entre le groupe PagesJaunes et Agefiph. Cette contractualisation engage les filiales françaises du Groupe sur une durée de deux ans. Elle doit permettre la pérennisation de la politique handicap du Groupe par la mise en œuvre d'actions en termes d'accompagnement et de maintien dans l'emploi, de recrutement, de formation et de sensibilisation des acteurs clés. Dans le cadre de cette démarche une équipe de télévente dédiée a été créée en août afin de permettre à des personnes reconnues travailleurs handicapés de bénéficier d'une formation qualifiante et d'exercer le métier de télévendeur. En octobre, un site consacré à la mission handicap a été mis en ligne. Sa vocation est de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe en partageant sur les réalisations passées et à venir et sur la politique handicap.

L'enquête d'opinion interne menée pour la première fois en 2009 auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, a été reconduite en décembre 2010. Elle a pour objectif de donner à chaque salarié la possibilité de s'exprimer sur son travail et sa perception des orientations de l'entreprise dans ses différents aspects et d'évaluer le suivi des plans d'action mis en œuvre sur l'année 2010. Le taux de participation à cette enquête a atteint 79 % en 2009 et 75 % en 2010.

PagesJaunes

La DSI a lancé dès avril 2010 le déploiement de la nouvelle organisation du SI et l'évolution des métiers au sein des équipes MOA (maîtrise d'ouvrage) et MOE (maîtrise d'œuvre) permettant de gagner en agilité dans les projets, de réduire les délais entre la décision et la mise en œuvre et de renforcer l'adéquation entre les besoins des directions et les solutions apportées par le SI. Cette nouvelle organisation comprend le MOS (centre de Maintenance Opérationnelle et de Soutiens aux utilisateurs) dont la mission est de gérer le fonctionnement courant du SI pour les utilisateurs, le SOL (centre de Solutions) chargé de l'architecture du SI, du pilotage SI des projets, du choix des progiciels, de la réalisation et de la mise en œuvre de la solution et les RPM (Responsables Processus Métiers) chargés de l'analyse des processus et des besoins métiers des directions qui font l'interface entre le SOL et les directions dont ils dépendent.

En mai, en vue de la tenue prochaine d'élections, la Direction des Ressources humaines a souhaité sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur le rôle et les responsabilités des instances représentatives du personnel. À cet effet, des réunions d'information auxquelles tous les salariés ont été conviés, ont été organisées.

En juin 2010, dans le prolongement des différentes lois relatives à l'égalité professionnelle, à la mixité et à l'égalité salariale, PagesJaunes a signé une charte de bonnes conduites en matière d'égalité professionnelle. L'accès à l'emploi, les formations professionnelles, l'évolution professionnelle et la promotion ainsi que la prise en compte de la parentalité constituent les points clés de cette charte.

Le 6 septembre, une journée d'information et d'échange avec l'ensemble des représentants du personnel sur le projet Jump 2012 s'est tenue à Versailles. Le projet Jump 2012 d'évolution du modèle commercial de PagesJaunes est un projet ambitieux dont la mise en œuvre devrait voir le jour au cours de l'année 2011.

Mappy

En mai 2010, Valérie Papaud prend la Direction Générale de Mappy. À compter du mois de juillet, un nouveau plan stratégique est élaboré visant à recentrer l'activité de Mappy sur le BtoC. La mise en place de la nouvelle organisation est effective à compter de décembre.

PagesJaunes Marketing Services (PJMS)

Manuel Da Riba prend ses fonctions de Directeur général en mai 2010.

Au cours de 2010, la société a mis en place des groupes de travail afin de réfléchir sur des sujets tels que la relation client, la reconnaissance individuelle et collective, le sentiment d'appartenance à l'entreprise et au Groupe, les modalités de calcul de la part variable et la communication interne. Différents plans d'actions ont été mis en œuvre à l'issue de ces groupes de réflexion tels que la révision des règles et des grilles de notation lors des évaluations, l'application de la part variable à l'ensemble des salariés et l'harmonisation de la base calcul de cette part variable (MBO), le lancement d'une « Newsletter » à destination des salariés et la création d'un journal, l'organisation de petits-déjeuners avec la nouvelle Direction ou encore l'organisation de la visite de Jean-Pierre Remy et de Pascal Garcia...

Enfin tous les salariés ont reçu au cours des mois de mai/juin leur Bilan Social Individualisé.

Horyzon Média

En novembre, la société Horyzon Média effectue un rapprochement physique avec les autres entités de la Direction des Grands Comptes Groupe et installe ses bureaux à Issy-les-Moulineaux.

Keltravo

En mai 2010, Keltravo devient filiale du Groupe PagesJaunes et adhère à l'accord de participation du Groupe pour l'année 2010.

123people

La société intègre le Groupe au cours du mois de mars 2010

Editus

La société généralise l'entretien semestriel d'objectifs (contrat de progrès) à l'ensemble des sédentaires en 2010. Par ailleurs, elle lance dès février 2010 un plan de communication interne. Une formation au management est dispensée à tout le middle management en mars et l'ensemble de la force commerciale reçoit une formation vente à partir du mois d'août.

QDQ Media

La société QDQ, a poursuivi le développement des actions mises en œuvre en 2009 visant à renforcer la communication interne, la motivation et le bien-être au travail des salariés (convention annuelle en février, rénovation des bureaux de Madrid, arbre de Noël pour les enfants et partenariats avec des sociétés extérieures en vue de l'obtention de tarifs préférentiels en faveur des salariés). En matière de développement des ressources humaines, un entretien d'évaluation des performances a été mis en place en 2010 et un projet de suivi des plans de carrière est en cours d'élaboration.

Relations sociales

En juillet, des élections de délégués du personnel et des membres du CE ont été organisées chez PagesJaunes SA. Elles ont permis le renouvellement de l'ensemble des instances représentatives.

En juin/juillet, PJMS procède à l'élection de la Délégation Unique du Personnel (CE et DP).

En mai, PJMS signe un nouvel accord d'intéressement pour 2010, 2011 et 2012. En juin, c'est PagesJaunes SA qui signe elle aussi un nouvel accord d'intéressement pour les années 2010, 2011 et 2012 et Mappy un avenant à son accord d'intéressement 2008-2010.

En novembre, PJMS signe un avenant visant l'augmentation du contingent des heures supplémentaires.

17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

PARTICIPATION AU CAPITAL

Au 1^{er} janvier 2011, à la connaissance de la Société, le nombre d'actions PagesJaunes Groupe détenues par chacun des membres du Conseil d'administration était le suivant :

Administrateur	Nombre d'actions
Jacques Garaïalde	5 011
Jean-Pierre Remy	77 167
François de Carbonnel	2 010
Elie Cohen	1
Abeille Deniau	560
Jean-Christophe Germani	1
Nicolas Gheysens	1
Hugues Lepic	1
Jérôme Losson	1
Médiannuaire	153 640 181
Rémy Sautter	1 773

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 19,30 euros, et une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros, le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,843 euros, le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Cette condition de performance se traduira de la façon suivante :

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est égal ou supérieur à 100 % : 140 000 options ;
- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est inférieur à 100 % : ce pourcentage est appliqué à la base de 140 000 options pour en déterminer le nombre définitivement attribué.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,586 euros, le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,095 euros.

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Cette condition de performance se traduira de la façon suivante :

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est égal ou supérieur à 100 % : la totalité des options est attribuée ;
- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est inférieur à 100 % : ce pourcentage est appliqué à la totalité des options prévues pour en déterminer le nombre définitivement attribué.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

PARTICIPATION AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS, ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
 CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques Garaïalde	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	27 juillet 2010	Options de souscription	343 000	140 000	8,586	Du 27 juillet 2013 au 27 juillet 2020
TOTAL	-	-	343 000	140 000	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques Garaïalde	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-
TOTAL	-	-	-

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008. Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Remy	-	-	-
Abeille Deniau	20 novembre 2006	535	Montant de la MBO consolidée
TOTAL		535	

PARTICIPATION AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS, ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
 CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée	12 avril 2005	12 avril 2005	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009
Date du Conseil d'administration et nom du plan	28 juin 2005	20 déc. 2007	23 juil. 2009	29 oct. 2009	17 déc. 2009	27 juil. 2010	16 déc. 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	3 796 800	2 927 900	1 145 000	87 000	75 000	1 336 000	166 000
<i>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>							
Jean-Pierre Remy	–	–	140 000	–	–	140 000	–
Abeille Deniau	3 000	1 700	–	–	–	–	–
Point de départ d'exercice des options/de l'acquisition des actions	28 juin 2008	20 déc. 2010	23 juil. 2012	29 oct. 2012	17 déc. 2012	27 juil. 2013	16 déc. 2013
Date d'expiration	28 juin 2015	20 déc. 2017	23 juil. 2019	29 oct. 2019	17 déc. 2019	27 juil. 2020	16 déc. 2020
Prix de souscription ou d'achat		14,46 €	6,71 €	8,843 €	7,821 €	8,586 €	7,095 €
Prix de souscription ou d'achat avant ajustement	19,30 €						
Prix de souscription ou d'achat après ajustement	11,72 €	–	–	–	–	–	–
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾	377 670	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	112 322	143 116	106 000	0	0	17 000	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	2 825 000	2 483 484	1 039 000	87 000	75 000	1 319 000	166 000

(1) Lié à l'exercice anticipé décrit ci-dessous.

Aucun autre administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par PagesJaunes Groupe.

EXERCICE ANTICIPÉ DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des

traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 251 669 options ont ainsi été exercées par anticipation tout début 2007 jusqu'au 12 janvier.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce.

DESCRIPTION DES CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Le règlement du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 2005 permettait aux bénéficiaires d'exercer jusqu'à 100 % des options qui leur ont été attribuées dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle d'une filiale et de céder à leur convenance jusqu'à 50 % des actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour

le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 126 001 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2007 par les salariés de Kompass France et Kompass Belgique.

Au 31 décembre 2010, la dilution potentielle induite par les options de souscription attribuées est de 2,85 % du capital social de PagesJaunes Groupe.

17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation

PARTICIPATION

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe PagesJaunes le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe PagesJaunes détenues à plus de 50 % par PagesJaunes Groupe. Horyzon Média a rejoint l'accord de Groupe à effet du 1^{er} janvier 2008 et la société Keltravo à effet du 1^{er} janvier 2010. La réserve spéciale de participation du Groupe PagesJaunes est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'Épargne du Groupe PagesJaunes et bloquées durant cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Participation à distribuer aux salariés du Groupe PagesJaunes
2010	13,9
2009	14,7
2008	17,5
2007	14,5

INTÉRESSEMENT

Il existe différents accords d'intéressement au sein des différentes filiales du Groupe PagesJaunes.

Toutes les filiales françaises du Groupe PagesJaunes hors Horyzon Média et Keltravo bénéficient d'un accord d'intéressement.

Le 21 mai 2010, la société PagesJaunes Marketing Services a signé un nouvel accord d'intéressement pour les exercices 2010-2011-2012.

Le 23 juin 2010, la société PagesJaunes a signé un nouvel accord d'intéressement pour les exercices 2010-2011-2012.

(en milliers d'euros)	Intéressement 2009 versé en 2010	Intéressement 2008 versé en 2009	Intéressement 2007 versé en 2008	Intéressement 2006 versé en 2007	Intéressement 2005 versé en 2006
Intéressement versé dans le Groupe PagesJaunes	6 627 (*)	9 918	10 239	8 423	9 251

(*) Le 15 juin 2009, compte tenu du contexte économique, un avenant à l'accord d'intéressement 2007-2009 de PagesJaunes SA a été signé modifiant pour l'exercice 2009 la formule de calcul de la masse d'intéressement concernant le critère de chiffres d'affaires. Par ailleurs, la Direction Générale a pris l'engagement de verser un supplément d'intéressement.

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Un accord sur la mise en place d'un plan d'épargne Groupe PagesJaunes a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

DISPOSITIF DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES

Un accord Groupe PagesJaunes portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement annuel maximum est fixé à 502 euros brut pour 1 500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1 500 euros ;
- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « article 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe est bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduit par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 2 885 euros par mois en 2010). Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 % et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.

ATTRIBUTION ET LEVÉES D'OPTIONS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2010, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Plan de souscription PagesJaunes Groupe

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2010 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	407 000	7,654 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	

Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006.

Le principe du plan d'attribution gratuite d'actions est le suivant : chaque attributaire se voit attribuer initialement le droit de recevoir gratuitement des actions. Celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de

performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société.

Un premier plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006, soit environ 43 % de l'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance liées à ce plan, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un deuxième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe le 20 novembre 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe le 14 février 2008. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

	Plan PagesJaunes Groupe Mai 2006	Plan PagesJaunes Groupe Novembre 2006	Plan PagesJaunes Groupe Février 2008
Nombre d'actions attribuées aux 10 plus grands attributaires du Groupe PagesJaunes non-mandataires sociaux	24 120	32 304	9 440

18.1	Répartition du capital de la Société	80
18.2	Droits de vote	81
18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	81
18.4	Pactes d'actionnaires	81
18.5	Nantissements	81

18.1 Répartition du capital de la Société

PagesJaunes Groupe est détenu à plus de 50 % par la société Médiannuaire qui est, par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding (société anonyme de droit français) et des sociétés Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III et Sèvres IV (sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), contrôlée par un consortium de fonds

d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited ⁽¹⁾ et KKR Millennium Limited ⁽²⁾ et conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. (« KKR »), et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « Principal Investment Area » du groupe Goldman Sachs.

La répartition du capital de PagesJaunes Groupe a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	31 décembre 2010	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2009	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2008	en % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %
Salariés du Groupe PagesJaunes ⁽¹⁾	1 637 220	0,6 %	1 681 050	0,6 %	1 574 748	0,6 %
Public	125 088 286	44,5 %	125 129 339	44,5 %	125 188 213	44,5 %
Autocontrôle	619 061	0,2 %	534 178	0,2 %	581 606	0,2 %
TOTAL	280 984 754	100,0 %	280 984 754	100,0 %	280 984 754	100,0 %

(1) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de PagesJaunes Groupe. À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

Les actions d'autocontrôle sont exclusivement détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 7 octobre 2008.

L'information concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé figure dans la section 20.3 (Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale).

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Edmond de Rothschild Asset Management, agissant pour le compte des OPCVM dont elle assure la gestion, a informé la société le 14 mars 2011 avoir franchi le seuil de 5% du capital et des droits de vote. À

cette date, elle détenait 14 062 748 actions de PagesJaunes Groupe, soit 5,005% du capital et des droits de vote de la société.

(1) En qualité de general partner ultime de KKR European Fund II, Limited Partnership et KKR Associates Europe II, Limited Partnership.

(2) En qualité de general partner ultime de KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership.

18.2 Droits de vote

Tous les actionnaires disposent d'un droit de vote par action. Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis Médiannuaire, Médiannuaire Holding et le consortium contrôlant Médiannuaire Holding, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur la Société à la date du présent document de référence.

La Société est détenue à hauteur de 54,68 % du capital et des droits de vote par Médiannuaire.

S'inspirant notamment des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport MEDEF/AFEP d'octobre 2003, PagesJaunes Groupe applique différentes mesures permettant de s'assurer que le contrôle n'est pas assuré de manière abusive. Il s'agit par exemple de :

- la composition du Conseil d'administration qui comprend trois membres indépendants, ces administrateurs étant désignés parmi

des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la Société. Une présentation des administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration à la date de dépôt du présent document de référence figure à la section 14.1 du présent document de référence ;

- l'existence d'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité d'audit comprenant une majorité d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité stratégique ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

18.4 Pactes d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et/ou les droits de vote de la Société.

18.5 Nantissements

NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société Médiannuaire a conclu le 27 février 2007 un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers au titre duquel elle a constitué au profit d'un pool bancaire et d'autres créanciers lui

ayant consenti différents financements, un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur 153 640 177 actions de la Société en garantie de toutes sommes dues par Médiannuaire.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Médiannuaire	Les créanciers au titre de la dette bancaire, les créanciers au titre de la dette mezzanine et les banques de couverture, dans la limite d'un montant maximum en principal de 6 010 000 000 €	27 février 2007	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	153 640 177	54,7 %

NANTISSEMENTS

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Au titre du contrat de financement bancaire, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *material subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissements/ hypothèques (milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanté (a)	Total de poste du bilan (b)	% correspondant (a/b)
S/immo. incorporelle	-	-	-	-	-
S/immo. corporelle	-	-	-	-	-
S/immo. financière	24 octobre 2006	-	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 058 137	98,7 %
TOTAL	-	-	4 005 038	4 058 137	98,7 %

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 six conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (Facility B) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec PagesJaunes pour un montant de 430 millions d'euros. La conclusion d'une première convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006. Cette convention a été résiliée le 19 décembre 2008, après approbation du Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008. Une nouvelle convention a

été signée le 19 décembre 2008, en vue notamment d'en actualiser les conditions financières compte tenu de l'évolution récente des conditions de marché. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008 ;

- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en section 15.1 du présent document de référence), préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- un abandon de créance à hauteur de 11,5 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001 et le report de l'échéance du prêt participatif de 5 millions d'euros du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013. Ces opérations ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2009 ;
- une lettre de soutien, demandée par les Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 février 2010.

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la société QDQ Media

Administrateur concerné

M. Jean-Pierre Remy.

A. Nature et objet

Le Conseil d'administration du 18 février 2010 a autorisé la rédaction d'une lettre de soutien à la société QDQ Media dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008 de cette société.

Modalités

Après une analyse des perspectives 2009-2011 de QDQ Media, le Conseil d'administration a autorisé la rédaction d'une lettre de soutien à la société QDQ Media qui correspond aux intentions de la Direction de fournir un soutien financier à cette société justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de cette dernière.

B. Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé l'abandon par votre Société d'une créance en compte courant détenue sur sa filiale, la société QDQ Media.

Modalités

L'abandon de créance autorisé représente 11 500 000 euros.

C. Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé le report de l'échéance d'un prêt participatif signé le 21 octobre 2001.

Modalités

L'échéance du prêt participatif de 5 000 000 euros est reportée du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société PagesJaunes

A. Nature et objet

Un contrat a été signé avec la société PagesJaunes relatif au cautionnement par votre Société de toute somme due au titre du crédit revolving de 400 000 000 euros (*Facility B*). Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

Modalités

Votre Société s'est portée caution du paiement de toute somme due en principal d'un montant maximal de 400 000 000 euros augmentée des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et tous autres accessoires dus au titre du crédit revolving (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre, étant précisé qu'aucune filiale du Groupe ne fait usage de cette facilité au 31 décembre 2010.

B. Nature et objet

Convention de prêt entre votre Société et la société PagesJaunes. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 18 décembre 2008.

Modalités

Le montant du prêt est de 430 000 000 euros. La charge d'intérêts au titre de l'exercice 2010 est de 23 342 108,06 euros.

2. Avec la société Médiannuaire

Nature et objet

Contrat de prestations de services dans lequel la société Médiannuaire s'engage à apporter à votre Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale, ainsi qu'un conseil en stratégie. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006.

Modalités

Le montant de la rémunération pour l'assistance fournie à votre Société en 2010 est de 1 170 476 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale du 10 juin 2010, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes du 18 février 2010.

3. Avec M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 mai 2009 a autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Remy.

Modalités

Les termes et conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Jean-Pierre Remy, ont fait l'objet d'une proposition du Comité des rémunérations en date du 15 mai 2009.

M. Jean-Pierre Remy percevra une rémunération initiale annuelle brute forfaitaire d'un montant fixe de 390 000 euros payable sur douze

mois. En complément de cette rémunération, M. Jean-Pierre Remy percevra une rémunération annuelle brute variable, payable au plus tard le 31 mars de l'année suivante, pouvant représenter jusqu'à 100 % de sa rémunération fixe en cas d'objectifs atteints et jusqu'à 200 % de sa rémunération fixe en cas de dépassement des objectifs. Cette part variable de la rémunération serait déterminée pour partie en fonction de la réalisation d'objectifs particuliers quantitatifs en relation notamment avec l'évolution de la Marge Brute Opérationnelle de la Société, et pour partie en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs, ces objectifs étant fixés chaque année par le Conseil d'administration. La part de la rémunération variable, dépendant tant des objectifs qualitatifs que des objectifs quantitatifs, ne saurait en toute hypothèse excéder 200 % de la rémunération fixe.

M. Jean-Pierre Remy bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre Société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de la Société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Jean-Pierre Remy en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints).

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français. Le montant des charges patronales sur l'exercice s'élève à 4 777 euros.

Votre Société aura la faculté de libérer M. Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les quinze jours calendaires suivant le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de M. Jean-Pierre Remy.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 février 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1	Informations financières historiques	87
	État du résultat consolidé	87
	État du résultat global	87
	État de la situation financière	88
	État de variation des capitaux propres consolidés	89
	État des flux de trésorerie	90
	Note 1 Informations relatives au Groupe	91
	Note 2 Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2010	91
	Note 3 Principes comptables et changements d'estimation	92
	Note 4 Information sectorielle	98
	Note 5 Variation du périmètre de consolidation	101
	Note 6 Chiffre d'affaires	102
	Note 7 Charges de personnel	103
	Note 8 Résultat de cession d'actifs	103
	Note 9 Résultat financier	103
	Note 10 Impôt sur les sociétés	104
	Note 11 Résultat par action	105
	Note 12 Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	105
	Note 13 Autres immobilisations incorporelles	106
	Note 14 Immobilisations corporelles	106
	Note 15 Autres actifs disponibles à la vente	107
	Note 16 Autres actifs financiers non courants	107
	Note 17 Instruments financiers dérivés	107
	Note 18 Stocks nets	108
	Note 19 Créances clients	108
	Note 20 Autres actifs courants	109
	Note 21 Charges constatées d'avance	109
	Note 22 Variations des provisions pour dépréciation des actifs	109
	Note 23 Capitaux propres	110
	Note 24 Dettes fournisseurs	110
	Note 25 Avantages du personnel, provisions et autres passifs	110
	Note 26 Stock-options et actions gratuites	114
	Note 27 Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	116
	Note 28 Produits constatés d'avance	117
	Note 29 Instruments financiers	117
	Note 30 Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	118
	Note 31 Informations sur les parties liées	120
	Note 32 Obligations contractuelles et engagements hors bilan	121
	Note 33 Litiges	122
	Note 34 Honoraires des Commissaires aux comptes	123
	Note 35 Périmètre de consolidation	124
	Note 36 Événements postérieurs à la clôture	124
20.2	États financiers de la société PagesJaunes Groupe	125
20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 7 juin 2011	142
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	161
20.5	Politique de distribution des dividendes	164
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	164
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	165
20.8	Honoraires des contrôleurs légaux	165

20.1 Informations financières historiques

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Chiffre d'affaires	6	1 125 214	1 163 901
Achats externes		(260 417)	(280 532)
Autres produits opérationnels		3 172	4 196
Autres charges opérationnelles		(11 932)	(26 680)
Frais de personnel			
• Salaires et charges	7	(338 258)	(332 233)
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE		517 780	528 653
• Participation des salariés	7	(14 712)	(15 274)
• Rémunération en actions	7	(2 452)	(1 579)
Dotations aux amortissements	13 & 14	(18 365)	(19 563)
Résultat de cession d'actifs	8	(90)	(818)
Coût des restructurations		-	(4 457)
Frais d'acquisition des titres de participation		(439)	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		481 723	486 962
Produits financiers		1 979	8 798
Charges financières		(99 567)	(90 656)
Gain (perte) de change		30	-
RÉSULTAT FINANCIER	9	(97 558)	(81 858)
Impôt sur les sociétés	10	(139 239)	(131 472)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		244 926	273 632
Résultat de la période attribuable aux :			
• Actionnaires de PagesJaunes Groupe		244 926	273 611
• Participation ne donnant pas le contrôle		-	21
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE PAR ACTION ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE PAGESJAUNES GROUPE (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé			
• de base	11	0,87	0,98
• dilué		0,85	0,96

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
REPORT RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		244 926	273 632
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture			
• Montant brut		(8 372)	(38 407)
• Impôt différé		2 883	13 225
• Montant net d'impôt	17	(5 489)	(25 182)
Écarts de conversion des activités à l'étranger		-	33
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔT		(5 489)	(25 149)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		239 437	248 484
Résultat global total attribuable aux :			
• Actionnaires de PagesJaunes Groupe		239 437	248 462
• Participation ne donnant pas le contrôle		-	21

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
ACTIF			
Écarts d'acquisition nets	12	66 687	50 358
Autres immobilisations incorporelles nettes	13	49 154	25 051
Immobilisations corporelles nettes	14	27 694	22 950
Actifs disponibles à la vente	15	207	207
Autres actifs financiers non courants	16	1 251	667
Impôts différés actifs	10	31 572	28 130
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		176 566	127 363
Stocks nets	18	2 194	6 434
Créances clients nettes	19	447 042	466 179
Autres actifs courants	20	27 830	36 273
Créances d'impôt sur les sociétés	10	1 986	5 374
Charges constatées d'avance	21	105 611	106 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	105 977	67 040
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		690 639	688 157
TOTAL ACTIF		867 205	815 520
PASSIF			
Capital social		56 197	56 197
Prime d'émission		98 676	98 676
Réserves		(2 509 017)	(2 602 320)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe		244 926	273 611
Autres éléments du résultat global		(40 934)	(35 445)
Actions propres		(4 037)	(3 831)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE PAGESJAUNES GROUPE	23	(2 154 188)	(2 213 112)
Participation ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(2 154 188)	(2 213 112)
Dettes financières et dérivés non courants	17 & 27	1 962 358	1 980 102
Avantages du personnel – non courants	25	47 435	41 692
Provisions – non courantes	25	6 813	3 629
Impôts différés passifs	10	1 136	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 017 742	2 025 423
Découverts bancaires et autres emprunts courants	27	38 970	18 204
Intérêts courus non échus	27	4 739	4 177
Provisions – courantes	25	1 285	761
Dettes fournisseurs	24	101 998	102 356
Avantages du personnel – courants	25	119 261	121 242
Autres passifs courants	25	94 808	96 279
Dettes d'impôt sur les sociétés	10	490	200
Produits constatés d'avance	28	642 101	659 990
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 003 651	1 003 209
TOTAL PASSIF		867 205	815 520

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Opéra- tions de couver- ture	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Partici- pation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	280 404 148	56 197	98 676	(4 313)	(2 334 341)	(10 263)	(33)	(2 194 077)	2	(2 194 075)
Résultat global total de la période					273 611			273 611	21	273 632
Autres éléments du résultat global, net de taxe						(25 182)	33	(25 149)		(25 149)
Résultat global total de la période, net de taxe					273 611	(25 182)	33	248 462	21	248 484
Rémunération en actions					1 474			1 474	-	1 474
Distribution de dividendes					(269 453)			(269 453)	(35)	(269 488)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	46 428			482				482	-	482
Put minoritaires Horyzon Média								-	13	13
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	280 450 576	56 197	98 676	(3 831)	(2 328 709)	(35 445)	-	(2 213 112)	-	(2 213 112)
Résultat global total de la période					244 926			244 926	-	244 926
Autres éléments du résultat global, net de taxe						(5 489)	-	(5 489)		(5 489)
Résultat global total de la période, net de taxe					244 926	(5 489)	-	239 437	-	239 437
Rémunération en actions					2 140			2 140	-	2 140
Distribution de dividendes					(182 448)			(182 448)	-	(182 448)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(84 883)			(206)				(206)	-	(206)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	280 365 693	56 197	98 676	(4 037)	(2 264 091)	(40 934)	-	(2 154 188)	-	(2 154 188)

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
<i>(montants en milliers d'euros)</i>			
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE PAGESJAUNES GROUPE		244 926	273 611
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	12 & 14	18 365	19 563
Variation des provisions	22	9 352	6 142
Rémunération en actions		2 141	1 474
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		90	818
Produits et charges d'intérêts	9	56 757	53 461
Instruments de couverture	17	40 831	28 397
Écart de change non réalisé		(37)	(3)
Charge d'impôt de l'exercice	10	139 239	131 472
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		-	21
Diminution (augmentation) des stocks		4 240	99
Diminution (augmentation) des créances clients		18 182	40 299
Diminution (augmentation) des autres créances		4 943	992
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(554)	(6 928)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(22 353)	(37 656)
Variation du besoin en fonds de roulement		4 459	(3 195)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		718	2 500
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(89 069)	(82 572)
Impôt sur les sociétés décaissé	10	(135 993)	(148 020)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		291 778	283 668
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 & 14	(42 746)	(25 965)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		(577)	1 346
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		151	92
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	5	(16 883)	-
Produits de cessions d'actifs financiers, nets de trésorerie cédée	5	5 337	(629)
Diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs financiers	27	(916)	99
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(55 634)	(25 057)
Changement de parts d'intérêt sans gain/perte de contrôle		(460)	(7 439)
Augmentation (diminution) des emprunts	27	(10 834)	(9 423)
Mouvements sur actions propres	23	(383)	697
Augmentation de capital		-	3
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-	(35)
Dividendes versés	23	(182 447)	(269 454)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(194 124)	(285 651)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		37	1
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		42 057	(27 040)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		61 444	88 484
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		103 501	61 444

Conformément à IFRS 3 et IAS 7 révisées, les changements de parts d'intérêt sans gain/perte de contrôle ont été reclassés des « Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement » vers les « Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement ». Par ailleurs, il n'y a pas de flux non monétaires significatifs.

Note 1 Informations relatives au Groupe

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international sur les supports imprimés et en ligne. Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe PagesJaunes s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (PAJ) – compartiment A.

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 8 février 2011.

Note 2 Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2010

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, applicable à cette date.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009. Les états financiers 2008, inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2009 sous le n° D.09-125, sont incorporés par référence.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception de nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, sans impact significatif :

- IFRS 3R – Regroupements d'entreprises ;
- amendements d'IAS 27 – États financiers individuels et consolidés ;
- améliorations 2008 – Amendement d'IFRS 5 ;
- améliorations 2009 – Amendements d'IFRS 2, IAS 38 et IFRIC 9 ;
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- amendements IAS 39 – Éléments éligibles à la couverture ;
- améliorations 2009 – Autres ;
- amendement IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- IFRIC 12 – Accords de concession de services ;
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

Regroupements d'entreprises (IFRS 3R – Regroupements d'entreprises et Amendements d'IAS 27)

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de

la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus (en résultat d'exploitation).

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur – sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'ajustement est comptabilisé selon IAS 39, il donnera lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat ou en résultat global, selon les normes applicables. Si l'ajustement est comptabilisé en capitaux propres, il ne sera pas réévalué.

Dans l'état des flux de trésorerie, les changements de parts d'intérêt sans gain ou perte de contrôle sont classés dans les « Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement ».

En comparaison avec les éléments présentés ci-dessus, les différences suivantes s'appliquaient aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 :

- les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition étaient inclus dans le coût d'acquisition ;
- les intérêts minoritaires étaient mesurés à hauteur de la quote-part de situation nette réévaluée de l'entité acquise ;
- les regroupements d'entreprises réalisés en plusieurs étapes étaient comptabilisés comme tels. Toute part additionnelle acquise n'affectait pas les écarts d'acquisition précédemment reconnus ;
- les ajustements de prix étaient reconnus, si et seulement si, le Groupe avait une obligation actuelle, dont le règlement était probable et pouvait être estimé de manière fiable. Les changements d'estimation relatifs au montant de l'ajustement de prix affectaient le goodwill. Ces dispositions continuent à être appliquées aux variations postérieures au 1^{er} janvier 2010 des ajustements de prix relatifs à des regroupements d'entreprises antérieurs à cette date.

La terminologie « intérêts minoritaires » devient « participation ne donnant pas le contrôle ».

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2010 :

- IAS 24 – Information relative aux parties liées ;
- amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- amendement IFRIC 14 – Paiement d'avance d'exigences de financement minimal ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.

Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2010 :

- améliorations des IFRS (mai 2010) ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- amendement à IFRS 7 – Information à fournir – Transfert d'actifs financiers ;
- amendements à IFRS 1 – Hyperinflation sévère ;
- amendements to IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents.

Le Groupe est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans ses comptes futurs. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernées les écarts d'acquisition (notes 3.8 et 12), la rémunération en actions (notes 3.1, 3.17 et 26) et l'évaluation des passifs liés aux retraites (notes 3.16 et 25). Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables (note 3.1), de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Note 3 Principes comptables et changements d'estimation

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2010 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 POSITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE, EN APPLICATION DES PARAGRAPHERS 10 À 12 DE L'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne ou leur interprétation.

Plan de participation du Management

Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III, qui, ensemble, contrôlaient 100 % du capital de Médiannuaire Holding, actionnaire majoritaire indirect de PagesJaunes Groupe, ont proposé à un certain nombre de managers du Groupe de prendre une participation minoritaire, sous la forme de 212 591 actions ordinaires, au capital de Médiannuaire Holding (soit 0,55 % du capital de Médiannuaire Holding). Cette prise de participation, qui a été réalisée fin décembre 2006, s'est faite sur la base du prix proposé par Médiannuaire Holding dans le cadre de la garantie de cours portant sur les titres PagesJaunes Groupe et qui a été finalisée le 1^{er} décembre 2006.

Les managers du Groupe détiennent, au 31 décembre 2010, 131 122 actions ordinaires et 223 994 actions de préférence, soit au total 0,92 % du capital social de Médiannuaire Holding.

Le capital de Médiannuaire Holding se répartit entre actions ordinaires et actions de préférence, le droit pour chaque classe d'actions à l'accroissement de valeur des capitaux propres étant variable en fonction du taux de rentabilité interne constaté par les actionnaires de Médiannuaire Holding sur leur investissement pendant leur période de détention. Par ailleurs, chaque manager a conclu avec les actionnaires de Médiannuaire Holding un engagement réciproque d'achat et de vente, qui devient exerçable, par l'une ou l'autre des parties, dès lors que ce manager quitte le Groupe PagesJaunes. Le prix par action auquel ces engagements réciproques d'achat et de vente seraient mis en œuvre varie notamment en fonction du cours de Bourse de l'action de PagesJaunes Groupe, de la durée de présence des managers à compter du 21 décembre 2006, et de l'atteinte de certaines conditions de performance. Au 31 décembre 2010, l'application de ces critères conduirait, dans l'hypothèse où ces options croisées seraient exercées à cette date par l'une ou l'autre des parties, au rachat à une valeur nulle des actions acquises par les managers.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ») à savoir :

- les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement ;

- le volume d'heures à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné dans les annexes.

3.2 CONSOLIDATION

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

3.3 OPÉRATIONS EN DEVICES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondant sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

3.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle (MBO) correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunération en actions, y compris les charges sociales éventuelles y afférentes ;
- des dotations aux amortissements ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations ;
- des résultats de cession d'actifs ;
- des coûts de restructuration ;
- des frais d'acquisition de titres de participation ;
- du résultat des entités mises en équivalence ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition sur les entités mises en équivalence.

3.5 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de chaque annuaire imprimé. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance » ;
- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois ;
- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue ;
- les produits issus des activités de régie publicitaire sont reconnus sur la période de diffusion des campagnes de publicité. Lorsque les entités du Groupe opèrent uniquement en tant qu'agents, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions ;
- les coûts des ventes liées aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportés au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que les coûts éditoriaux dont la redevance éditoriale.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

3.6 FRAIS DE PUBLICITÉ ET ASSIMILÉS

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.7 RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué



INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de chacune des sociétés consolidées.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 5 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance décroissant ou stable pendant une période de trois ans, puis d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

3.9 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

3.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

3.11 DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

3.12 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « Fair Value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers**Passifs financiers**

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

3.12.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de couverture

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une

partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présenté ;

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

3.13 STOCKS

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

3.14 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de 3 à 5 ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et,

- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.15 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

3.16 ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES SIMILAIRES

3.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (cf. note 25).

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

3.16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

3.17 RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

3.18 ACTIONS PROPRES

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Note 4 Information sectorielle

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à cette activité, à destination du grand public et des professionnels.

Au compte de résultat, seuls les éléments de la MBO et les dotations aux amortissements font l'objet d'une affectation sectorielle. Au bilan, hormis les disponibilités, les dettes financières et la dette d'impôt courant et différé, tous les éléments font l'objet d'une affectation sectorielle.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

- **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités France du Groupe relatives à l'édition et à la distribution des annuaires, à la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés (PagesJaunes, *L'Annuaire*) et en ligne (« pagesjaunes.fr », « pagespro.com »). Il s'agit également des activités de création et d'hébergement de sites Internet, des activités de services de renseignements par

téléphone (118 008), de l'activité de petites annonces en ligne (« annoncesjaunes.fr »), ainsi que de l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également les activités de holding logées dans PagesJaunes Groupe ;

- **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales du Groupe, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires imprimés et en ligne grand public hors de France (QDQ Media en Espagne et Editus au Luxembourg), et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques de Mappy, de marketing direct de PagesJaunes Marketing Services, et de régie publicitaire sur Internet d'Horyzon Média. Depuis le mois de mars 2010, ce segment comprend également les activités de 123people, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet, ainsi que, depuis le mois de mai 2010, celles de Keltravo acteur, majeur de la mise en relation entre particuliers et professionnels du bâtiment et des travaux publics en France.

4.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2010 et 2009 :

Résultat de la période <i>(montants en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2010				Exercice clos le 31 décembre 2009			
	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 051 637	87 754	(14 177)	1 125 214	1 097 270	75 780	(9 149)	1 163 901
• Externe	1 051 637	73 577	-	1 125 214	1 097 251	66 650	-	1 163 901
• Intersecteurs	-	14 177	(14 177)	-	19	9 130	(9 149)	-
Achats externes	(238 189)	(37 657)	15 429	(260 417)	(257 109)	(32 782)	9 359	(280 532)
Autres produits opérationnels	4 021	1 405	(2 254)	3 172	3 338	1 658	(800)	4 196
Autres charges opérationnelles	(9 103)	(3 867)	1 038	(11 932)	(22 628)	(4 607)	556	(26 680)
Salaires et charges	(297 818)	(40 404)	(36)	(338 258)	(293 080)	(39 187)	34	(332 233)
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	510 548	7 232	-	517 780	527 791	862	-	528 653
Participation des salariés				(14 712)				(15 274)
Rémunération en actions				(2 452)				(1 579)
Dotations aux amortissements	(14 869)	(3 496)	-	(18 365)	(16 486)	(3 077)	-	(19 563)
Résultat sur cession d'actifs				(90)				(818)
Coût des restructurations	-	-	-	-	-	(4 457)	-	(4 457)
Frais d'acquisition des titres de participation	(439)	-	-	(439)	-	-	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				481 723				486 963
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	32 324	10 422	-	42 746	22 787	3 178	-	25 965

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

État de la situation financière	Exercice clos le 31 décembre 2010				Exercice clos le 31 décembre 2009			
	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe	PagesJaunes en France	International & Filiales	Éliminations	Groupe
<i>(montants en milliers d'euros)</i>								
Écarts d'acquisition nets	6 824	59 863	-	66 687	6 426	43 932	-	50 358
Autres immobilisations incorporelles nettes	32 070	17 084	-	49 154	19 790	5 261	-	25 051
Immobilisations corporelles nettes	22 251	5 443	-	27 694	17 897	5 053	-	22 950
Actifs non sectoriels non courants				33 030				29 004
ACTIFS NON COURANTS				176 566				127 363
Stocks nets	1 918	276	-	2 194	6 139	295	-	6 434
Créances clients nettes	409 097	43 749	(5 804)	447 042	430 546	39 565	(3 932)	466 179
Autres actifs courants	22 944	5 392	(509)	27 827	33 837	2 845	(409)	36 273
Charges constatées d'avance	99 972	5 712	(73)	105 611	100 706	6 199	(49)	106 856
Actifs non sectoriels courants				107 966				72 414
ACTIFS COURANTS				690 639				688 157
TOTAL ACTIF				867 205				815 520
• dont actifs sectoriels	595 076	137 519	(6 386)	726 209	615 341	103 152	(4 390)	714 102
• dont actifs non sectoriels				140 996				101 418
CAPITAUX PROPRES				(2 154 188)				(2 213 112)
Participation ne donnant pas le contrôle				-				-
Avantages du personnel – non courants	47 203	232	-	47 435	41 544	148	-	41 692
Provisions – non courantes	6 813	-	-	6 813	3 629	-	-	3 629
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif non sectoriel non courant				1 963 494				1 980 102
PASSIFS NON COURANTS				2 017 742				2 025 423
Provisions – courantes	663	622	-	1 285	78	683	-	761
Dettes fournisseurs	83 374	24 428	(5 804)	101 998	93 033	13 696	(4 373)	102 356
Avantages du personnel – courants	113 056	6 205	-	119 261	115 581	5 661	-	121 242
Autres passifs courants	88 445	6 872	(509)	94 808	91 427	5 261	(409)	96 279
Produits constatés d'avance	627 218	14 956	(73)	642 101	642 415	17 624	(49)	659 990
Passif non sectoriel courant				44 199				22 581
PASSIFS COURANTS				1 003 651				1 003 209
TOTAL PASSIF				867 205				815 520
• dont passifs sectoriels	966 772	53 315	(6 386)	1 013 701	987 707	43 073	(4 831)	1 025 949
• dont passifs non sectoriels				(146 496)				(210 429)

4.2 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(montants en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Chiffre d'affaires contributif	1 125 214	1 163 901
• France	1 084 868	1 122 490
• Autres	40 346	41 411
Actifs	867 205	815 520
• France	666 596	669 405
• Autres	59 613	44 699
• Non affecté	140 996	101 416

Note 5 Variation du périmètre de consolidation

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2010 et 2009 sont les suivantes :

2010

Le 17 février 2010, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans Horyzon Média de 95,83 % à 100 % pour un prix de 0,5 million d'euros. Ce dernier a été constaté en passif courant.

Le 12 mars 2010, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société 123people *Internetservices GmbH*, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet. Cette opération stratégique permet à PagesJaunes Groupe de renforcer son leadership sur Internet en s'associant à 123people, marque de référence qui fédère une audience de plus de 40 millions de visiteurs uniques dans 11 pays, et qui dispose d'un savoir-faire avéré dans le référencement naturel et la méta-recherche sur le web.

Le 4 mai 2010, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Keltravo, qui est un acteur majeur dans les devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile. Acteur majeur de la

génération de leads, Keltravo permettra le développement de l'audience sur les rubriques « Travaux Maison », l'enrichissement du contenu et l'intégration d'un service de demande de devis sur pagesjaunes.fr ainsi que le développement du ROI des annonceurs de PagesJaunes.

Le 20 octobre 2010, PagesJaunes a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Aronet qui exploite le site embauche.com, spécialisé dans les offres d'emplois à destination des entreprises, cabinets de recrutements et agences d'intérim. Cette opération s'inscrit dans la politique d'enrichissement des services Internet du Groupe à destination des professionnels. Le 31 décembre 2010, cette entité a été absorbée par la société PagesJaunes, opération de restructuration interne qui n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

L'ensemble des titres des sociétés 123people, Keltravo et Aronet a été acquis pour un prix de 21,0 millions d'euros dont 0,4 million d'euros de frais et honoraires ; la part acquise en numéraire s'élève à 18,2 millions d'euros.

Des compléments de prix d'un montant total estimé à 2,8 millions d'euros pourraient être versés en 2011, 2012 et 2013 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils ont été comptabilisés en passifs courants et non courants.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables sont les suivantes :

(montants en milliers d'euros)	123people + Keltravo + Aronet
Actifs non courants	4 732
Actifs courants	1 770
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 005
TOTAL ACTIF	7 507
Passifs non courants	(1 385)
Passifs courants	(1 882)
TOTAL PASSIF	(3 267)
TOTAL ACTIF NET IDENTIFIÉ À LA JUSTE VALEUR	4 240
Intérêts non contrôlés mesurés à la juste valeur	-
Écart d'acquisition	16 370
PRIX D'ACQUISITION	20 610

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Ces opérations ont donné lieu à la constatation d'écarts d'acquisition d'un montant total de 16,4 millions d'euros. Ces écarts d'acquisition, non déductibles fiscalement, sont représentatifs des synergies attendues ainsi que du savoir-faire développé par ces deux sociétés.

La marque 123people a été évaluée selon la méthode d'actualisation des redevances (*royalty saving methodology*), c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour l'utilisation de la marque si le Groupe n'en avait pas été propriétaire. Le taux de redevance normative retenu dans ce cadre, par comparaison avec d'autres sociétés du secteur, a été de 5 %, conduisant à une valorisation de 4,5 millions d'euros. Il s'agit d'un actif à durée d'utilité indéterminée.

Depuis leur date d'acquisition, ces trois entités ont contribué à hauteur de 8,7 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé (8,8 millions d'euros au chiffre d'affaires du segment « International & Filiales ») et à hauteur de 1,1 million d'euros à la marge brute opérationnelle.

Si ces trois entités avaient été acquises au 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires consolidé aurait été de 1127,0 millions d'euros et la marge brute opérationnelle consolidée de 517,3 millions d'euros.

2009

Le 20 octobre 2009, PagesJaunes Groupe a cédé 100 % des titres de la société Edicom. Cette filiale marocaine avait contribué aux comptes consolidés 2009 à hauteur de 1,6 million d'euros au chiffre d'affaires, de - 0,1 million d'euros à la MBO et de - 0,2 million d'euros au résultat net.

Le 18 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6 34 % des actions composant le capital de PagesJaunes Petites Annonces pour un montant de 6,0 millions d'euros. À l'issue de cette opération, PagesJaunes Groupe détenait 100 % des actions et droits de vote de cette filiale. Elle a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 6,4 millions d'euros.

Le 21 juillet 2009, les sociétés PagesJaunes et PagesJaunes Petites Annonces ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Cette opération de restructuration interne n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Suite au départ d'un des dirigeants d'Horizon Média, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros.

Note 6 Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
PAGESJAUNES EN FRANCE		
Annuaire imprimés	523 606	577 824
pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr et sites Internet	479 513	460 968
Services de renseignements téléphoniques	35 966	39 711
Autres activités dont Minitel	12 552	18 767
TOTAL SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE	1 051 637	1 097 270
INTERNATIONAL & FILIALES		
Annuaire BtoC	44 183	41 412
Régie publicitaire Internet	14 563	9 372
Marketing Direct et Services Géographiques	29 009	24 996
TOTAL SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES	87 754	75 780
Intersegments	(14 177)	(9 149)
TOTAL	1 125 214	1 163 901

Note 7 Charges de personnel

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 253	4 502
SALAIRES ET CHARGES	(338 258)	(332 233)
dont :		
• traitements et salaires	(236 988)	(234 843)
• charges sociales	(92 049)	(88 643)
• taxes sur les salaires et autres	(9 221)	(8 747)
RÉMUNÉRATION EN ACTIONS ⁽¹⁾	(2 452)	(1 579)
dont :		
• stock-options et actions gratuites	(2 141)	(1 474)
• charges sociales attributions de stock-options	(311)	(105)
PARTICIPATION DES SALARIÉS ⁽²⁾	(14 712)	(15 274)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(355 421)	(349 086)

(1) Cf. note 26.

(2) Y compris forfait social.

Note 8 Résultat de cession d'actifs

Cette rubrique inclut le résultat des opérations courantes de cession des actifs incorporels, corporels et financiers. En 2009, elle inclut notamment une moins-value liée à la cession de la filiale Edicom d'un montant de 0,5 million d'euros.

Note 9 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	58	54
Résultat de cession d'actifs financiers	558	1 148
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	1 263	7 445
Dividendes reçus	100	151
PRODUITS FINANCIERS	1 979	8 798
Intérêts sur dettes financières	(49 031)	(52 339)
Produits / (charges) sur instruments de couverture	(40 257)	(28 383)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	(574)	(14)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(6 808)	(6 579)
Autres frais & honoraires financiers	(341)	(399)
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(2 556)	(2 942)
CHARGES FINANCIÈRES	(99 567)	(90 656)
GAIN (PERTE) DE CHANGE	30	-
RÉSULTAT FINANCIER	(97 558)	(81 858)

(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (cf. note 25), de la dette sur instruments de couverture (cf. note 17) et de la dette sur engagement d'acquisition d'intérêts minoritaires (cf. note 5).

Note 10 Impôt sur les sociétés

10.1 PREUVE D'IMPÔT GROUPE

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT	384 165	405 104
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE	(132 281)	(139 491)
Sociétés en pertes non intégrées fiscalement	(384)	440
Dépréciation prêt et compte courant QDQ Media	896	(551)
Rémunération en actions	(729)	(507)
Filiales étrangères	451	127
Imputation de déficits antérieurs non reconnus	-	9 401
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises	(7 365)	(1 355)
Autres produits et charges non taxables	173	463
IMPÔT EFFECTIF	(139 239)	(131 472)
<i>dont impôt courant</i>	<i>(139 617)</i>	<i>(127 799)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>378</i>	<i>(3 673)</i>
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	36,24 %	32,45 %

10.2 IMPÔT AU BILAN

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Indemnités de départ en retraite	13 537	11 901
Participation des salariés	4 783	5 047
Provisions non déductibles	4 726	3 325
Instruments de couverture	24 806	22 160
Autres différences	914	639
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	48 766	43 072
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	(309)	(1 355)
Frais d'émission d'emprunts	(9 934)	(11 649)
Marque 123people	(1 132)	-
Amortissements à caractère fiscal	(6 955)	(1 938)
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(18 330)	(14 942)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS), NETS	30 436	28 130
<i>Impôts différés à l'actif</i>	<i>31 572</i>	<i>28 130</i>
<i>Impôts différés au passif</i>	<i>(1 136)</i>	<i>-</i>

En 2010, la Contribution Économique Territoriale (CET) a été mise en place en application de la Loi de Finances. La composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de cette contribution étant assise sur la valeur ajoutée, le Groupe a opté, en 2009, pour sa comptabilisation, en 2010, en impôt sur le résultat. Conformément à IAS 12, les contributions qualifiées d'impôt sur le résultat ont pour

conséquence la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Un impôt différé passif de 1,4 million d'euros a donc été constaté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, cet impôt différé passif s'élève à 0,3 million d'euros.

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media n'a été comptabilisé au bilan, cette société ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2010. Le montant de l'impôt différé non reconnu est estimé à 62,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

PagesJaunes Groupe a opté, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes Groupe, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

Les impôts différés actifs au bilan passent de 28,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au bilan du 31 décembre 2010, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 2,0 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,5 million d'euros. Au 31 décembre 2009, l'impôt sur les sociétés représentait une créance de 5,4 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,2 million d'euros. L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2010 est de 136,0 millions d'euros contre 148,0 millions d'euros en 2009.

Note 11 Résultat par action

En 2010, le résultat net s'élève à 244,9 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 280,5 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,87 euro et à 0,85 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2010, de 6,9 millions d'options de souscription d'actions.

En 2009, le résultat net s'élève à 273,6 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 280,5 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,98 euro et à 0,96 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2009, de 5,9 millions d'options de souscription d'actions.

Note 12 Écarts d'acquisition des sociétés intégrées

Les écarts d'acquisition nets des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010			31 décembre 2009
	Pertes de valeur	Autres mouvements	Solde fin d'exercice	Solde fin d'exercice
QDQ Media	-	-	-	-
Mappy	-	-	7 400	7 400
PagesJaunes Marketing Services	-	-	13 278	13 278
Euro Directory	-	-	12 109	12 109
PagesJaunes ⁽³⁾	-	398	6 824	6 426
Horizon Média	-	(41)	11 104	11 145
123people ⁽¹⁾	-	10 613	10 613	-
Keltravo ⁽²⁾	-	5 359	5 359	-
TOTAL	-	16 329	66 687	50 358

(1) Titres 123people acquis le 12 mars 2010 (cf. note 5).

(2) Titres Keltravo acquis le 4 mai 2010 (cf. note 5).

(3) Titres Aronet acquis le 20 octobre 2010 (cf. note 5).

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 1,2 % et 3,5 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 9,0 % et 15,0 % selon les unités génératrices de trésorerie. Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Au 31 décembre 2010, les tests de perte de valeur relatifs à ces incorporels ne présentent pas de sensibilité matérielle aux variations de taux.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il peut s'agir des données de marché, du taux de pénétration des supports ou des produits sur le marché, du chiffre d'affaires (nombre d'annonceurs, revenu moyen par annonceur), des niveaux de marge brute opérationnelle. Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan.

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée en 2010 et 2009.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Note 13 Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels et applications support	102 380	(62 027)	40 352	72 868	(51 637)	21 231
Concession <i>L'Annuaire</i>	11 000	(11 000)	-	11 000	(11 000)	-
Autres immobilisations incorporelles	10 060	(1 259)	8 802	4 861	(1 041)	3 820
TOTAL	123 440	(74 286)	49 154	88 729	(63 678)	25 051

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2010 et 2009.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	25 051	21 158
Acquisitions	12 543	4 706
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	17 725	11 897
Effet des variations de périmètre ⁽²⁾	4 557	(75)
Reclassements	-	-
Cessions	(202)	(18)
Dotation aux amortissements	(10 520)	(12 617)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	49 154	25 051

(1) Concerne l'ensemble des frais de développement activés.

(2) En 2010, concerne les acquisitions de Keltravo et 123people.

La hausse des investissements réalisés par le Groupe est liée au lancement de nouveaux produits et services à destination des clients, et à l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Une partie de ces investissements est réalisée par des équipes internes.

Note 14 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	1 509	(247)	1 262	1 509	(226)	1 283
Informatique et terminaux	49 714	(37 415)	12 299	43 011	(33 164)	9 847
Autres	37 571	(23 438)	14 133	32 601	(20 781)	11 820
TOTAL	88 794	(61 100)	27 694	77 121	(54 171)	22 950

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2010 et 2009.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	22 950	19 987
Acquisitions d'immobilisations corporelles	12 477	10 302
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	150	(106)
Cessions et mises au rebut	(39)	(287)
Dotation aux amortissements	(7 844)	(6 946)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	27 694	22 950

(1) En 2010, concerne les acquisitions de Keltravo et 123people.

Note 15 Autres actifs disponibles à la vente

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

Note 16 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts de garantie.

Note 17 Instruments financiers dérivés

PagesJaunes Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux associé à la dette bancaire à taux variable que la Société a mise en place en 2006. PagesJaunes Groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de l'IAS 39.

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- En 2006,
 - un contrat de *Swaps* de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 3,7830 % ;
 - deux *collars*, constitués de la combinaison synthétique d'achats de *caps* et de ventes de *floors*, pour un montant nominal total de 1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Les tunnels constitués par ces *collars* prévoient un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %. Les primes annuelles sur ces *collars*, payables à terme échu, sont d'un montant de 1,9 million d'euros.
- En 2009,
 - l'élargissement de la couverture précédente par deux contrats de *Swaps* d'un montant nominal total de 200 millions d'euros, commençant le 13 septembre 2009 et se terminant le 13 décembre 2011, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 1,99 % ;
 - l'extension de la couverture précédente par deux contrats de *Swaps* d'un montant nominal total de 900 millions d'euros, commençant

le 13 décembre 2011 et se terminant le 24 novembre 2013, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 3,79 %.

Ces opérations viennent en couverture des flux de trésorerie relatifs à la dette à taux variable mise en place par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. note 27). Les tests d'efficacité prospectifs mis en œuvre par PagesJaunes Groupe lors de l'initiation de ces opérations ainsi que les tests rétrospectifs réalisés aux 31 décembre 2010 et 2009, ont permis de démontrer que ces instruments financiers offraient une couverture totalement efficace des flux de trésorerie relatifs à cette dette bancaire.

Suite à la décision du Groupe d'indexer provisoirement sa dette bancaire sur Euribor 1 mois comme le lui permet la convention de crédit, et ce afin de réduire le coût global de son endettement, un contrat de *Swaps* de taux d'intérêt a été conclu le 3 décembre 2010. Le *Swaps* est d'un montant nominal de 1 720 millions d'euros, et court du 13 décembre 2010 au 14 mars 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 1 mois, et payeur du taux variable Euribor 3 mois minoré de 19 points de base. Ce contrat permet la couverture contre le risque de taux d'intérêt Euribor 1 mois. Cet instrument n'a pas été considéré comme éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

COMPTABILISATION ET ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS RELATIFS À CES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur initiale des *collars* a été comptabilisée à l'actif consolidé lors de sa conclusion en décembre 2006, pour un montant de 8,3 millions d'euros, en contrepartie de l'inscription d'une « Dette sur instruments de couverture » (cf. note 27) d'un montant de 8,3 millions d'euros, correspondant à la prime actualisée payable en cinq annuités. Au 31 décembre 2010, cette dette s'élève à 1,9 million d'euros (3,7 millions d'euros au 31 décembre 2009).

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

La valeur de ces instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Swaps de taux d'intérêt – couverture de flux de trésorerie	(42 700)	(26 301)
Swaps de taux d'intérêt – couverture de juste valeur	(574)	(14)
Collars – couverture de flux de trésorerie	(20 668)	(29 944)
• dont valeur intrinsèque	(19 730)	(27 757)
• dont valeur temps	(938)	(2 187)
ACTIF / (PASSIF)	(63 942)	(56 259)

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, soit une baisse de 16,4 millions d'euros pour le Swaps de taux d'intérêt et une appréciation de 8,0 millions d'euros pour la valeur intrinsèque des collars, a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé actif de 2,9 millions d'euros.

La variation de la valeur temps des collars et la variation de valeur du Swaps de taux d'intérêt qualifié en couverture de juste valeur ont été constatées d'une part en produits financiers (cf. note 9), pour un montant de 1,3 million d'euros pour les collars et en charges financières pour un montant de 0,6 million d'euros pour le Swaps. Un impôt différé de 0,2 million d'euros a été constaté à ce titre.

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie.

Note 18 Stocks nets

Les stocks sont principalement composés de papier pour la production des annuaires imprimés et d'en-cours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites Internet.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2010 et 2009.

Note 19 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances clients brutes	472 770	489 050
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(21 071)	(17 649)
CRÉANCES NETTES AVANT DÉPRÉCIATION STATISTIQUE	451 699	471 401
Provisions pour dépréciation statistique ⁽¹⁾	(4 657)	(5 222)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	447 042	466 179

(1) Cf. note 22 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs.

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total ⁽¹⁾	Non échues et non dépréciées ⁽¹⁾	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
2010	451 699	398 594	15 373	5 431	9 666	9 465	8 176	4 994
2009	471 401	417 427	13 472	7 678	9 709	8 708	8 713	5 694

(1) Hors provisions pour dépréciations statistiques d'un montant total de 4 657 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et 5 222 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (plus de 700 000 annonceurs dont 660 000 en France). En France, les 20 premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,4 % de ce chiffre d'affaires (1,3 % en 2009) et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles représentent

14,0 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes en France (14,9 % en 2009). En France, les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,42 % en 2010 contre 0,52 % en 2009.

Note 20 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
TVA à recevoir	17 148	16 586
Divers État à recevoir	17	225
Avances et acomptes aux fournisseurs	3 347	6 292
Autres actifs courants ⁽¹⁾	7 315	13 170
TOTAL	27 827	36 273

(1) Dont, au 31 décembre 2009, créance sur ECM (Édition et Communication Méditerranée) relative à la cession d'Edicom pour 5,3 millions d'euros payée début 2010.

Note 21 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges, y compris les rémunérations dues, sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

Note 22 Variations des provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations / reprises nettes	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2009				
Créances clients	19 461	4 381	(971)	22 871
Autres actifs	381	(293)	(29)	59
2010				
Créances clients	22 871	2 540	317	25 728
Autres actifs	59	(59)	-	-

(1) Dont entrées de périmètre de Keltravo (315 milliers d'euros) en mai 2010 et 123people en mars 2010, sortie d'Edicom en octobre 2009 pour (967) milliers d'euros.

Les créances relatives aux annuaires à paraître font l'objet d'une provision en fonction d'un taux statistique observé de manière empirique sur les historiques des cinq dernières années parues.

Note 23 Capitaux propres

23.1 CAPITAL SOCIAL

Aux 31 décembre 2009 et 2010, le capital social de PagesJaunes Groupe d'un montant de 56,2 millions d'euros est divisé en 280 984 754 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré.

Le capital de PagesJaunes Groupe est détenu à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS aux 31 décembre 2009 et 2010.

23.2 AUTRES RÉSERVES ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global sont négatifs à hauteur de 2 550,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 (2 637,8 millions d'euros au 31 décembre 2009) et se composent essentiellement de :

- de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros ;
- la perte de juste valeur des instruments financiers dérivés entre leur date de conclusion et le 31 décembre 2010 pour un montant avant impôt de 62,4 millions d'euros (54,1 millions d'euros au 31 décembre 2009) et d'un impôt correspondant de 21,5 millions d'euros (18,6 millions d'euros au 31 décembre 2009) ;
- la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 58,4 millions d'euros (56,2 millions d'euros au 31 décembre 2009), cf. note 26.

L'horizon prévisionnel de recyclage des réserves relatives aux instruments de financiers, générées dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, se situe entre 1 an et 3 ans (cf. note 17, Échéance de ces instruments).

23.3 ACTIONS PROPRES

Un contrat de liquidité a été mis en place en 2008 avec un prestataire de services d'investissement. Il est reconductible d'année en année. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat se sont élevés à 8,0 millions d'euros.

Au titre de ce contrat, au 31 décembre 2010, la Société détient 619 061 de ses propres actions, comptabilisées en diminution des capitaux propres et 4,0 millions d'euros de liquidités classées dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 534 178 de ses propres actions et 4,4 millions d'euros de liquidités au titre de contrat.

PagesJaunes Groupe n'a pas racheté d'actions propres hors contrat de liquidité.

23.4 DIVIDENDES

Le dividende proposé à l'Assemblée générale 2011 est de 0,58 euro par action, ce qui représente un montant total estimé à 163,0 millions d'euros hors déduction à venir des actions autodétenues. Aucun passif n'a été reconnu à ce titre au 31 décembre 2010.

Le dividende mis en paiement le 24 juin 2010 s'est élevé à 182,4 millions d'euros, soit 0,65 euro par action.

En 2009, le dividende mis en paiement le 23 juin s'était élevé à 269,5 millions d'euros, soit 0,96 euro par action.

Note 24 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

Note 25 Avantages du personnel, provisions et autres passifs

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Avantages postérieurs à l'emploi	39 327	34 587
Autres avantages à long terme	8 108	7 105
AVANTAGES DU PERSONNEL – NON COURANTS ⁽¹⁾	47 435	41 692
Autres provisions pour risques	6 597	1 561
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	216	2 068
PROVISIONS – NON COURANTES	6 813	3 629

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Personnel ⁽¹⁾	78 373	80 955
Organismes sociaux	40 888	40 287
TOTAL AVANTAGES DU PERSONNEL – COURANTS	119 261	121 242
TVA à payer	86 205	87 475
Divers État à payer	7 633	7 542
Autres passifs courants	970	1 262
AUTRES PASSIFS COURANTS	94 808	96 279

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	2 669	4 063	(305)	(366)	1 344	7 405
Autres provisions pour risques	1 721	453	(160)	-	(1 321)	693
TOTAL PROVISIONS	4 390	4 516	(465)	(366)	23	8 098
• <i>dont non courant</i>	3 629	3 536	(6)	(100)	(246)	6 813
• <i>dont courant</i>	761	980	(459)	(266)	269	1 285

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Engagements de retraite et autres avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2010	Total 31 décembre 2009
VARIATION DE LA VALEUR DES ENGAGEMENTS				
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	50 561	7 105	57 667	51 061
Coût des services rendus	3 480	569	4 049	3 460
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	2 257	312	2 569	2 644
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-
Réductions / liquidations	(616)	(62)	(678)	(1 287)
(Gains) / pertes actuariels	2 586	483	3 070	4 031
Prestations payées	(1 945)	(300)	(2 245)	(2 243)
Acquisitions	-	-	-	-
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE (A)	56 323	8 108	64 432	57 667
<i>Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés</i>	<i>55 060</i>	<i>-</i>	<i>55 060</i>	<i>49 456</i>
<i>Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés</i>	<i>1 264</i>	<i>8 108</i>	<i>9 372</i>	<i>8 211</i>
VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE				
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN DÉBUT DE PÉRIODE	577	-	577	2 034
Produits financiers sur les actifs de couverture	12	-	12	27
Gains / (pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	-
Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	500
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
Réductions / liquidations	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(564)	-	(564)	(1 984)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE (B)	25	-	25	577
COUVERTURE FINANCIÈRE				
Situation du régime (A) – (B)	56 298	8 108	64 406	57 089
Gains / (pertes) actuariels non reconnus	(16 972)	-	(16 972)	(15 397)
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
PROVISION / (ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	39 326	8 108	47 435	41 692
• dont provision / (actif) court terme	-	-	-	-
• dont provision / (actif) long terme	39 326	8 108	47 435	41 692

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2010	Total 31 décembre 2009
CHARGE DE L'EXERCICE				
Coût des services rendus	3 480	569	4 049	3 460
Coût de l'actualisation	2 257	312	2 569	2 644
Rendement attendu des actifs du régime	(12)	-	(12)	(27)
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	822	483	1 305	895
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Effet de réductions / liquidations	(425)	(62)	(488)	(888)
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	6 121	1 303	7 424	6 084
ÉVOLUTION DE LA PROVISION / (ACTIF)				
PROVISION / (ACTIF) EN DÉBUT DE PÉRIODE	34 586	7 105	41 692	36 368
Charge de retraite	6 121	1 303	7 424	6 084
Charge de retraite des activités cédées	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	(1 381)	(300)	(1 681)	(759)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
PROVISION / (ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	39 326	8 108	47 435	41 692
HYPOTHÈSES				
Taux d'actualisation (en %)	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,75 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (en %)	2,0 %	2,00 %	2,00 %	2,5 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (en %)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			
Rendement attendu sur les actifs du régime (en %)	4,20 %	-	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	15,6	15,6	15,6	15,0
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	6 121	1 303	7 424	6 084

En 2010, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 34,8 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2010 est de 4,00 % contre 4,75 % au 31 décembre 2009. Cette baisse du taux d'actualisation, visant à refléter la baisse des taux d'intérêt à long terme en 2009, entraîne une hausse du montant de l'engagement.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'État (OAT) correspondantes.

À la date d'évaluation, dans la zone Euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 3,75 % et 4,25 % selon le référentiel Bloomberg.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :

- une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 7 % soit environ 3,6 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 7 % soit environ 3,9 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :

- une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 5 % (moins de 1 million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 5 % (moins de 1 million d'euros).

Pour l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, une hausse ou une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation entraînent respectivement une baisse ou une hausse de la charge de l'exercice de 0,5 million d'euros soit 0,2 % du résultat de la période.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Valeur totale des engagements en fin de période	64 432	57 667	51 152	50 393	44 744
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	(25)	(577)	(2 034)	(1 542)	(1 287)
SITUATION DU RÉGIME	64 406	57 089	49 118	48 851	43 457
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience – passifs	(2 655)	272	190	(1 581)	
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience – actifs du régime	-	-	-	-	-

Note 26 Stock-options et actions gratuites

26.1 STOCK-OPTIONS

26.1.1 Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 2 809 847 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a effectué en 2009 successivement trois attributions d'options de souscription d'actions :

- la première le 23 juillet, totalisant 1 145 000 options avec un prix d'exercice de 6,71 euros ;
- la deuxième le 29 octobre, totalisant 87 000 options avec un prix d'exercice de 8,84 euros ; et,
- la troisième le 17 décembre, totalisant 75 000 options avec un prix d'exercice de 7,82 euros.

Le programme s'est poursuivi en 2010 avec deux attributions complémentaires :

- la première le 27 juillet, totalisant 1 336 000 options avec un prix d'exercice de 8,59 euros ;
- la seconde le 16 décembre, totalisant 166 000 options avec un prix d'exercice de 7,10 euros.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005, PagesJaunes Groupe avait mis en place deux plans d'options de souscription d'actions :

- le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, a une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après 3 ans, soit le 30 juin 2008. Au 31 décembre 2010, il restait 2 825 000 options en circulation ;
- le plan mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après 3 ans, soit depuis le 20 décembre 2010. Il n'y a pas de conditions de performance. Au 31 décembre 2010, il restait 2 483 484 options en circulation.

Quels que soient les plans, une période de 4 ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux résidents fiscaux français.

26.1.2 Description des modèles d'évaluation

PagesJaunes Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant chacune des périodes en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les justes valeurs des options du plan PagesJaunes Groupe attribuées en 2010 ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires par le biais d'une hypothèse de « plafond d'exercice » exprimé en multiple du prix d'exercice et qui représente la valeur de l'action pour laquelle il est attendu que toutes les options seront exercées. Le plafond utilisé pour le calcul des justes valeurs ci-dessus est de 2,0. La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique de l'action PagesJaunes Groupe. Compte tenu d'un taux de départ annuel avant ouverture des droits estimé à 5,0 % et d'un taux de dividendes attendu estimé à 6,0 %, les justes valeurs des options PagesJaunes Groupe ont ainsi été évaluées à :

Date d'attribution en 2010	27 juillet	16 décembre
Prix d'exercice	8,59 €	7,10 €
Cours du sous-jacent	9,23 €	6,80 €
Volatilité attendue	36 %	35 %
Taux sans risque	3,28 %	3,99 %
Juste valeur d'une option pour les résidents fiscaux français	2,45 €	1,63 €
Juste valeur d'une option pour les résidents fiscaux non français	2,53 €	1,67 €

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

26.1.3 Évolution des plans de stock-options sur l'exercice

	Nombre d'options 2010	Prix d'exercice moyen pondéré 2010	Nombre d'options 2009	Prix d'exercice moyen pondéré 2009
OPTIONS EN CIRCULATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	6 870 922		5 807 878	
Plan de juillet 2010	-	-	-	-
Plan de décembre 2010	-	-	-	-
Plan de juillet 2009	1 145 000	6,71 €	-	-
Plan d'octobre 2009	87 000	8,84 €	-	-
Plan de décembre 2009	75 000	7,82 €	-	-
Plan de décembre 2007	2 626 600	14,46 €	2 787 550	14,46 €
Plan de juin 2005	2 937 322	11,72 €	3 020 328	11,72 €
OPTIONS ATTRIBUÉES	1 502 000		1 307 000	
Plan de juillet 2010	1 336 000	8,59 €	-	-
Plan de décembre 2010	166 000	7,10 €	-	-
Plan de juillet 2009	-	-	1 145 000	6,71 €
Plan d'octobre 2009	-	-	87 000	8,84 €
Plan de décembre 2009	-	-	75 000	7,82 €
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	-	-	-	-
OPTIONS EXERCÉES	-	-	-	-
Plan de juillet 2010	-	-	-	-
Plan de décembre 2010	-	-	-	-
Plan de juillet 2009	-	-	-	-
Plan d'octobre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	-	-	-	-
OPTIONS ANNULÉES, RENDUES CADUQUES	(378 438)		(243 956)	
Plan de juillet 2010	(17 000)	8,59 €	-	-
Plan de décembre 2010	-	-	-	-
Plan de juillet 2009	(106 000)	6,71 €	-	-
Plan d'octobre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2007	(143 116)	14,46 €	(160 950)	14,46 €
Plan de juin 2005	(112 322)	11,72 €	(83 006)	11,72 €
OPTIONS EN CIRCULATION EN FIN DE PÉRIODE	7 994 484		6 870 922	
Plan de juillet 2010	1 319 000	8,59 €	-	-
Plan de décembre 2010	166 000	7,10 €	-	-
Plan de juillet 2009	1 039 000	6,71 €	1 145 000	6,71 €
Plan d'octobre 2009	87 000	8,84 €	87 000	8,84 €
Plan de décembre 2009	75 000	7,82 €	75 000	7,82 €
Plan de décembre 2007	2 483 484	14,46 €	2 626 600	14,46 €
Plan de juin 2005	2 825 000	11,72 €	2 937 322	11,72 €

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Au 31 décembre 2010, les options des plans de juin 2005 et de décembre 2007 sont exerçables. La durée moyenne restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice est de 19 mois pour le plan de juillet 2009, de 22 mois pour le plan d'octobre 2009, de 24 mois pour le plan de décembre 2009, de 31 mois pour le plan de juillet 2010 et de 36 mois pour le plan de décembre 2010.

26.2 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'a été consenti en 2010 et en 2009 par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales.

26.3 CHARGE RELATIVE AUX PLANS DE STOCK-OPTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

L'impact des plans d'options de souscription d'actions sur le compte de résultat de l'exercice 2010 s'élève à 2,5 millions d'euros contre 1,6 million d'euros en 2009. Ces montants incluent les charges sociales relatives à la cotisation patronale de 10 % assise sur la juste valeur des options attribuées en 2010.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

Note 27 Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté des instruments dérivés actifs et passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Intérêts courus non échus	3	4
Équivalents de trésorerie	103 025	63 000
Trésorerie	2 949	4 036
TRÉSORERIE BRUTE	105 977	67 040
Découverts bancaires	(2 476)	(5 596)
TRÉSORERIE NETTE	103 501	61 444
Emprunt bancaire	1 950 000	1 950 000
Frais d'émission d'emprunts	(21 439)	(28 247)
Dette de crédit-bail	159	375
Juste valeur des instruments de couverture (cf. note 17)	63 942	56 259
Dette sur instruments de couverture (cf. note 17)	1 866	3 684
Intérêts courus non échus	4 739	4 177
Dette sur engagement de rachats de minoritaires	-	559
Compléments de prix sur acquisition de titres	2 772	-
Autres dettes financières	1 552	10 080
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 003 591	1 996 887
<i>dont courant</i>	<i>41 233</i>	<i>16 785</i>
<i>dont non courant</i>	<i>1 962 358</i>	<i>1 980 102</i>
ENDETTEMENT NET	1 900 090	1 935 443

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2010, les équivalents de trésorerie s'élèvent à 103,0 millions d'euros et sont constitués de deux Fonds communs de placement (FCP), d'OPCVM investis dans le cadre du contrat de liquidité et de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Ils sont évalués, car gérés, sur la base de leur juste valeur.

Découvert bancaire

Le Groupe bénéficie d'un découvert autorisé de 30 millions d'euros auprès de certaines de ses banques.

Emprunt bancaire

PagesJaunes Groupe dispose d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2 350 millions d'euros, qui comprend d'une part, un emprunt moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part, une ligne de crédit revolving d'environ 400 millions d'euros. La ligne de crédit revolving doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

Ce contrat de financement contient notamment des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des *covenants* financiers évolutifs :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 4,00 du 31 décembre 2010 au 30 septembre 2011 et à 3,75 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- le ratio de charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la MBO consolidée doit être supérieur ou égal à 3,75 du 30 septembre 2010 au 30 juin 2011 et à 4,00 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2010, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en dette courante.

Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

L'emprunt à moyen terme est à taux variable, il arrive à échéance en novembre 2013 et est remboursable en totalité à l'échéance.

Au 31 décembre 2010, le taux de référence est Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 175 points de base.

La ligne de crédit *revolving* a la même maturité, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor avec une marge de

175 points de base au 31 décembre 2010. Cette ligne n'était pas tirée aux 31 décembre 2009 et 2010.

Dette sur engagement de rachats de minoritaires

La dette sur engagement de rachats de minoritaires correspond aux options d'achat consenties dans le cadre de l'acquisition des titres Horyzon Média et s'est élevée à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2009. PagesJaunes Groupe a exercé une option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 95,83 % à 100 % le 17 février 2010 pour un prix de 0,5 million d'euros. Cette dette est éteinte au 31 décembre 2010.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions finalisées en 2010, des compléments de prix d'un montant total estimé à 2,8 millions d'euros pourraient être versés en 2011, 2012 et 2013 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par PagesJaunes Groupe.

Note 28 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de 12 mois.

Note 29 Instruments financiers

29.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (Juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Actifs disponibles à la vente	207	-	-	207	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	1 251	-	-	-	1 251	-	-
Créances clients nettes	447 042	-	-	-	447 042	-	-
Équivalents de trésorerie	103 025	103 025	-	-	-	-	-
Trésorerie	2 952	2 952	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	554 477	105 977	-	207	448 293	-	-
Dettes financières et dérivés non courants	1 962 358	-	31 628	-	-	1 930 730	-
Découverts bancaires et autres emprunts courants	38 970	1 512	30 802	-	-	6 656	-
Intérêts courus non échus	4 739	-	-	-	-	4 739	-
Dettes fournisseurs	101 998	-	-	-	-	101 998	-
PASSIFS FINANCIERS	2 108 065	1 512	62 430	-	-	2 044 123	-

Les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur par capitaux propres sont détaillés en note 17.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et,

- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

L'évaluation des dérivés de couverture correspond au niveau 2.

Durant l'exercice 2010, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

29.2 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39

(en milliers d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Produits d'intérêt	1 979	716	1 263	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(97 011)	-	(574)	-	-	(96 437)	-
Gain (perte) de change	30	-	-	-	30	-	-
GAINS NETS / (PERTES NETTES)	(95 002)	716	689	-	30	(96 437)	-
Coût de désactualisation	(2 556)						
RÉSULTAT FINANCIER (CF. NOTE 9)	(97 558)						

Note 30 Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- PagesJaunes Groupe, et le Groupe PagesJaunes au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de PagesJaunes Groupe est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- en raison d'une part de la génération d'un cash-flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette et de son dividende aux actionnaires selon une périodicité différente, le Groupe PagesJaunes dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Le Groupe se fixe pour objectif de maintenir son levier financier entre 3 et 4 fois la MBO. Au 31 décembre 2010, ce levier s'établissait à 3,6 fois la MBO (3,6 fois au 31 décembre 2009), niveau inférieur au

maximum de 4,00 fois fixé par la documentation bancaire (4,40 fois au 31 décembre 2009).

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

PagesJaunes Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone Euro.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'ensemble de ses financements à court et long terme est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des *Swaps* de taux d'intérêt et des *collars*.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 27 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 17 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 0,50 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor 3 mois constaté au 31 décembre 2010, soit 1,029 %, devrait aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé avant impôt de l'ordre de 0,9 million d'euros.

Sensibilité à une hausse de 50 points de base du taux Euribor 3 mois (avant impôt)

(en millions d'euros)	Équivalents de trésorerie	Emprunts bancaires et découverts bancaires	Instruments de couverture nets		Total
			Couverture des flux	Juste valeur	
Position au bilan	106,0	(1 954,0)	-	(65,8)	
Sensibilité en résultat	0,5	(9,8)	8,6	(0,3)	(0,9)
Sensibilité en capitaux propres	-	-	-	19,1	19,1

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash-pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot PagesJaunes Groupe. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes

filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Sur la base des maturités des passifs financiers au 31 décembre 2010, les décaissements prévisionnels sur les périodes à venir, calculés sur la base de la courbe de taux *forward* constatée au 31 décembre 2010, sont les suivants :

Tableau de maturité des passifs financiers – sensibilité au risque de liquidité

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		2011		2012		2013	
	Actif	Passif	Intérêts variables	Remboursement	Intérêts variables	Intérêts variables	Remboursement	
PASSIFS FINANCIERS								
Emprunt bancaire	-	(1 950,0)	(56,9)	-	(74,0)	(87,8)	(1 950,0)	
Ligne de crédit <i>revolving</i>	-	-	-	-	-	-	-	
Découverts bancaires	-	(2,5)	-	(2,5)	-	-	-	
Intérêts courus non échus	-	(4,7)	(4,7)	-	-	-	-	
Complément de prix sur acquisition de titres	-	(2,8)	-	(0,8)	(2,0)	-	-	
Autres dettes financières	-	(1,6)	-	(1,6)	-	-	-	
COUVERTURES DU RISQUE DE TAUX								
<i>Collars</i> et <i>Swaps</i> de taux	-	(65,8)	(34,4)	-	(15,8)	(9,4)	-	
Taux <i>forward</i> (Eurobor 3 mois)			1,17 %		2,04 %	2,75 %		

RISQUE DE CRÉDIT

PagesJaunes Groupe généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. PagesJaunes Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2010, l'exposition de PagesJaunes Groupe était de 103,0 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (cf. note 27 – Équivalents de trésorerie), la valeur de marché de ses instruments financiers dérivés étant par ailleurs négative (cf. note 17).

La procédure de gestion des opérations financières de PagesJaunes Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

RISQUE ACTIONS

PagesJaunes Groupe estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres *via* le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Enfin, PagesJaunes Groupe s'est fixée pour objectif de distribuer en 2011, au titre de l'exercice 2010, un dividende par action de 0,58 euro. Il est précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

Note 31 Informations sur les parties liées

31.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, du Comité de direction de PagesJaunes Groupe. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Avantages à court terme ⁽¹⁾	4 157	3 416
<i>dont charges patronales</i>	<i>1 008</i>	<i>807</i>
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	30	19
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	2	1
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	904	1 980
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	291	73
TOTAL	5 385	5 489

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations Sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.

(2) Pensions, retraites, autres prestations, assurance-vie, assurance médicale...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture).

(4) Indemnités de départ et clause de non-concurrence, charges sociales incluses.

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux levées anticipées et attributions de stock-options.

En 2010, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 0,3 million d'euros.

à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant sera égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

31.2 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Des contrats de prestations de services ont été mis en place en 2006 et en 2007 avec Médiannuaire, actionnaire majoritaire de PagesJaunes Groupe. Ces contrats engendrent une charge de 1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2010 (1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2009). Les transactions s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009. Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié

Le départ de l'ancien Directeur général de PagesJaunes Groupe fin mai 2009 a entraîné la comptabilisation, en 2009, d'indemnités de départ et de non-concurrence d'un montant total de 2,0 millions d'euros, charges sociales incluses.

Note 32 Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	2010				2009
	Total	Paiements dus par période			
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					Total
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	60 080	14 101	40 547	5 432	54 657
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	6 931	6 931	-	-	7 787
Autres prestations	21 800	13 648	8 152	-	25 488
ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES	28 731	20 579	8 152	-	33 275
TOTAL	88 811	34 680	48 699	5 432	87 932

(1) Voir détail tableau ci-dessous.

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2010 sur des biens et services livrables à partir de 2011.

Engagements conditionnels	2010				2009
	Total	Paiements dus par période			
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					Total
Avals et cautions	335	335	-	-	346

CONTRATS DE LOCATION

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des neuf prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 13,7 millions d'euros en 2010 (13,5 millions d'euros en 2009).

Les baux des locaux situés à Sèvres ont été consentis et acceptés pour une durée ferme de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2007.

Au 31 décembre 2010, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 60,1 millions d'euros dont 14,1 millions d'euros à moins d'un an.

ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

PagesJaunes avait conclu des contrats trisannuels avec deux de ses papetiers au titre des exercices 2007, 2008, 2009, ces contrats ont été prolongés jusqu'au 31 janvier 2012 par avenant. Ces contrats fixent les conditions tarifaires octroyées sur la période et mentionnent des volumes prévisionnels de commandes pour chacune des années mais sans valeur contractuelle minimum. Ces contrats représentent un volume estimé de 19 millions d'euros au 31 décembre 2010, dont la totalité est à moins d'un an.

En 2008, PagesJaunes avait conclu de nouveaux contrats avec ses imprimeurs, d'une durée de cinq ans et expirant le 31 décembre 2013. Ces contrats ne comportent aucun engagement ferme hormis avec un imprimeur avec qui PagesJaunes s'est engagée sur un volume de 6 milliards de feuillets par an valorisé à 21 millions d'euros pour la durée du contrat restant à courir au 31 décembre 2010.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Ces engagements sont détaillés dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles	2010				2009
	Total	Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
(en milliers d'euros)					
Papier	3 566	3 566	-	-	3 839
Impression	2 321	2 321	-	-	2 628
Distribution	863	863	-	-	889
Contenus éditoriaux	181	181	-	-	431
TOTAL	6 931	6 931	-	-	7 787

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 392 324 heures au 31 décembre 2010 (365 789 heures au 31 décembre 2009). En 2010, 10 322 heures ont été consommées par les salariés (8 310 heures en 2009).

Autres engagements donnés

Néant.

Autres engagements reçus

PagesJaunes Groupe dispose d'une ligne de crédit *revolving* d'environ 400 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'était pas tirée au 31 décembre 2010.

Montages déconsolidants et entités *ad hoc*

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités *ad hoc*.

Note 33 Litiges

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes.

En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'État saisi en ultime recours, a rendu, le 12 janvier 2011, huit décisions défavorables à PagesJaunes annulant les arrêts de la CAA de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. Les conséquences pratiques de ces arrêts restent à préciser.

La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet de plusieurs reprises depuis 2006 compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, s'élève au 31 décembre 2010 à 2,1 millions d'euros.

PagesJaunes a été assignée par une agence de publicité (Publicom Méditerranée) devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante, pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Un jugement favorable à PagesJaunes a été rendu le 24 septembre 2008. Publicom ayant fait appel de cette décision, la Cour d'appel de Versailles a, dans un arrêt du 18 mars 2010, rejeté les demandes de

Publicom et confirmé en toutes ses dispositions le jugement du Tribunal de commerce de Nanterre. Cette affaire est donc définitivement close.

PagesJaunes a été assignée par onze agences de publicité devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), pratiques discriminatoires et concurrence déloyale.

Dans un jugement du 26 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris.

En parallèle, ces mêmes agences ont saisi l'Autorité de la Concurrence des faits identiques à ceux soulevés devant le Tribunal de commerce de Nanterre (cf. ci-dessus) en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L. 464-1 du Code de commerce.

L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 décembre 2010, rejeté la demande de mesures conservatoires et renvoyé l'instruction au fond.

En 2007 et 2008, la société PagesJaunes a été assignée devant les Conseils de Prud'Hommes de Caen, Marseille et Lille par des salariés de la société *Adrexo*, chargée du portage de ses annuaires dans certains départements. Les demandeurs se plaignent d'une situation de travail dissimulé et recherchent la responsabilité de la société PagesJaunes sur le fondement de la solidarité financière. Les dossiers devant les CPH de Caen et Marseille sont clos du fait du désistement des parties adverses ; les autres procédures sont radiées administrativement, mais peuvent être réintroduites dans les cinq ans à la demande des parties adverses.

PagesJaunes a assigné, en février 2008, les sociétés Xentral et *L'Annuaire Universel* pour contrefaçon de la marque PagesJaunes par l'exploitation

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

du site d'annuaire en ligne « pagesjaunes.com » à destination d'un public français.

Dans un jugement du 28 mai 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a reconnu que les sociétés Xentral (ex Prodis) et *L'Annuaire Universel* se sont rendues coupables de contrefaçon et de concurrence déloyale.

Cette décision confirme les droits de la société PagesJaunes sur ses marques historiques « PagesJaunes » et « Les PagesJaunes » dont la validité avait déjà clairement été reconnue par la Cour d'appel de Paris dans son arrêt du 30 mars 2005 et par le Tribunal de 1^{re} Instance des Communautés Européennes (TPICE) dans sa décision du 13 décembre 2007. Les sociétés Xentral et *L'Annuaire Universel* ont fait appel de cette décision. Suite à la mise en redressement judiciaire de la société *L'Annuaire Universel*, la procédure avait été suspendue ; celle-ci ayant été reprise par le mandataire liquidateur.

La Cour d'appel de Paris a confirmé le 12 novembre 2010 le jugement du 28 mai 2008 dans toutes ses dispositions.

La société *L'Annuaire Universel* a assigné PagesJaunes devant le Tribunal de Commerce de Nanterre en demandant l'annulation des différentes marques Pages Blanches au motif qu'elles étaient usuelles dans le langage courant et professionnel pour désigner des listes alphabétiques des abonnés, au moment de leur dépôt.

Compte tenu du dépôt de bilan de *L'Annuaire Universel* et en l'absence de régularisation par l'Administrateur judiciaire, cette procédure est aujourd'hui radiée.

PagesJaunes et PagesJaunes Groupe ont fait l'objet, au cours de l'année 2010, d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. Les sociétés ont été notifiées de redressements, risque intégralement provisionné au 31 décembre 2010. PagesJaunes et PagesJaunes Groupe contestent l'intégralité des redressements et ont saisi la commission de recours amiable de l'Urssaf afin de défendre leur position.

D'autre part, les entités du Groupe, comme les autres sociétés du secteur, sont fréquemment assignées en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour les entités de Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001, stable en 2006 et 2007 et à nouveau en diminution. Au 31 décembre 2010, il s'élevait à 11, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 0,3 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Note 34 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Ernst & Young				Deloitte et Associés			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>								
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	354	391	79 %	98 %	307	415	98 %	99 %
• dont PagesJaunes Groupe	121	172	27 %	43 %	121	172	39 %	41 %
• dont filiales intégrées globalement	233	219	52 %	55 %	186	243	59 %	58 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	94	8	21 %	2 %	7	6	2 %	1 %
• dont PagesJaunes Groupe	87	6	19 %	2 %	6	6	2 %	1 %
• dont filiales intégrées globalement	7	2	2 %	0 %	2	-	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	448	399	100 %	100 %	314	421	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	448	399	100 %	100 %	314	421	100 %	100 %

Note 35 Périmètre de consolidation

Entité	Pays	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009	
		Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE					
SEGMENT PAGESJAUNES EN FRANCE					
PagesJaunes Groupe	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES					
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Marketing Services	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Horyzon Média ⁽¹⁾	France	100 %	100 %	96 %	96 %
Horyzon Worldwide	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
123people ⁽²⁾	Autriche	100 %	100 %	-	-
Keltravo ⁽³⁾	France	100 %	100 %	-	-
SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE					
SEGMENT INTERNATIONAL & FILIALES					
Editus	Luxembourg	49 %	49 %	49 %	49 %

(1) Rachat de titres aux minoritaires.

(2) Acquisition le 12 mars 2010.

(3) Acquisition le 4 mai 2010.

Note 36 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010.

20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe

BILAN

Bilan au 31 décembre						
(en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et provisions	2010 Net	2009 Net	Variation
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	3.1	287	(278)	9	41	(32)
Participations	3.2	4 161 986	(91 719)	4 070 267	4 049 118	21 149
Créances rattachées à des participations	3.2	5 047	(5 000)	47	-	47
Autres immobilisations financières	3.2	911	-	911	-	911
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 168 231	(96 997)	4 071 234	4 049 159	22 075
Avances et acomptes		101		101	12	89
Créances clients	3.3	501		501	20	482
Créances fiscales et sociales		2 488		2 488	6 341	(3 853)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.9	1 974		1 974	106	1 868
Comptes courants filiales	3.4	12 405	(3 957)	8 448	5 871	2 577
Créances sur cession d'immobilisations	3.2	-		-	5 337	(5 337)
Créances diverses	3.3	39		39	939	(900)
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	106 347	(666)	105 680	66 917	38 763
Disponibilités	3.4	432		432	2 165	(1 733)
Charges constatées d'avance		25		25	28	(3)
TOTAL ACTIF CIRCULANT		124 312	(4 624)	119 689	87 736	31 953
TOTAL ACTIF		4 292 545	(101 621)	4 190 923	4 136 895	54 028
PASSIF						
Capital				56 197	56 197	-
Prime d'émission				82 951	82 951	-
Réserve légale				5 620	5 620	-
Autres réserves				18 284	18 284	-
Report à nouveau				971 654	880 645	91 009
Résultat de l'exercice				253 244	273 456	(20 211)
Provisions réglementées				183	80	103
CAPITAUX PROPRES	3.5			1 388 133	1 317 232	70 901
Provisions pour risques et charges				1 468	937	531
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.6			1 468	937	531
Dettes financières	3.7			2 789 119	2 780 651	8 468
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				1 952 647	1 951 931	716
Emprunts et dettes financières diverses				580 470	580 382	89
Comptes courants filiales				254 613	245 094	9 519
Concours bancaires courants				1 389	3 243	(1 855)
Dettes d'exploitation				5 810	7 504	(1 694)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				1 822	2 523	(701)
Dettes fiscales et sociales	3.9			3 988	4 981	(993)
Autres dettes				6 364	30 570	(24 207)
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.9			408	28 042	(27 634)
Dettes diverses				5 955	2 529	3 427
Produits constatés d'avance				-	-	-
TOTAL DETTE				2 801 292	2 818 725	(17 433)
Écart de conversion passif				30	-	30
TOTAL PASSIF				4 190 923	4 136 895	54 028

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat au 31 décembre

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009	Variation
Prestations de services	3.10	7 684	6 933	751
Produits annexes	3.10	(1)	238	(238)
Reprises de provisions et transferts de charges		-	-	-
Autres produits		1 977	156	1 821
PRODUITS D'EXPLOITATION		9 661	7 327	2 334
Achats et prestations de services		211	13	198
Achats non stockés matières et fournitures		14	15	(2)
Services extérieurs		912	714	198
Autres services extérieurs		8 350	6 770	1 579
Impôts et taxes et versements assimilés		407	363	43
Salaires		5 299	7 865	(2 566)
Charges sociales		2 082	2 830	(747)
Autres charges		338	346	(8)
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant		32	94	(62)
Dotations aux provisions sur risques et charges		62	52	10
CHARGES D'EXPLOITATION		17 706	19 062	(1 357)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(8 045)	(11 735)	3 691
Produits de participations – dividende		336 038	353 181	(17 144)
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		1 629	3 503	(1 874)
Autres produits financiers		2	360	(358)
Reprises de provisions		1 356	2 955	(1 599)
Différences positives de change		135	1	135
PRODUITS FINANCIERS		339 159	359 999	(20 840)
Intérêts et charges assimilées		72 339	76 966	(4 627)
Autres charges financières		45 738	34 970	10 768
Dotations aux provisions		4 367	1 701	2 666
Différences négatives de change		23	2	21
CHARGES FINANCIÈRES		122 466	113 638	8 828
RÉSULTAT FINANCIER	3.11	216 693	246 361	(29 668)
RÉSULTAT COURANT		208 648	234 626	(25 977)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	12 837	(12 837)
Reprise de provisions et transferts de charges		0	-	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	12 837	(12 837)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	6	(6)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	16 455	(16 455)
Dotations aux provisions		786	37	750
CHARGES EXCEPTIONNELLES		786	16 497	(15 711)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.12	(786)	(3 661)	2 875
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	3.9	(45 382)	(42 491)	(2 891)
RÉSULTAT NET		253 244	273 456	(20 211)

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS DE PAGESJAUNES GROUPE

1	Description de l'activité	128
2	Règles et méthodes comptables	128
2.1	Principes de prise en compte des produits et des charges	128
2.2	Immobilisations incorporelles	128
2.3	Participations et autres titres immobilisés	128
2.4	Créances clients	128
2.5	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	128
2.6	Provisions pour risques et charges	128
2.7	Résultat financier	129
2.8	Impôt sur les sociétés	129
3	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	129
3.1	Immobilisations incorporelles	129
3.2	Participations et créances rattachées à des participations	130
3.3	Créances clients, provisions pour dépréciation des créances et créances diverses	130
3.4	Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières	131
3.5	Capital social et variation des capitaux propres	132
3.6	Provisions pour risques et charges	134
3.7	État des échéances des dettes	135
3.8	Produits à recevoir et charges à payer	135
3.9	Impôt sur les sociétés	136
3.10	Ventilation du chiffre d'affaires	137
3.11	Résultat financier	137
3.12	Résultat exceptionnel	137
4	Autres	138
4.1	Engagements hors bilan	138
4.2	Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	138
4.3	Effectif	139
4.4	Entreprises liées	139
4.5	Événements postérieurs à la clôture	140
4.6	Consolidation	140
4.7	Tableau des filiales et participations	141

1 Description de l'activité

La Société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont les activités présentent depuis plus de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de PagesJaunes Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (K€).

2.1 PRINCIPES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur 3 ans *pro rata temporis*.

2.3 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes Groupe sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette. Ceux-ci sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié compris entre 5 et 10 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

2.4 CRÉANCES CLIENTS

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

2.5 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les disponibilités au 31 décembre 2010 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Les titres de placement sont éventuellement provisionnés, sur la base du dernier cours de l'exercice.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine ;
- les taux de turnover retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- l'âge de départ à la retraite retenu, qui est de 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les ETAM sédentaires ;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- le taux d'actualisation, fixé à 4 % pour la charge 2010 ;
- la durée résiduelle probable d'ancienneté, fixée à 13,78 ans au 31 décembre 2010.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par PagesJaunes Groupe.

2.7 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est principalement constitué :

- des dividendes ;
- des charges d'intérêts liées à la dette financière ;
- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe ;
- des plus- et moins-values sur les actions propres détenues *via* le contrat de liquidité ;
- des produits et charges constituées par les placements à court terme y compris ceux détenus *via* le contrat de liquidité ;

- de dotations et reprises de provisions pour dépréciation de titres et de créances.

2.8 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre PagesJaunes Groupe et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par PagesJaunes Groupe, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, dont PagesJaunes Groupe est la société de tête, intègre huit sociétés au 31 décembre 2010.

3 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Brut	31 décembre 2010	Acquisition	Diminution	31 décembre 2009
Logiciels	287	-	-	287
TOTAL BRUT	287	-	-	287

Amortissements	31 décembre 2010	Dotations	Reprises	31 décembre 2009
Logiciels	278	32	-	246
TOTAL AMORTISSEMENTS	278	32	-	246

3.2 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				2009
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	
PARTICIPATIONS					
PagesJaunes	100 %	4 005 038	-	4 005 038	4 005 038
QDQ Media	100 %	91 719	(91 719)	-	-
Mappy	100 %	10 048	-	10 048	10 048
PagesJaunes Marketing Services	100 %	7 275	-	7 275	7 275
Euro Directory	100 %	14 707	-	14 707	14 707
Horyzon Média	100 %	12 383	-	12 383	11 859
123people	100 %	14 997	-	14 997	-
Keltravo	100 %	5 628	-	5 628	-
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	-	76	76
Cristallerie 2	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 3	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 4	100 %	38	-	38	38
TOTAL		4 161 986	(91 719)	4 070 267	4 049 118
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS					
QDQ Media (prêt participatif)		5 000	(5 000)	-	-
Intérêts courus non échus		47	-	47	0
TOTAL		5 047	(5 000)	47	0

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- Le 17 février 2010, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans Horyzon Média de 95,83 % à 100 % pour un prix de 524 milliers d'euros incluant un complément de prix estimé à 59 milliers d'euros qui sera versé en 2011. Ce dernier a été constaté en dettes.
- Le 12 mars 2010, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société 123people Internetservices GmbH, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet. L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix de 14 997 milliers d'euros dont 320 milliers d'euros de frais et honoraires.
- Le 4 mai 2010, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Keltravo, qui est un acteur majeur dans les devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile. L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix de

2 800 milliers d'euros dont 115 milliers d'euros de frais et honoraires. Des compléments de prix d'un montant total estimé à 2 713 milliers d'euros pourront être versés en 2011, 2012 et 2013 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils ont été comptabilisés en dettes.

La dépréciation des titres de participation QDQ Media fait suite au ralentissement marqué de l'activité de cette filiale ainsi qu'aux perspectives économiques dégradées du marché publicitaire espagnol. Il en est de même de la créance rattachée à ces titres intégralement dépréciée au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de la cession d'Edicom, PagesJaunes Groupe a mis en place, au bénéfice du cessionnaire, un compte courant rémunéré d'un montant de 10 millions de dirhams assorti de la souscription par PagesJaunes Groupe de bons de souscription d'actions. Il est classé en autres immobilisations financières pour 911 milliers d'euros.

3.3 CRÉANCES CLIENTS, PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES ET CRÉANCES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Créances clients brutes	501	20
Provisions pour dépréciation	-	-
CRÉANCES CLIENTS NETTES	501	20

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par PagesJaunes Groupe à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

3.4 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, COMPTES COURANTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Compte courant Horyzon Média	-	2 979
Compte courant Horyzon Média Worldwide	201	-
Compte courant 123people	2	-
Compte courant Keltravo	398	-
Compte courant Mappy	7 560	1 803
Compte courant PagesJaunes Marketing Services	286	1 088
Compte courant QDQ Media	3 959	1 358
Compte courant QDQ Media – provision	(3 957)	(1 356)
SOUS-TOTAL COMPTES COURANTS NETS	8 448	5 871
<i>dont intérêts courus non échus</i>	<i>6</i>	<i>5</i>
Actions propres	4 638	4 402
Actions propres – provision	(666)	(299)
Autres valeurs mobilières de placement	101 708	62 814
Disponibilités	432	2 165
DISPONIBILITÉS, VMP ET COMPTES COURANTS	114 560	74 953
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 950 000	1 950 000
Intérêts courus non échus	2 647	1 931
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 952 647	1 951 931
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 000	580 000
Intérêts courus non échus	470	382
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES INTRAGROUPE	580 470	580 382
Compte courant PagesJaunes	253 174	235 040
Compte courant Horyzon Média	580	-
Compte courant PagesJaunes Outre-Mer	858	10 054
SOUS-TOTAL COMPTES COURANTS	254 613	245 094
<i>dont intérêts courus non échus</i>	<i>86</i>	<i>60</i>
Autres dettes financières – découverts bancaires	1 389	3 243
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 789 119	2 780 651
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>839 119</i>	<i>400 398</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>1 950 000</i>	<i>2 380 253</i>
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(2 674 559)	(2 705 697)

Valeurs mobilières de placement et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2010, PagesJaunes Groupe détient un portefeuille de valeurs mobilières de placement qui se compose :

- de deux fonds communs de placement d'une valeur d'acquisition totale de 31 514 milliers d'euros, la valeur liquidative totale au 31 décembre 2010 est de 31 545 milliers d'euros, soit une plus-value latente de 28 milliers d'euros ;
- des comptes à terme rémunérés et non bloqués dont le montant total de placement s'élève à 65 000 milliers d'euros. Les intérêts sur ces comptes à terme seront perçus à la sortie ;
- de parts de FCP détenues *via* le contrat de liquidité (cf. *infra*) dont la valeur d'acquisition s'élève à 4 027 milliers d'euros et la valeur

liquidative à 4 033 milliers d'euros soit une plus-value latente de 6 milliers d'euros.

Le contrat de liquidité mis en place en 2008 avec un prestataire de services d'investissement pour une période s'achevant le 31 décembre 2010 a été renouvelé pour une durée d'un an. Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat s'élevaient toujours à 8 000 milliers d'euros.

Au titre de ce contrat, la Société détenait 619 061 de ses propres actions au 31 décembre 2010 pour un coût historique de 4 638 milliers d'euros (4 270 milliers d'euros après dépréciation), et des parts de FCP pour 4 027 milliers d'euros. Ces deux éléments sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La Société a acheté dans le cadre de ce contrat 2 763 879 actions propres et en a cédé 2 678 996 au cours de l'exercice 2010.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

PagesJaunes Groupe dispose d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2 350 000 milliers d'euros, qui comprend d'une part un emprunt moyen terme de 1 950 000 milliers d'euros, et d'autre part une ligne de crédit *revolving* d'environ 400 000 milliers d'euros. La ligne de crédit *revolving* doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) de la Société dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

L'emprunt à moyen terme est à taux variable, il arrive à échéance en novembre 2013 et est remboursable en totalité à l'échéance.

Au 31 décembre 2010, le taux de référence est Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 175 points de base.

Les intérêts courus non échus relatifs à cet emprunt s'élèvent à 2 647 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 931 milliers d'euros à fin décembre 2009.

La ligne de crédit *revolving* a la même maturité, avec des intérêts à taux variable Euribor majoré d'une marge de 175 points de base au 31 décembre 2010. Cette ligne de crédit n'était pas tirée aux 31 décembre 2009 et 2010.

Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe

PagesJaunes Groupe a souscrit deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 000 milliers d'euros et

l'autre pour un montant 150 000 milliers d'euros, soit un total de 580 000 milliers d'euros. Ces deux emprunts, mis en place en 2006, portent intérêt à EURIBOR 3 mois plus une marge. Ils peuvent faire l'objet de remboursements par anticipation, partiels ou totaux, à l'initiative de l'emprunteur ou du prêteur, moyennant un préavis. L'emprunt de 150 000 milliers d'euros a fait l'objet d'un tacite renouvellement en 2010 pour une période d'un an ; sa rémunération est Euribor 3 mois plus 30 points de base. La rémunération de l'emprunt de 430 000 milliers d'euros est Euribor 3 mois plus 90 points de base. L'échéance de cet emprunt est fixée au 18 décembre 2012. PagesJaunes n'ayant pas utilisé la faculté de remboursement anticipé total en décembre 2010, le taux d'intérêt du prêt a été le taux d'intérêt bonifié de 3,95 % pour la partie de l'encours du prêt qui est restée prêtée pendant deux ans à compter de décembre 2009 soit 430 000 milliers d'euros.

Les intérêts courus non échus sur ces deux emprunts s'élèvent à 470 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 382 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles, portant intérêt à EONIA majoré, si PagesJaunes Groupe est prêteuse, ou minoré, si elle est emprunteuse, d'une marge de 1/16^e.

La provision pour dépréciation du compte courant de QDQ Media a été ajustée de 2 601 milliers d'euros pour passer de 1 356 milliers d'euros à 3 957 milliers d'euros afin d'ajuster la dépréciation du solde du compte courant de QDQ Media.

La totalité des créances liées aux comptes courants est à moins d'un an.

3.5 CAPITAL SOCIAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social de PagesJaunes Groupe s'élève à 56 196 951 euros au 31 décembre 2010. Il est composé de 280 984 754 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Capital en milliers d'euros
31 décembre 2009	Capital social en début d'exercice	280 984 754	0,20	56 197
31 décembre 2010	Capital social en fin de l'exercice	280 984 754	0,20	56 197

Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 2 809 847 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a effectué en 2009 successivement trois attributions d'options de souscription d'actions :

- la première le 23 juillet, totalisant 1 145 000 options avec un prix d'exercice de 6,71 euros ;
- la deuxième le 29 octobre, totalisant 87 000 options avec un prix d'exercice de 8,84 euros ; et,

- la troisième le 17 décembre, totalisant 75 000 options avec un prix d'exercice de 7,82 euros.

Le programme s'est poursuivi en 2010 avec deux attributions complémentaires :

- la première le 27 juillet, totalisant 1 336 000 options avec un prix d'exercice de 8,59 euros ;
- la seconde le 16 décembre, totalisant 166 000 options avec un prix d'exercice de 7,10 euros.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005, PagesJaunes Groupe avait mis en place deux plans d'options de souscription d'actions :

- le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, a une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après 3 ans, soit le 30 juin 2008. Au 31 décembre 2010, il restait 2 825 000 options en circulation ;

ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES GROUPE

- le plan mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après 3 ans, soit depuis le 20 décembre 2010. Il n'y a pas de conditions de performance. Au 31 décembre 2010, il restait 2 483 484 options en circulation.

Quels que soient les plans, une période de 4 ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux résidents fiscaux français.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de PagesJaunes Groupe au cours de l'exercice 2010 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2009	280 984 754	56 197	82 951	5 620	18 284	880 645	273 456	80	1 317 232
Affectation du résultat 2009	-	-	-	-	-	273 456	(273 456)	-	-
Dividendes versés au titre de 2009	-	-	-	-	-	(182 446)	-	-	(182 446)
Résultat 2010	-	-	-	-	-	-	253 244	-	253 244
Dotation provisions réglementées 2010	-	-	-	-	-	-	-	103	103
AU 31 DÉCEMBRE 2010	280 984 754	56 197	82 951	5 620	18 284	971 654	253 244	183	1 388 133



3.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2010	Total 31 décembre 2009
VARIATION DE LA VALEUR DES ENGAGEMENTS				
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	957	70	1 027	879
• Coût des services rendus	62	5	67	50
• Coût de l'actualisation	40	3	42	47
• Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
• Modification du régime	-	-	-	-
• Réductions/Liquidations	-	-	-	-
• (Gains) ou Pertes actuarielles	(27)	(5)	(32)	52
• Prestations payées	-	-	-	-
• Acquisitions	-	-	-	-
• Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
• Variation de périmètre	-	-	-	-
• Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE (A)	1 032	73	1 104	1 027
• Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-
• Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	1 032	73	1 104	1 027
VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE				
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN DÉBUT DE PÉRIODE				
• Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-
• Gains/Pertes sur actifs de couverture	-	-	-	-
• Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
• Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
• Réductions/Liquidations	-	-	-	-
• Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
• Variation de périmètre	-	-	-	-
• Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE (B)				
COUVERTURE FINANCIÈRE				
• Situation du régime (A) – (B)	1 032	73	1 104	1 027
• Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	(63)	-	(63)	(90)
• Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
• Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
PROVISION / (ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	969	73	1 041	937
CHARGE DE RETRAITE				
• Coût des services rendus	62	5	67	50
• Coût de l'actualisation	40	3	42	47
• Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
• Amortissement des (gains) ou pertes actuariels	-	(5)	(5)	2
• Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
• Effet de réductions/Liquidations	-	-	-	-
• Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
• Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	101	3	104	98
ÉVOLUTION DE LA PROVISION (ACTIF)				
PROVISION / (ACTIF) EN DÉBUT DE PÉRIODE	868	70	937	839
• Charge de retraite	101	3	104	98
• Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
• Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-
• Variation de périmètre :	-	-	-	-
• Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
PROVISION/(ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	969	73	1 041	937
MONTANT COMPTABILISÉ EN COMPTE DE RÉSULTAT	101	3	104	98

ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES GROUPE

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2010
Engagements de retraite et assimilés	937	104	-	1 041
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	937	104	-	1 041

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice
Résultat d'exploitation	62	-
Résultat financier	42	-

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et des médailles du travail.

3.7 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2010		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 952 647	2 647	1 950 000
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 470	580 470	-
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	2 533 117	583 117	1 950 000
Compte courant PagesJaunes	253 174	253 174	-
Compte courant PagesJaunes Outre-Mer	858	858	-
Compte courant Horyzon Média	580	580	-
SOUS-TOTAL COMPTES COURANTS	254 613	254 613	-
<i>dont intérêts courus non échus</i>	<i>86</i>	<i>86</i>	
Concours bancaires courants	1 389	1 389	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 822	1 822	-
Dettes fiscales et sociales	3 988	3 988	-
Dettes filiales (intégration fiscale)	408	408	-
Dettes diverses	5 955	3 942	2 013
TOTAL	2 801 292	849 279	1 952 013

3.8 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Créances clients – Factures à établir	145	-
Créances fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	1 402	5 172
Créances fiscales et sociales – TVA	222	330
Créances diverses – Produits financiers à recevoir	6	8
TOTAL	1 776	5 510

ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES GROUPE

Charges à payer (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Dettes financières – Intérêts courus non échus	3 203	2 373
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 030	1 873
Dettes fiscales et sociales – TVA, impôts, salaires et charges sociales	3 282	4 455
Dettes fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	-	-
Dettes diverses	3 177	2 519
TOTAL	10 692	11 221

3.9 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2010 sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Cristallerie 2, Cristallerie 3, Cristallerie 4, Mappy, PagesJaunes Outre-Mer et Horyzon Média. Un gain d'intégration fiscale de 45 407 milliers d'euros a été constaté en 2010.

La créance d'impôt sur les sociétés détenues par PagesJaunes Groupe au titre de l'exercice 2010, après imputation des crédits d'impôts, s'élève à 1 402 milliers d'euros.

Positions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	1 974	106
État – Créance d'impôt sur les sociétés	1 402	5 172
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(408)	(28 042)
État – Impôt sur les sociétés dû	-	-
POSITION BILANCIELLE NETTE – ACTIF / (PASSIF)	2 968	(22 764)

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une créance nette de 1 566 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2010 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

(en milliers d'euros)	Brut
ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	
Provision pour indemnités de fin de carrière	969
Dépréciation prêt participatif et compte courant QDQ	8 957
ORGANIC	16
Autres provisions non déductibles	460
Plus-value latente sur OPCVM	26
Amortissements dérogatoires	(183)
TOTAL	10 245

Les charges constatées en 2010 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 10 245 milliers d'euros au 31 décembre 2010 soit, sur la base du taux

d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 3 528 milliers d'euros.

3.10 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève 7 683 milliers d'euros en 2010 contre 7 171 milliers d'euros en 2009, il se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Assistance aux filiales	3 327	3 098
Refacturation de frais de personnel	4 357	3 835
Autres	(1)	238
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 683	7 171

3.11 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales pour 336 038 milliers d'euros en 2010 (353 181 milliers d'euros en 2009), des intérêts sur emprunts et dettes financières pour

72 332 milliers d'euros, des charges financières relatives aux instruments dérivés pour 42 086 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Dividendes	336 038	353 181
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	2	360
Autres produits financiers	1 629	3 503
Reprises de provisions	1 356	2 955
Gain de change	135	1
PRODUITS FINANCIERS	339 159	359 999
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	72 332	65 457
Charges financières relatives aux instruments dérivés	42 086	31 396
Autres charges financières	3 659	3 582
Charge de désactualisation des engagements de retraite	42	47
Dotations aux provisions financières	4 325	1 654
Abandon de créance QDQ Media	-	11 500
Pertes de change	23	2
CHARGES FINANCIÈRES	122 466	113 638
RÉSULTAT FINANCIER	216 693	246 361

3.12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Produit de cession	-	12 837
Reprise de provision et dépréciations	-	-
Autres produits	0	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	12 837
Valeur nette comptable des titres cédés	-	16 455
Amortissements dérogatoires	103	-
Autres charges	683	42
CHARGES EXCEPTIONNELLES	786	16 497
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(786)	(3 661)

4 Autres

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droit individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2010, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2010, bénéficie de 20 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1^{er} janvier 2011. Ceci représente un engagement de 1 990 heures au titre de l'année 2010 pour l'ensemble de l'effectif. Au titre de l'exercice 2010, 195 heures de DIF ont été consommées par les salariés présents au 31 décembre 2010.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit en note 3.4, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

- En 2006,
 - un contrat de *Swaps* de taux d'intérêt, d'un montant nominal de 380 000 milliers d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor, et payeur du taux fixe, soit 3,7830 % ;
 - deux *collars*, constitués de la combinaison synthétique d'achats de *caps* et de ventes de *floors*, pour un montant nominal total de 1 140 000 milliers d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Les tunnels constitués par ces *collars* prévoient un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %. Les primes annuelles sur ces *collars*, payables à terme échu, sont d'un montant de 1 866 milliers d'euros.

- En 2009,
 - l'élargissement de la couverture précédente par deux contrats de *Swaps* d'un montant nominal total de 200 millions d'euros, commençant le 13 septembre 2009 et se terminant le 13 décembre 2011, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 1,99 % ;
 - l'extension de la couverture précédente par deux contrats de *Swaps* d'un montant nominal total de 900 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2011 se terminant le 24 novembre 2013, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable, soit Euribor 3 mois, et payeur du taux fixe, soit 3,79 %.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette à taux variable mise en place par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. note 3.4). Elles font l'objet d'une comptabilisation *pro rata temporis*, tant des intérêts sur le *Swaps* de taux d'intérêt que de la prime à payer sur le *collar*.

Suite à la décision de la Société d'indexer provisoirement sa dette bancaire sur Euribor 1 mois comme le lui permet la convention de crédit, et ce afin de réduire le coût global de son endettement, un contrat de *Swaps* de taux d'intérêt a été conclu le 3 décembre 2010. Le *Swaps* est d'un montant nominal de 1 720 millions d'euros, et court du 13 décembre 2010 au 14 mars 2011. Dans le cadre de cette opération, PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 1 mois, et payeur du taux variable Euribor 3 mois minoré de 19 points de base. Ce contrat permet la couverture contre le risque de taux d'intérêt Euribor 1 mois.

En 2010, PagesJaunes Groupe a constaté une charge financière, primes sur les *collars* incluses, de 42 086 milliers d'euros sur ces opérations, contre un produit financier, net des primes sur les *collars*, de 31 036 milliers d'euros en 2009.

Engagements bancaires

PagesJaunes Groupe dispose d'une ligne de crédit *revolving*, d'un montant d'environ 400 000 milliers d'euros. Au 31 décembre 2010, cette ligne de crédit *revolving*, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.4, n'est pas tirée.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

4.2 JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence s'élèvent à 340 milliers d'euros au titre de 2010 et à 340 milliers d'euros au titre de 2009.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux s'élèvent à 762 milliers d'euros en 2010 et à 2 192 milliers d'euros en 2009.

4.3 EFFECTIF

Équivalent temps plein moyen	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Cadres	30,6	29,2
Employés	1,0	2,6
TOTAL	31,6	31,9

4.4 ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, PagesJaunes Groupe est détenue à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS.

Dans ce cadre, sont détaillés ci-après les produits et charges ainsi que les actifs et passifs constatés en 2010 et 2009 avec :

- Médiannuaire et Médiannuaire Holding, actionnaires majoritaires directs et ultimes de PagesJaunes Groupe ;

- chacune des filiales de PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe a comptabilisé sur 2010 une charge de 1 170 milliers d'euros correspondant aux prestations de services courantes de Médiannuaire contre 1 138 milliers d'euros en 2009.

Sociétés du Groupe PagesJaunes

Exercice clos le 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	7 208		1 475	25 901	26		1 461	833 645
QDQ Media	170	63		2 601	47	8 959	91	
PagesJaunes Marketing Services	380	9			10	287		
Mappy	986	23			463	7 560		
123people	84	1			28	1	51	
Horyzon Média	583	6					156	580
Horyzon Média Worlwide		1				201		
PagesJaunes Outre-Mer	18	1		5			4	859
Euro Directory	45		86				1	
Editus Luxembourg								
Keltravo	184	1				397	26	
TOTAL	9 658	105	1 561	28 507	574	17 405	1 790	835 084

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (cf. note 3.9).

(2) Hors dividendes (cf. note 3.11).

ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES GROUPE

Exercice clos le 31 décembre 2009

<i>(en milliers d'euros)</i>									
Entreprise liée	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾		
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	
PagesJaunes	5 838	189	468	15 760	521	-	560	815 422	
QDQ Media	455	120	-	11 500	241	6 358	-	-	
PagesJaunes Marketing Services	287	13	20	-	-	1 088	14	-	
Mappy	42	15	5	-	5	1 803	-	-	
PagesJaunes Petites Annonces	-	-	-	-	-	-	-	-	
Horyzon Média	394	11	-	-	-	2 979	184	-	
PagesJaunes Outre-Mer	85	2	-	35	-	-	3	10 054	
Euro Directory	47	-	86	-	-	-	2	-	
Editus Luxembourg	3	-	-	-	-	-	-	-	
Edicom	19	-	-	-	18	-	-	-	
TOTAL	7 171	350	579	27 295	785	12 228	763	825 476	

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (cf. note 3.9).

(2) Hors dividendes (cf. note 3.11).

4.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

4.6 CONSOLIDATION

PagesJaunes Groupe établit ses propres comptes consolidés et est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Médiannuaire Holding.

4.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat		Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
		Quote-part de capital détenue en %								
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Renseignements détaillés sur les filiales et participations										
1/ FILIALE : + DE 50 % DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ										
Cristallerie 2 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 023 485	38	(12)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 3 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 104 517	38	(14)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 4 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 501 672 588	38	(10)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	Données préliminaires non auditées
Euro Directory SA 2, avenue Charles-de-Gaulle L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	1 625	170	100,00 %	14 707	14 707	-	-	78	2 178	2 184 Holding détenant Editus Luxembourg à 49 %
Horizon Média SA 9, rue Maurice Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN : 452 172 786	48	2 999	100,00 %	12 383	12 383	-	-	26 613	2 374	-
Mappy SA 47, rue de Charonne 75011 Paris SIREN : 402 466 643	212	(6 110)	100,00 %	10 048	10 048	-	-	12 468	(7 073)	-
PagesJaunes SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 444 212 955	4 005 038	431 705	100,00 %	4 005 038	4 005 038	-	-	1 052 684	319 470	333 753
PagesJaunes Marketing Services SA 25, quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	8 387	100,00 %	7 275	7 275	-	-	17 366	82	-
PagesJaunes Outre-Mer SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 420 423 477	75	156	100,00 %	76	76	-	-	5 057	147	100 Données préliminaires non auditées
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid – Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500	(7 360)	100,00 %	91 719	0	5 000	-	26 962	(1 335)	- Titres, prêts et avances dépréciés
Keltravo SAS 2, bd Vauban 78180 Montigny-le-Bretonneux SIREN : 494 738 636	230	(522)	100,00 %	5 628	5 628	-	-	5 069	(756)	-
123people GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1060 Vienna – Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	1 891	100,00 %	14 997	14 997	-	-	5 315	1 060	-
2/ PARTICIPATIONS (ENTRE 10 ET 50 %)										
Néant										

20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 7 juin 2011

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2010 et clos le 31 décembre 2010 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander notamment de statuer sur :

- l'affectation du résultat ;

- le renouvellement des mandats de certains administrateurs ;
- le renouvellement de l'autorisation par la Société d'intervenir sur ses propres actions.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur le portefeuille de participations de PagesJaunes Groupe, l'année 2010 a essentiellement été caractérisée par les faits suivants :

- Le 17 février 2010, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans Horyzon Média de 95,83 % à 100 %.
- Le 12 mars 2010, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société 123people Internetservices GmbH, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet.
- Le 4 mai 2010, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Keltravo, qui est un acteur majeur dans les devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile.

L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix de 21,1 millions d'euros dont 0,4 million d'euros de frais et honoraires. Des compléments de prix d'un montant total estimé à 2,8 millions d'euros pourraient être versés en 2011, 2012 et 2013 si certaines conditions de performances opérationnelles sont remplies.

En 2010, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,586 euros, le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,095 euros.

II. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES GROUPE / RÉSULTATS / PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

La société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et à ce titre détient des participations dans des filiales dont les activités présentent depuis près de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2010 de la société PagesJaunes Groupe s'est élevé à 7,7 millions d'euros contre 7,2 millions d'euros en 2009. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation de prestations de services et de refacturations de frais de personnel à l'ensemble de ses filiales.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 7,4 millions d'euros en 2010 contre 10,7 millions d'euros en 2009, pour un effectif moyen qui est resté stable à 32 personnes entre 2009 et 2010. Les charges de personnel 2009 incluait notamment les indemnités de départ et de non-concurrence d'un montant total de 2,0 millions d'euros, charges sociales incluses, liées au départ du Directeur général.

Les autres charges d'exploitation passent de 8,4 millions d'euros en 2009 à 10,3 millions d'euros en 2010. Elles comprennent notamment les honoraires d'assistance versés à l'actionnaire majoritaire soit 1,2 million d'euros en 2009 et 2010. En intégrant les refacturations

pour un montant de 2,0 millions d'euros en 2010 et de 0,2 million d'euros en 2009, les autres charges d'exploitation nettes passent de 8,2 millions d'euros en 2009 à 8,3 millions d'euros en 2010.

Le résultat d'exploitation de la société PagesJaunes Groupe est déficitaire de 8,0 millions d'euros en 2010 contre 11,7 millions d'euros en 2009.

Résultat financier

En 2010, les produits financiers s'élèvent à 339,2 millions d'euros contre 360,0 millions d'euros en 2009. Ils sont principalement composés :

- des dividendes reçus des filiales qui représentent 336,0 millions d'euros en 2010 contre 353,2 millions d'euros en 2009 ;
- des produits issus des instruments de couverture pour 0,4 million d'euros en 2009 ;
- de divers produits financiers (revenus des comptes courants débiteurs, placement de trésorerie, bonis sur rachat d'actions propres) d'un montant de 1,6 million d'euros en 2010 contre 3,5 millions d'euros en 2009 ;
- d'une reprise de provision pour dépréciation du compte courant de QDQ Media pour 1,4 million d'euros en 2010 contre 3,0 millions d'euros en 2009.

Les charges financières s'élèvent à 122,5 millions d'euros en 2010 contre 113,6 millions d'euros en 2009. Elles sont principalement constituées :

- de la charge d'intérêt constatée sur l'emprunt de 1 950 millions d'euros et sur les emprunts et comptes courants créditeurs avec les filiales pour 72,3 millions d'euros en 2010 contre 65,5 millions d'euros en 2009 ;
- des charges d'intérêt relatives aux instruments de couverture pour 42,1 millions d'euros en 2010 contre 31,4 millions d'euros en 2009 ;
- d'autres charges financières (*commitment fees*, charges nettes sur cessions d'actions propres) pour 3,7 millions d'euros en 2010 contre 3,6 millions d'euros en 2009 ;
- d'abandons de créance consentis à QDQ Media pour 11,5 millions d'euros en 2009 ;
- de dotations aux provisions pour dépréciation du compte courant de QDQ Media et d'actions propres pour 4,3 millions d'euros en 2010 contre 1,7 million d'euros en 2009.

En intégrant l'effet des instruments de couverture, le taux d'intérêt moyen de la dette est ainsi passé de 4,10 % en 2009 à 4,55 % en 2010, soit une augmentation de 45 points de base, principalement liée au renchérissement du coût de la couverture.

Le résultat financier s'élève ainsi à 216,7 millions d'euros en 2010 contre 246,4 millions d'euros en 2009.

Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 0,8 million d'euros en 2010 contre 3,7 millions d'euros en 2009. En 2009, il incluait essentiellement les moins-values des cessions des titres PagesJaunes Petites Annonces à hauteur de 3,5 millions d'euros et des titres Edicom à hauteur de 0,1 million d'euros.

Analyse de l'impôt sur les sociétés

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime

fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223-A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui leur ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe.

Les filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Mappy, Horyzon Média, PagesJaunes Outre-Mer, Cristallerie 2, Cristallerie 3 et Cristallerie 4.

Au titre du gain d'intégration fiscale, PagesJaunes Groupe a ainsi constaté un produit d'impôt net de 45,4 millions d'euros en 2010 contre un produit de 42,4 millions d'euros en 2009.

Résultat net

Le résultat net de PagesJaunes Groupe s'élève à 253,2 millions d'euros en 2010 contre 273,5 millions d'euros en 2009.

Liquidités et situation de trésorerie

Au 31 décembre 2010, PagesJaunes Groupe présente un endettement net de la trésorerie et des dépréciations, de 2 674,5 millions d'euros contre 2 705,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Il est principalement constitué :

- d'un emprunt bancaire à moyen terme de 1 950 millions d'euros, identique par rapport à 2009 ;
- des emprunts auprès de sociétés liées pour 580 millions d'euros, identique par rapport à 2009 ;
- avec ses filiales, des comptes courants débiteurs nets pour 8,4 millions d'euros et créditeurs pour 254,6 millions d'euros en 2010 contre respectivement 5,9 millions d'euros et 245,1 millions d'euros en 2009 ;
- de valeurs mobilières de placement nettes et disponibilités d'un montant total de 105,7 millions d'euros en 2010 contre 69,1 millions d'euros en 2009.

III. PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de :

- constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 253 244 037,57 euros ;
- constater que, compte tenu du report à nouveau créditeur de 971 653 870,59 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 224 897 908,16 euros ;
- verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,58 euro par action ;
- et décider d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2007	280 644 450	0,96	100 %
2008	280 984 754	0,96	100 %
2009	280 984 754	0,65	100 %

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

IV. CAPITAL SOCIAL - RÉPARTITION

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous rappelons que la société Médiannuaire détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2010 :

	31 décembre 2010	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2009	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2008	en % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %
Salariés	1 637 220	0,6 %	1 681 050	0,6 %	1 574 748	0,6 %
Public	125 088 286	44,5 %	125 129 339	44,5 %	125 188 213	44,5 %
Autocontrôle	619 061	0,2 %	534 178	0,2 %	581 606	0,2 %
TOTAL	280 984 754	100,0 %	280 984 754	100,0 %	280 984 754	100,0 %

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte de la Société du 10 juin 2010 a octroyé certaines délégations, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émissions par voie d'offres visées au II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital au 10 juin 2010, soit 5 612 889 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 10 août 2012	-	20 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 10 août 2012	-	1 122 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 10 décembre 2011	-	Annulation de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois
Attribution d'options de souscription et/ou d'achats d'actions ordinaires	38 mois 11 août 2012	-	1 % du capital

Hormis la résolution relative à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions (cf. point XI du présent rapport), le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a pas, à la date d'établissement du présent rapport, mis en œuvre ces autorisations.

V. CONVENTIONS ET ENGAGEMENT VISÉS À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclus au cours de l'exercice 2010 ou conclues au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivis au cours de l'exercice 2010 :

- Un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire, prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit *revolving* de 400 millions d'euros (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteuse à ce titre. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006.
- Un contrat de prestation de services signé avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006.
- Un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008.
- Les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en point 15.2 du document de référence pour l'exercice 2010), qui ont approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009.
- Un abandon de créance à hauteur de 11,5 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001 et le report de l'échéance du prêt participatif de 5 millions d'euros du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013. Ces opérations ont été approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2009.
- Une lettre de soutien, demandée par les Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 février 2010.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

VI. SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS

Le tableau ci-dessous détaille la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et les administrateurs de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2010 :

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
François de Carbonnel	Française	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Administrateur de QUILVEST SA (Luxembourg) Administrateur d'Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur d'Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande) Administrateur d'Amgen Inc. (États-Unis) Administrateur du Parc des Aulnais SA Administrateur de Cofipar SA Administrateur de GFISA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Administrateur de FdeC Services Ltd Mandats qui ne sont plus exercés : Gérant de Geroa SARL Administrateur de Nixxis SA (Luxembourg) Président du Conseil d'administration de Thomson Administrateur et Président du Comité d'audit de Thomson
Elie Cohen	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Directeur de recherches au CNRS Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil scientifique et administrateur de Vigeo Administrateur d'Orange Vice-Président du Haut Conseil du secteur public Administrateur d'EDF ENR
Abeille Deniau	Française	Administrateur représentant le personnel	20 juillet 2006	20 juillet 2011	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jacques Garaïalde	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Associé de KKR Administrateur de Legrand Administrateur de Nexans Directeur général et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Tarkett Membre du Comité de direction de la Société d'Investissement Familiale (S.I.F.) Administrateur de Visma Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Médiannuaire Holding

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE PAGESJAUNES GROUPE DU 7 JUIN 2011

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Jean-Christophe Germani	Française	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	<p><i>Managing Director</i> de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Financière Daunou 5 Administrateur de Get A.S. Administrateur de Thor Norway Topco A.S. Administrateur de Norcab A.S.</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur d'Alchemy Holding Sarl Administrateur de CCom Holdings Luxembourg S.à.r.l Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur d'InsuranceCity AG</p>
Nicolas Gheysens	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 juillet 2007	Assemblée générale devant se réunir en 2014	<p>Salarié de Kohlberg Kravis Roberts & Co SAS Administrateur de Pets at Home Group LTD Président de NorthgateArinso France Holdings Membre du Conseil de surveillance de la Société d'Investissement Familiale (SIF) Directeur général de Sedley Participations France (SAS) Administrateur d'U.N. Ro-Ro Isletmeleri A.S. Membre du Conseil de gérance d'A.T.U. Luxembourg S.à.r.l Administrateur de Médiannuaire Holding</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de gérance de Victoria Holding S.à.r.l Membre du Conseil de gérance d'Angel Lux Parent S.à.r.l Membre du Conseil de gérance d'Angel Lux Common S.à.r.l</p>
Hugues Lepic	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	<p>Responsable de l'activité Private Equity pour l'Europe et associé de The Goldman Sachs Group, Inc. Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur d'Endemol N.V.</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Eutelsat Communications SA Président du Conseil de surveillance d'Autodis SA Président du Conseil de surveillance d'Autodistribution SA Administrateur de Cablecom Gmbh Administrateur de Prysmian S.p.A. Luxembourg GP S.à.r.l Administrateur d'Iliad SA Censeur de Neuf Cegetel SA</p>
Jérôme Losson	Française	Administrateur	11 juin 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	<p>Salarié de KKR Capstone Ltd</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Président de Mercadium France Administrateur de Mercadium Ltd <i>Chief Operating Officer</i> de Northgate Information Solutions Ltd</p>
Médiannuaire, représentée par William Cornog	Américaine	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2011	<p>Néant</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Jean-Pierre Remy	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général et administrateur de PagesJaunes Administrateur de PagesJaunes Marketing Services Président et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Mappy Président du Conseil d'administration et administrateur de QDQ Media (Espagne) Mandats qui ne sont plus exercés : Président d'Egencia LLC Président Directeur général d'Egencia Europe SA Administrateur d'Egencia UK Administrateur d'Egencia GmbH
Rémy Sautter	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général de Bayard d'Antin Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL Membre du Conseil de surveillance de M6 Administrateur de Partner Re (États-Unis) Administrateur de Technicolor Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité Administrateur de Wanadoo Président de Sicav Multimedia et Technologies Administrateur de Taylor Nelson Sofres (Royaume-Uni) Administrateur de Thomson

Il est proposé à votre Assemblée de renouveler le mandat des administrateurs dont les fonctions prendront fin à l'issue de votre Assemblée et dont la liste suit :

- Monsieur Jean-Christophe Germani (pour une durée de 5 ans) ;
- Monsieur Hugues Lepic (pour une durée de 5 ans) ;
- la société Médiannuaire (pour une durée de 5 ans).

VII. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ALLOUÉS À DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE PAR PAGESJAUNES GROUPE

Pour les mandataires sociaux dirigeants

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	40 476	40 476	38 533	38 533
Avantages en nature ⁽²⁾	-	-	-	-
TOTAL	40 476	40 476	38 533	38 533
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	390 000	390 000	235 238	235 238
Rémunération variable	510 000	355 000	355 000	0
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	23 550	23 550	12 088	12 088
Avantages en nature ⁽²⁾	16 509	16 509	8 851	8 851
TOTAL	940 059	785 059	611 177	256 177

(1) Ce montant versé correspond à des sommes antérieurement provisionnées.

(2) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

En 2010, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

Pour les mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée générale du 11 juin 2009 a fixé à 340 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;

- 10 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Conseil d'administration ou le Président du Comité d'audit ;
- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité des rémunérations et des nominations ou du Comité stratégique.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2010, le Conseil d'administration a décidé, afin de rester dans l'enveloppe globale de 340 000 euros, de réduire le montant au prorata des montants attribués à chacun selon la méthode initiale.

Le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration pour l'année 2010 s'élève à 340 000 euros pour ce qui concerne les jetons de présence.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2011 de porter à 390 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2010	Montants versés en 2009
François de Carbonnel		
Jetons de présence	36 061	43 066
Autres rémunérations	-	-
Elie Cohen		
Jetons de présence	41 212	39 288
Autres rémunérations	-	-
Abeille Deniau		
Jetons de présence	20 606	21 155
Autres rémunérations	61 284	64 994
Jean-Christophe Germani		
Jetons de présence	23 550	21 155
Autres rémunérations	-	-
Nicolas Gheysens		
Jetons de présence	38 268	39 288
Autres rémunérations	-	-
Hugues Lepic		
Jetons de présence	38 268	33 244
Autres rémunérations	-	-
Jérôme Losson ⁽¹⁾		
Jetons de présence	17 662	9 066
Autres rémunérations	-	-
Médiannuaire		
Jetons de présence	17 662	15 111
Autres rémunérations	-	-
Rémy Sautter		
Jetons de présence	42 684	43 822
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	337 257	330 189

(1) Jérôme Losson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale du 11 juin 2009.

VIII. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE DURANT L'EXERCICE DE LA PART DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR PAGESJAUNES GROUPE

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
(en euros)										
Abeille Deniau	46 812	49 484	6 364 ⁽¹⁾	7 305 ⁽¹⁾	6 568	8 205	-	-	-	-

(1) 2009 : dont 1 082 euros en paiement d'heures supplémentaires exonérées de charges sociales et d'impôts.
2010 : dont 1 125 euros en paiement d'heures supplémentaires exonérées de charges sociales et d'impôts.

IX. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS AU COURS DE L'EXERCICE 2010 PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE DURANT L'EXERCICE DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ CONTRÔLANT PAGESJAUNES GROUPE

Néant.

X. ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE OU DE LA CESSATION DE FONCTIONS OU POSTÉRIEUREMENT À CELLE-CI

Conformément aux dispositions légales, il doit être rendu compte dans le présent rapport des engagements de toute nature, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social ou postérieurement à celles-ci.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux. Monsieur Jean-Pierre Remy, en sa qualité de Directeur général de la Société, bénéficie du régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI).

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place à son profit d'une indemnité de départ. Cette indemnité serait due en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre. Son montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de l'atteinte de la condition de performance suivante (dans l'hypothèse d'un départ postérieur à l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010) : l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années (ou des deux dernières années en cas de départ entre l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos

le 31 décembre 2011), telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Jean-Pierre Remy, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivant le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

XI. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS PAGESJAUNES

Plan d'options de souscription PagesJaunes Groupe

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, et une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après 3 ans.

La Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après 3 ans.

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros, le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,843 euros, le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après 3 ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise à des conditions de performance, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,586 euros, le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,095 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à une condition de performance liée à l'atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Cette condition de performance se traduira de la façon suivante :

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est égal ou supérieur à 100 % : la totalité des options sera attribuée ;

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est inférieur à 100 % : ce pourcentage est appliqué à la totalité des options prévues pour en déterminer le nombre définitivement attribué.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-Pierre Remy	27 juillet 2010	Options de souscription	343 000	140 000	8,586	Du 27 juillet 2013 au 27 juillet 2020
TOTAL	-	-	343 000	140 000	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean-Pierre Remy	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Plan d'attribution d'actions gratuites de PagesJaunes Groupe

Le Conseil d'administration a été autorisé, pour une période de 38 mois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du groupe PagesJaunes un plan d'attribution gratuite d'actions, afin notamment de les associer

au développement de la Société. Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation est fixé à 0,5 % du capital de la Société, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

XII. LISTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES PAGESJAUNES GROUPE

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
François de Carbonnel	Acquisition de 2 000 actions	12 mars 2010	8,2724 euros	16 544,80 euros

XIII. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR PAGESJAUNES GROUPE SUR SES PROPRES TITRES DURANT L'EXERCICE ET NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du programme approuvé par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010

À la date du 10 juin 2010, date de l'Assemblée générale qui a approuvé le Programme de Rachat 2010, la Société détenait 478 686 actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité.

Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2010 se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 31 décembre 2010

Nombre de titres composant le capital de PagesJaunes Groupe au 10 juin 2010	280 984 754
Capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 10 juin 2010	478 686
Nombre de titres achetés entre le 11 juin 2010 et le 31 décembre 2010	1 596 389
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (<i>en euros</i>)	8,10
Nombre de titres vendus entre le 11 juin 2010 et le 31 décembre 2010	1 456 014
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (<i>en euros</i>)	8,21
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 31 décembre 2010	619 061
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 31 décembre 2010 (<i>en euros</i>)	4 638 193
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2010 (<i>en euros</i>)	4 209 615

Nouveau programme de rachat d'actions de la Société (soumis à l'Assemblée générale du 7 juin 2011)

Nous vous proposons de renouveler par période de 18 mois l'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société et ainsi d'autoriser, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de votre Assemblée.

- Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.
- Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 421 477 125 euros.

Les finalités du programme de rachat d'actions seraient les suivantes :

- mettre en place et honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment allouer des actions

aux salariés du groupe PagesJaunes Groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;

- réduire le capital de la Société par annulation d'actions ;
- assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- mettre en place et honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

XIV. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.

XV. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE SIGNIFICATIFS

Néant.

XVI. RAPPORT SOCIAL

Au 31 décembre 2010, l'effectif de PagesJaunes Groupe était de 36 personnes (34 personnes en fin d'année 2009 contre 32 personnes fin 2008), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

L'ensemble des informations relatives aux effectifs du groupe PagesJaunes figure au chapitre 17 du document de référence 2010 de PagesJaunes Groupe.

XVII. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

À la pointe dans son secteur, le Groupe PagesJaunes développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XVIII. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Ses activités ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité annuaires imprimés.

Sur ces impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion massive d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants :

- En ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fourniture du papier annuaires, l'impression ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour en maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit attentif à des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants, il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ces sous-traitants respecteront l'ensemble des réglementations qui sont applicables à leur activité propre, dans le domaine de la protection environnementale.
- Concernant ces activités du Groupe, les risques environnementaux sont principalement les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier.
- D'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Le principal impact environnemental résulte donc, pour le Groupe, de la production d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires sont conduites pour chacune des éditions, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition des annuaires imprimés de PagesJaunes s'est élevé à 51 330 tonnes pour l'année 2010 contre 66 770 tonnes pour l'année 2009 et 71 720 tonnes pour l'année 2008. L'évolution à la baisse de la consommation en 2010 s'explique par :

- un nouveau format compact permettant d'augmenter la surface imprimée de la page, et par là même de réduire le nombre de pages ; ce format a été adopté pour l'édition de 95 des 102 départements ou territoires bénéficiant d'annuaires imprimés.
- d'autres diminutions de pagination, en lien avec le recul du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

Le recyclage des annuaires

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est tout à fait sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : notamment, il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et de leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, PagesJaunes a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collégialement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. PagesJaunes s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (les Pages Blanches n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de leur statut de composante du service universel des postes et des communications électroniques).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la compétence et la responsabilité en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages.

L'extension du périmètre des entreprises assujetties à l'écocontribution s'est poursuivie en 2010 : depuis le 1^{er} janvier 2010, sont maintenant concernés les fabricants de papier graphique (papiers bureautique par exemple), et les fabricants d'enveloppe, et les diffuseurs de ces produits.

N'échappent à cette contribution que les publications relevant du régime du livre, les publications relevant du régime de la presse ainsi que les imprimés diffusés en vertu d'une loi ou d'un règlement (ce qui est le cas des Pages Blanches (voir plus haut)).

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable au titre de l'année 2010 est estimé à 781 000 euros HT (995 000 euros HT en 2009).

Pour l'avenir, le Groupe devra prendre en considération l'évolution des attentes environnementales des utilisateurs, des pouvoirs publics et se conformer à des réglementations probablement plus contraignantes pour les éditeurs.

Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

XIX. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Risques de taux de change

Voir notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

Risque de liquidité

Voir notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Voir notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

Risques de contrepartie (de crédit)

Voir notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

Risques sur actions

Voir notes 30 et 33 des annexes aux comptes consolidés.

XX. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code pour l'exercice 2010 ont représenté un montant de 27 053 euros.

XXI. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

L'ensemble des dettes fournisseurs inscrites au bilan clos le 31 décembre 2010 pour un montant de 0,8 million d'euros (hors charges à payer) ont une échéance inférieure à 60 jours.



XXII. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le présent chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Le lecteur

est invité à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence de la Société.

Les perspectives de PagesJaunes Groupe pour 2011 sont les suivantes :

- croissance des ventes ⁽¹⁾ ;
- stabilité du chiffre d'affaires comptable et de la MBO consolidés ;
- maintien d'une politique de dividende élevé ⁽²⁾.

XXIII. MARCHÉ DES AFFAIRES DES PRINCIPALES FILIALES

Segment 1 : PagesJaunes en France

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France atteint 1 051,6 millions d'euros en 2010, en baisse de 4,2 % par rapport à 2009, sous l'effet de la décroissance de 9,4 % des revenus des annuaires imprimés et de 17,3 % des revenus des autres activités (118 008, PagesPro, Minitel, Quidonc), partiellement compensée par la croissance de 4,0 % du chiffre d'affaires des services Internet (« pagesjaunes.fr », « annoncesjaunes.fr », et sites Internet).

La baisse du chiffre d'affaires provient d'un parc annonceurs en repli de 5,7 %, à 660 000 en 2010 contre 700 000 en 2009, non compensé par une augmentation du revenu moyen par annonceur de 1,7 % à 1 570 euros en 2010 contre 1 543 euros en 2009.

La conquête de nouveaux clients se positionne à un niveau inférieur à celui de l'exercice précédent, avec 95 000 nouveaux clients en 2010 contre 119 000 en 2009, en raison de la moindre prospection des clients potentiels à revenu moyen faible.

Annuaire imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés, qui résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et dans *L'Annuaire* (Pages Blanches), s'élève à 523,6 millions d'euros en 2010 contre 577,8 millions en 2009, soit une baisse de 9,4 %.

Le revenu moyen par annonceur sur les annuaires imprimés enregistre un recul de 2,6 % par rapport à 2009, à 902 euros en 2010 contre 926 euros en 2009. Le nombre d'annonceurs dans les annuaires imprimés est en baisse de 6,9 % avec 581 000 annonceurs en 2010 contre 624 000 en 2009.

Internet

Le chiffre d'affaires des services Internet, qui provient principalement de la vente de produits publicitaires sur « pagesjaunes.fr » et « annoncesjaunes.fr », ainsi que des activités de création et d'hébergement de sites, est en croissance de 4,0 % par rapport à 2009 à 479,6 millions d'euros. La reconnaissance comptable du chiffre d'affaires s'étale sur la durée des contrats avec les annonceurs (en général 12 mois).

Le nombre d'annonceurs sur les services Internet est légèrement en baisse de 1,1 % par rapport à 2009, avec 487 000 annonceurs en 2010 contre 493 000 annonceurs en 2009. Le revenu moyen par annonceur

progresses de 3,4 % à 977 euros en 2010 contre 949 euros en 2009, ce qui traduit une politique commerciale qui porte essentiellement sur la montée en gamme des clients existants *via* les nouveaux services.

Avec 60 000 Packs Visibilité Internet (PVI) et près de 23 000 vidéos vendus au 31 décembre 2010, et avec le développement rapide du contributif, le nombre d'avis déposés par des internautes sur pagesjaunes.fr a atteint 263 000 au 31 décembre 2010 et porte sur 121 000 professionnels, PagesJaunes confirme son statut de leader dans les contenus Internet en France.

Le site « pagesjaunes.fr » a enregistré 936,1 millions de visites sur Internet fixe en 2010, en hausse de 5,7 % par rapport à 2009, et 70,4 millions de visites sur Internet mobile, soit une augmentation de 137,5 % par rapport à 2009. Les applications PagesJaunes sur l'ensemble des smartphones ont été téléchargées 4,0 millions de fois depuis leur lancement.

Autres activités (118 008, PagesPro, Minitel, et Quidonc)

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France est essentiellement composé des revenus relatifs aux services de renseignements par téléphone (118 008), à l'annuaire PagesPro sur Internet (arrêt de l'annuaire imprimé fin 2009), au Minitel, et à l'annuaire inversé QuiDonc.

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France s'élève à 48,5 millions d'euros en 2010, en baisse de 17,3 % par rapport à 2009. Cette évolution s'explique notamment par la baisse de 15,1 % des revenus PagesPro sur Internet, et par l'arrêt de la commercialisation des PagesPro sur support imprimé.

Le chiffre d'affaires des services de renseignements par téléphone (118 008), qui comprend les revenus relatifs aux insertions publicitaires, représentant 60,2 % des revenus totaux de cette activité, et les revenus du trafic, s'établit à 36,0 millions d'euros en 2010, en baisse de 9,4 % par rapport à 2009.

Cette décroissance des revenus publicitaires s'explique principalement par la baisse du nombre d'annonceurs avec 92 000 annonceurs fin 2010 contre 117 000 annonceurs fin 2009, tandis que le revenu moyen par annonceur passe à 209 euros en 2010 contre 212 euros en 2009. Les revenus liés au trafic diminuent de 6,6 % en raison d'une baisse tendancielle du volume d'appels traités sur ce marché non compensé par l'augmentation du revenu moyen par utilisateur.

(1) Les ventes sont celles du Groupe hors Editus Luxembourg. Le terme « ventes » correspond aux commandes fermes signées sur la période (chiffre d'affaires Édition) pour PagesJaunes en France et QDQ Media ainsi que le chiffre d'affaires comptable pour les autres filiales.

(2) L'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière, et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

Marge brute opérationnelle

La marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France s'élève à 510,5 millions d'euros en 2010, en baisse de 3,3 % par rapport à 2009. Le taux de marge brute opérationnelle du segment PagesJaunes en France est en légère hausse à 48,5 % en 2010 contre 48,1 % en 2009, grâce notamment à la poursuite de la baisse des coûts éditoriaux des annuaires imprimés (achat de papier, coûts d'impression et de distribution), qui a été partiellement compensée par la progression des dépenses liées aux nouveaux produits et services Internet.

Segment 2 : International et filiales

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales s'élève à 87,8 millions d'euros en 2010, en hausse de 15,8 % par rapport à 2009 grâce à la croissance de 44,8 % des revenus Internet. Les sociétés 123people et Keltravo, consolidées respectivement à compter du mois de mars 2010 et du mois de mai 2010, et logées dans les activités « Annuaires et recherche », contribuent à hauteur de 8,8 millions d'euros au chiffre d'affaires du segment en 2010.

À périmètre de consolidation identique, hors 123people et Keltravo en 2010 et hors Edicom en 2009, le chiffre d'affaires du segment International & Filiales ressortirait en hausse de 6,5 % par rapport à 2009, avec des revenus Internet en hausse de 25,4 %.

Annuaire BtoC

Le chiffre d'affaires des activités annuaires BtoC, qui résulte principalement de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne, de leur édition et de leur distribution, par les sociétés QDQ Media en Espagne, Editus au Luxembourg et Edicom au Maroc (cédée en octobre 2009), ainsi que des nouvelles activités 123people et Keltravo, s'élève à 44,2 millions d'euros en 2010, en hausse de 6,8 % par rapport à 2009, malgré la baisse de 32,4 % des revenus des annuaires imprimés de QDQ Media. En 2009, Edicom avait contribué à hauteur de 1,6 million d'euros au chiffre d'affaires consolidé.

Les revenus Internet des activités annuaires et recherche sont en hausse de 65,8 % par rapport à 2009 à 26,7 millions d'euros, grâce à la croissance de 19,2 % des activités Internet de QDQ Media, et à la

contribution à hauteur de 8,8 millions d'euros des nouvelles activités acquises au premier semestre 2010 (123people et Keltravo).

Régie Internet

Le chiffre d'affaires d'Horyzon Média facturé aux annonceurs s'élève à 26,8 millions d'euros en 2010, en hausse de 55,8 % par rapport à 2009. L'ensemble des activités, tant au CPC (coût par clic) qu'au CPM (coût pour mille) a connu une forte croissance, liée notamment à la reprise du marché publicitaire sur Internet, et à la prise en régie de nouveaux sites Internet.

La contribution d'Horyzon Média au chiffre d'affaires consolidé, constitué des seules commissions de régie pour les activités au CPM et de l'intégralité du chiffre d'affaires facturé aux annonceurs pour les activités au CPC, s'élève à 14,6 millions d'euros en 2010 contre 9,4 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 55,3 %.

Marketing Direct et Services Géographiques

Le chiffre d'affaires des activités Marketing Direct et Services Géographiques s'élève à 29,0 millions d'euros en 2010, en hausse de 16,0 % par rapport à 2009, grâce à la croissance des activités Internet de PagesJaunes Marketing Services, liée notamment à la production des Packs Visibilité Internet commercialisés par la force de vente PagesJaunes, et à la croissance des revenus publicitaires de Mappy.

Le site « mappy.com » a enregistré 239,6 millions de visites en 2010, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2009, et les applications Mappy sur l'ensemble des smartphones ont été téléchargées 1,8 million de fois depuis leur lancement.

Marge brute opérationnelle

La marge brute opérationnelle du segment International & Filiales s'élève à 7,2 millions d'euros en 2010 contre 0,9 million d'euros en 2009, grâce aux effets de la restructuration de QDQ Media menée en 2009 qui permet d'atteindre une marge brute opérationnelle à l'équilibre en 2010, à la forte croissance de la marge brute opérationnelle d'Horyzon Média liée à la croissance de l'activité, et à la contribution positive de 123people, consolidée à compter du mois de mars 2010.

XXIV. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est appelée à se prononcer sur une modification des statuts de votre Société visant à attribuer un droit de vote double.

Votre Assemblée est également appelée à renouveler l'autorisation de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires en relation avec la 5^e résolution soumise à votre Assemblée à l'effet de permettre au Conseil d'administration d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe. Votre Assemblée est également appelée à consentir certaines délégations financières au Conseil d'administration à l'effet de l'autoriser, dans les limites et conditions fixées par votre Assemblée, à décider l'émission de titres de capital donnant accès au capital de la Société (12^e et 13^e résolutions).

Instauration d'un droit de vote double et modification corrélative de l'article 10 des statuts (10^e résolution)

Il vous est demandé de vous prononcer sur une modification des statuts de votre Société visant à attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même

actionnaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce.

Votre Conseil soutient une telle mesure qui conférerait un rôle plus important aux actionnaires les plus fidèles à notre Société, favorisant ainsi la stabilité de l'actionariat ainsi qu'une meilleure implication des actionnaires dans la gestion de la Société.

Afin de permettre à chacun des actionnaires d'anticiper la prise d'effet de ces droits de vote double, nous vous proposons de différer la date d'attribution du droit de vote double au 1^{er} mai 2013 de sorte qu'à compter de cette date, toutes les actions pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire bénéficieront d'un droit de vote double.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous demanderons de modifier l'article 10 des Statuts de votre Société afin d'y ajouter un nouveau paragraphe libellé comme suit à la suite du premier paragraphe :

« Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques

ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Les dispositions du présent paragraphe entrent en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013 ».

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions (11^e résolution)

En relation avec la 5^e résolution soumise à votre approbation, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 11^e résolution d'autoriser, pour une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat qui serait autorisé par le vote de la 5^e résolution (ou de tout programme de rachat d'actions mis en place antérieurement ou postérieurement) et, en conséquence, de réduire le capital. Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois. Le Conseil d'administration pourra décider que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société (12^e résolution)

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, dans les limites fixées dans la 12^e résolution, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société.

Les bénéficiaires devraient être salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de votre Assemblée générale.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de ladite résolution ne pourrait représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de votre Assemblée générale.

La période d'acquisition et la période de conservation des actions attribuées seraient d'une durée minimale de 2 ans, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée d'au moins 4 ans, pour lesquelles l'obligation de conservation serait alors supprimée.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de cette résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à cette même Assemblée ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Ladite autorisation emporterait, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions attribuées gratuitement sur le fondement de ladite autorisation.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe PagesJaunes (13^e résolution)

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration votre compétence pour décider d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L. 225-129-6, L. 225-138-I et II et L. 225-138-1) et du Code du travail (article L. 3332-18 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservées aux salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires. Cette délégation de compétence serait conférée pour une durée de vingt-six mois et pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de PagesJaunes Groupe (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes), immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation de 1 122 000 euros représentant environ 2 % du capital social de la Société, fixé indépendamment du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions. Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action PagesJaunes Groupe cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale de 20 %, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra substituer tout ou partie de la décote ou de l'abondement par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous.

Le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société. Une telle augmentation de capital implique de votre part de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès aux actions de la Société à émettre dans le cadre de cette délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de cette délégation à ces mêmes salariés et anciens salariés.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et pour la modification corrélative des statuts.

Rapport complémentaire en cas d'utilisation des délégations

Si le Conseil d'administration faisait usage des délégations que votre Assemblée lui aurait ainsi consenties, il établirait, le cas échéant, un rapport complémentaire, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes établiront un rapport au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation des délégations.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Sèvres,
Le Conseil d'administration

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133-135-148 du Décret du 23 mars 1967)

Nature des indications <i>(en dehors du capital, montants en milliers d'euros)</i>	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	56 196 951	56 196 951	56 196 951	56 128 890	56 053 356
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	280 984 754	280 984 754	280 984 754	280 644 450	280 266 780
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
a) Chiffre d'affaires HT	7 683	7 171	4 995	6 602	8 304
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	211 497	229 857	172 392	150 500	196 911
c) Impôts sur les bénéfices	(45 382)	(42 491)	(55 863)	(54 862)	(26 971)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	253 244	273 456	128 397	220 207	226 726
f) Montant des bénéfices distribués en n+1 ⁽¹⁾	162 971	182 446	269 454	269 419	303 070
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION <i>(en euros)</i>					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,91	0,97	0,81	0,73	0,80
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,90	0,97	0,46	0,78	0,81
c) Dividende versé à chaque action en n+1 ⁽¹⁾	0,58	0,65	0,96	0,96	1,08
4 - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	32	32	30	31	34
b) Montant de la masse salariale	5 299	7 865	3 937	3 819	3 996
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 082	2 830	1 559	1 596	1 555

(1) Ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'autocontrôle non déduites).

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1 - FILIALE : + DE 50 % DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ											
Cristallerie 2 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 023 485	38	(12)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 3 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 104 517	38	(14)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 4 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 501 672 588	38	(10)	100,00 %	38	38	-	-	-	(3)	-	Données préliminaires non auditées
Euro Directory SA 2, avenue Charles-de-Gaulle L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	1 625	170	100,00 %	14 707	14 707	-	-	78	2 178	2 184	Holding détenant Editus Luxembourg à 49 %
Horizon Média SA 9, rue Maurice Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN : 452 172 786	48	2 999	100,00 %	12 383	12 383	-	-	26 613	2 374	-	
Mappy SA 47, rue de Charonne 75011 Paris SIREN : 402 466 643	212	(6 110)	100,00 %	10 048	10 048	-	-	12 468	(7 073)	-	
PagesJaunes SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 444 212 955	4 005 038	431 705	100,00 %	4 005 038	4 005 038	-	-	1 052 684	319 470	333 753	
PagesJaunes Marketing Services SA 25, quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	8 387	100,00 %	7 275	7 275	-	-	17 366	82	-	
PagesJaunes Outre-Mer SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 420 423 477	75	156	100,00 %	76	76	-	-	5 057	147	100	Données préliminaires non auditées
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid – Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500	(7 360)	100,00 %	91 719	0	5 000	-	26 962	(1 335)	-	Titres, prêts et avances dépréciés
Keltravo SAS 2, bd Vauban 78180 Montigny-le-Bretonneux SIREN : 494 738 636	230	(522)	100,00 %	5 628	5 628	-	-	5 069	(756)	-	
123people GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1 060 Vienna - Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	1 891	100,00 %	14 997	14 997	-	-	5 315	1 060	-	
2 - PARTICIPATIONS (ENTRE 10 ET 50 %)											
Néant											

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figure le compte Titres de participation (note 3.2 des comptes annuels).
- Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur des titres de participation (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société), revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 février 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2010, des nouvelles normes et interprétations.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2010, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition ainsi que les avantages au personnel.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment :

- en ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société, revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction ;
- s'agissant des avantages au personnel, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenus dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 février 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

20.5 Politique de distribution des dividendes

DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 novembre 2006 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle de 9 euros par action, soit une distribution totale d'un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Cette distribution exceptionnelle a été prélevée sur le poste « Autres réserves », après affectation à ce poste de sommes se trouvant sur

le poste « Report à nouveau » dans les comptes de la Société. Elle a été financée pour partie par utilisation des disponibilités de la Société et pour le solde par la souscription d'un emprunt auprès d'un pool bancaire.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2009 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

L'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2010 a décidé le versement d'un dividende de 0,65 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 8 février 2011 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 7 juin 2011, le versement d'un dividende de 0,58 euro par action.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 33 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 8 février 2011, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 36 de l'annexe des comptes consolidés.

20.8 Honoraires des contrôleurs légaux

Ce tableau figure au chapitre 20.1 « Informations financières historiques », sous la note 34.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

21.1	Capital social	166
21.2	Acte constitutif et statuts	171

21.1 Capital social

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer

dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

21.1.1 CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social s'élève à 56 196 950,80 euros divisé en 280 984 754 actions entièrement libérées de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte de la Société du 10 juin 2010 a délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sous droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2010	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital, soit 5 619 695 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 10 août 2012	-	20 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 10 août 2012	-	1 122 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 10 décembre 2011	-	Annulation de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois

À l'exception de la délégation relative à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires (cf. point 17.2 du présent document de référence), le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

Autres titres donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010 avait, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la

contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ;

- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ladite autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la

CAPITAL SOCIAL

Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à cette délégation prise par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, et de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation au même effet.

Le projet de résolution qui sera proposé aux actionnaires à l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011 sur le nouveau programme de rachat de titres figure en annexe au présent document.

Titres de créance

L'Assemblée générale du 10 juin 2010 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels qu'obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois.

Plans d'options

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre total des options pouvant être consenties ne pouvait donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005. Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 28 juin 2005.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2007, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 2 927 900 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 14,46 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 20 décembre 2007.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 a renouvelé cette autorisation conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options

de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la 27^e résolution de ladite Assemblée ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 1 % du capital de la Société à la date de ladite Assemblée.

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la 27^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 5^e résolution approuvée par ladite Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de cette résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé aux attributions suivantes :

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 juillet 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 1 145 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 6,71 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 23 juillet 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 octobre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 87 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,843 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 29 octobre 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes,

donnant le droit de souscrire à 75 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,821 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 17 décembre 2009 ;

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 juillet 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 1 336 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,586 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 27 juillet 2010 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 166 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,095 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 16 décembre 2010.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires sont les salariés et/ou les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pouvait représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale du 19 avril 2006.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008, a décidé de mettre en place trois plans d'attribution gratuite d'actions.

Le plan du 30 mai 2006 a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe.

Le plan du 20 novembre 2006 a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe.

Cette autorisation est venue à expiration le 19 juin 2009. Il sera proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2011 de voter une nouvelle autorisation.

Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit mais non libéré

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale du 10 juin 2010 au Conseil d'administration sont décrites dans la Section 21.1.1.

Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

21.1.4 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	-	-	-	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377 670	75 534 €	11,52 €	4 350 758,40 €	56 128 890 €	280 644 450	0,20 €
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions gratuites d'actions intervenues en 2008	340 304	68 060,80 €	-	-	56 196 950,80 €	280 984 754	0,20 €

CAPITAL SOCIAL

Commentaire sur les mouvements significatifs intervenus dans les trois ans sur la répartition du capital de la Société

Les actions composant le capital de PagesJaunes Groupe ont été admises aux négociations sur le Premier marché d'Euronext Paris le 8 juillet 2004. L'introduction en Bourse de PagesJaunes Groupe (présentée dans la note d'opération qui a reçu le 21 juin 2004 le visa n° 04-614 de l'Autorité des marchés financiers) s'est faite au travers :

- d'une cession d'actions existantes par Wanadoo (le « Placement ») dans le cadre d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques ;
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels ;
- d'une offre d'actions nouvelles, résultant d'augmentations de capital réservées aux salariés, réalisée concomitamment au Placement.

Le nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement s'est élevé à 101 200 000 actions, après l'exercice en totalité de l'option de surallocation par les banques en charge du Placement. En outre, le nombre d'actions nouvelles souscrites dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés s'est élevé à 4 739 610.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a cédé à la société Médiannuaire, dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société. Cette cession est intervenue le 11 octobre 2006 moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22 euros par action cédée.

Par lettre en date du 18 octobre 2006 adressée à l'AMF et à la Société, Médiannuaire a déclaré avoir franchi à la hausse le 11 octobre 2006 les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote de la Société et a déclaré son intention de déposer, conformément à la réglementation applicable, une garantie de cours visant les actions de la Société. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 19 octobre 2006 sous le numéro 206C1925.

En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement général de l'AMF, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours.

Compte tenu de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes Groupe le 20 novembre 2006, ayant décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 9 euros par action, la garantie de cours avait été scindée en deux périodes, offrant aux actionnaires le choix d'apporter leurs actions de la Société avant cette distribution au prix unitaire de 22 euros du 10 novembre 2006 au 23 novembre 2006 inclus, ou après cette distribution au prix unitaire de 13 euros du 24 novembre 2006 au 1^{er} décembre 2006 inclus.

Au résultat de la garantie de cours, Médiannuaire a déclaré le 23 novembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 1^{re} semi-centralisation 1 753 862 actions au prix unitaire de 22 euros par action et a déclaré le 7 décembre 2006 avoir acquis dans le cadre de la 2^e semi-centralisation 1 339 495 actions au prix unitaire de 13 euros par action.

Nantissements

Cf. chapitre 18.5 du présent document.

Marché des titres de la Société

Mois	Plus bas cours en euros	Plus haut cours en euros	Dernier cours en euros	Nombre de titres échangés	Capitaux en euros
Janvier 2010	7,49	7,95	7,81	13 678 211	105 498 610
Février 2010	7,48	8,29	8,23	12 950 065	102 427 164
Mars 2010	8,25	8,66	8,50	13 130 756	110 375 104
Avril 2010	8,57	9,05	9,05	11 500 048	101 050 969
Mai 2010	8,88	9,82	9,43	19 850 764	185 632 223
Juin 2010	8,48	10,17	8,48	17 391 340	161 154 420
Juillet 2010	8,05	9,24	8,49	16 656 240	143 873 873
Août 2010	7,37	8,60	7,50	15 260 002	118 702 200
Septembre 2010	7,57	7,97	7,68	14 101 807	109 334 552
Octobre 2010	7,70	8,13	7,90	14 242 513	113 119 996
Novembre 2010	6,83	7,80	6,83	17 673 871	130 998 177
Décembre 2010	6,75	7,09	6,80	16 447 416	113 616 977
Janvier 2011	6,72	7,70	7,50	24 501 585	178 037 603

Source: NYSE Euronext.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;
- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts ou le règlement intérieur concernant les membres des organes d'administration et de direction

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de onze administrateurs.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'administrateur représentant le personnel est de cinq ans. Le premier administrateur représentant le personnel entrera en fonctions lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyens termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les Chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

Devoirs et responsabilité des administrateurs

Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

Charte de déontologie

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes Groupe à <http://www.pagesjaunesgroupe.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

Président du Conseil d'administration et Direction Générale

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à 10 millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation du Directeur financier de PagesJaunes Groupe ; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation de tout autre dirigeant du groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
 - toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe,
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
 - toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
 - acquisition ou souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
 - toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
 - toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales,
 - toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
 - la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
 - toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du groupe PagesJaunes,
 - tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou d'honorer des cautionnements en faveur de

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,

- tout prêt accordé par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

Direction Générale Déléguée

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai

de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 11 ET ARTICLES 26 À 32 DES STATUTS)

Accès, participation et vote à l'Assemblée générale

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;
- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration

peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à toute personne de son choix en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Formes et délais de convocations (article 28 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à six jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

Bureau des Assemblées (article 30 des statuts)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et

délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis) ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

21.2.3 CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 FRANCHISSEMENT DES SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33^{1/3} %, 50 %, 66^{2/3} %, 90 % et 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, ou viendrait à cesser de détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction, est tenue, dans les cinq jours de Bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de

vote ou de titres donnant accès au capital qu'elle détient directement ou indirectement seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 CLAUSE DE MODIFICATION DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22

CONTRATS IMPORTANTS

Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu un contrat de transition et un contrat de coopération visant à régir leurs relations. Ces contrats sont détaillés au point 6.4. du présent document.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a conclu le 24 octobre 2006 un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents relatifs à la Société devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et celles consolidées pour chacun des deux exercices précédant la date de ce document de référence) peuvent être consultés au siège social sur rendez-vous si possible.

25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la Section 7.2 « Liste des filiales » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

A

ANNEXES

1		
2		
3		
4	Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011	179
5	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	183
6		
7	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription	184
8	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	185
9	Glossaire	186
10	Table de concordance	187
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice, tel qu'il ressort desdits comptes, à 253 244 037,57 euros.

L'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élève à la somme de 27 053 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. La Société n'a pas supporté d'impôt à raison de ces dépenses et charges.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tel que ressortant des comptes annuels, et mise en distribution)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 253 244 037,57 euros ;
- (ii) constate que, compte tenu de report à nouveau créditeur de 971 653 870,59 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 224 897 908,16 euros ;
- (iii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,58 euro par action ;
- (iv) et décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 23 juin 2011.

Le montant global du dividende s'élève en conséquence au maximum à 162 971 157,32 euros, étant précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, n'y donneront pas droit.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2007	280 644 450	0,96	100 %
2008	280 984 754	0,96	100 %
2009	280 984 754	0,65	100 %

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

Cinquième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010 par sa 5^e résolution d'acheter des actions de la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite

de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 421 477 125 euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou sur les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré ;
- les acquisitions ou transferts d'actions pourront être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du groupe PagesJaunes Groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- de réduire le capital de la Société en application de la 11^e résolution soumise à la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Christophe Germani en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Christophe Germani vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat de Monsieur Hugues Lépici en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de Monsieur Hugues Lépici vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat de la société Médiannuaire en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et prenant acte de ce que le mandat d'administrateur de la société Médiannuaire vient à expiration à la date de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Neuvième résolution

(Jetons de présence alloués au Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 390 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

(Instauration d'un droit de vote double et modification corrélative de l'article 10 des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide qu'à compter du 1^{er} mai 2013, un droit de vote double sera attribué à toutes les actions de la Société nominatives entièrement libérées et qui seront inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans et décide en conséquence de modifier l'article 10 des statuts de la Société en y ajoutant un nouveau paragraphe libellé comme suit à la suite du premier paragraphe :

« Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Les dispositions du présent paragraphe entrent en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013. ».

Onzième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010 par sa 22^e résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la 5^e résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

Douzième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, dans les limites fixées dans la présente autorisation, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires devront être salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale décide que l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive pour tout ou partie des actions attribuées :

- soit au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale ;
- ou au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver les dites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive.

En cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi, l'attribution définitive des actions pourra avoir lieu avant le terme de la période d'acquisition.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la cinquième résolution soumise à la présente Assemblée générale au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement.

L'Assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit sur les actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, qui pourra notamment se faire assister par un comité composé de membres de son choix, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvellement émises ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions, et en particulier les périodes d'acquisition et les périodes de conservation des actions ainsi gratuitement attribuées ;
- décider une ou plusieurs augmentations de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions à émettre par la Société ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions attribuées sera ajusté ; et
- plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Treizième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe PagesJaunes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138-I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010 par sa 21^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (y compris par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés) est fixé à 1 122 000 euros (représentant environ 2 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée), étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir, dans les limites légales et réglementaires, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, parmi les entités susceptibles d'être incluses dans le périmètre du plan d'épargne entreprise, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Quatorzième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et de faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale mixte du 7 juin 2011

(Onzième résolution)

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRANT À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**PagesJaunes Groupe**

Assemblée générale mixte du 7 juin 2011

(Douzième résolution)

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés et anciens salariés adhérant au plan d'épargne du groupe PagesJaunes, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, pour un montant maximal de 1 122 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une (ou plusieurs) augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(es) augmentation(s) de capital serai(en)t réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 février 2011

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Jeremy Thurbin

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales, à l'exception du chiffre d'affaires de PagesJaunes Outre-Mer, Compass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées.

Chiffre d'affaires externe du Groupe : chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec des tiers extérieurs au Groupe France Télécom.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer et PagesJaunes Liban.

Groupe France Télécom : la société France Télécom et l'ensemble de ses filiales.

I-mode : protocole d'échange de données développé par l'opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

Numéro Azur : numéro de télécommunication dont le coût est partagé entre l'éditeur du service et l'appelant.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société PagesJaunes Groupe.

Taux de couverture d'un site Internet : nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

WAP (Wireless Application Protocol) : protocole d'échange de données développé notamment par plusieurs fabricants de téléphones mobiles permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

Web call-back : fonctionnalité de mise en relation téléphonique avec l'annonceur sur requête du consultant depuis une icône placée sur le site Internet de l'annonceur.

Table de concordance

Le rapport financier annuel de l'exercice 2010, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous :

Informations	Chapitres du document de référence
Comptes consolidés du Groupe	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.4
Rapport de gestion du Groupe	9
Comptes annuels de la Société	20.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4
Rapport de gestion social	20.3
Attestation des responsables	1.2

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

A

PAGESJAUNES GROUPE



Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
Téléphone : +33 (0)1 46 23 30 00 - Fax : +33 (0)1 46 23 32 86
www.pagesjaunesgroupe.com

imprima